



**Evaluation finale du Projet « appui au renforcement de la
cohésion sociale dans la région du Centre-Nord »**

Rapport final

Novembre 2023

DAO Abibata Epouse CAMARA
Consultante

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES FIGURES.....	3
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
RESUME EXECUTIF.....	6
I. INTRODUCTION.....	11
1.1. Contexte du projet.....	11
1.2. Objet de l'évaluation.....	13
1.3. Portée de l'évaluation.....	15
1.4. Objectifs de l'évaluation et livrables attendus	16
1.5. Critères d'évaluation et matrice d'évaluation.....	16
II. LA METHODOLOGIE.....	17
2.1. APPROCHE METHODOLOGIQUE	17
2.2. COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES	18
2.2.1. Revue documentaire	18
2.2.2. Enquête qualitative.....	18
2.2.3. Enquête quantitative	19
2.3. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES	19
2.4. DIFFICULTES DE L'EVALUATION	19
III. LES RESULTATS DE L'EVALUATION.....	20
3.1. PERTINENCE	20
3.2. EFFICACITE DU PROJET	36
3.3. RESULTATS DE L'ENQUETE DE PERCEPTION.....	53
3.4. EFFICIENCE DU PROJET	69
3.5. DURABILITE	71
3.6. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE.....	73
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	74
4.1. PRINCIPALES CONCLUSIONS.....	74
4.2. RECOMMANDATIONS.....	75
BIBLIOGRAPHE.....	77
ANNEXES	77
ANNEXE 1 : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES.....	77
ANNEXE 2 : MATRICE D'EVALUATION	85
ANNEXE 3 : LISTE DES STRUCTURES RENCONTREES POUR LA COLLECTE DE DONNEES	96
ANNEXE 4 : LISTE DES VILLAGES TOUCHES PAR LES ENQUETEURS	96

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Aperçu sur l'objet de l'évaluation.....	13
Tableau 2: résultats, produits et activités du projet.....	14
Tableau 3 : Communes d'intervention du Projet	16
Tableau 4 : Effectifs des parties prenantes ayant répondu à l'entretien individuel	18
Tableau 5 : Effectifs des bénéficiaires directs enquêtés	19
Tableau 6 : Situation des indicateurs de performance du résultat 1.....	43
Tableau 7 : Situation des indicateurs de performance du résultat 2	49
Tableau 8: Matrice d'évaluation du critère de Pertinence	85
Tableau 9: Matrice d'évaluation du critère d'efficience.....	88
Tableau 10: Matrice d'évaluation du critère d'efficacité	90
Tableau 11: Matrice d'évaluation du critère de durabilité.....	92
Tableau 12: Matrice d'évaluation des thèmes transversaux.....	94

LISTE DES FIGURES

Figure 2 : <i>Répartition par sexe des enquêtés</i>	53
Figure 3 : <i>Répartition par tranche d'âge des enquêtés</i>	53
Figure 4 : <i>% de bénéficiaires estimant que le projet a permis d'améliorer vos relations avec d'autres groupes</i>	53
Figure 5 : <i>Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires estimant que le projet a permis d'améliorer vos relations avec d'autres groupes</i>	53
Figure 6 : <i>% de bénéficiaires estimant que les conflits au sein de leur communauté sont résolus de manière pacifique grâce aux mécanismes mis en place</i>	55
Figure 7 : <i>Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires estimant que les conflits au sein de leur communauté sont résolus de manière pacifique grâce aux mécanismes mis en place</i>	55
Figure 8 : <i>% de bénéficiaires estimant que leur capacité en gestion des ressources naturelles sont améliorées</i>	56
Figure 9 : <i>Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires estimant que leur capacité en gestion des ressources naturelles sont améliorées</i>	56
Figure 10 : <i>% des bénéficiaires déclarant que les actions du projet ont permis de se rapprocher et de raffermir leur vivre ensemble</i>	56
Figure 11 : <i>Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires estimant que les actions du projet ont permis de se rapprocher et de raffermir leur vivre ensemble</i>	56
Figure 12 : <i>% de personnes estimant que des initiatives communautaires de lutte contre la stigmatisation et les rumeurs sont mises en œuvre</i>	57
Figure 13 : <i>Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires estimant que des initiatives communautaires de lutte contre la stigmatisation et les rumeurs sont mises en œuvre</i>	57
Figure 14 : <i>% de membres de la communauté estimant que les liens socioculturels et économiques renforcés concourent/ont concouru à la consolidation de la paix entre les communautés des villages des communes ciblées</i>	58
Figure 15 : <i>Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires estimant que les liens socioculturels et économiques renforcés concourent/ont concouru à la consolidation de la paix entre les communautés des villages des communes ciblées</i>	58
Figure 16 : <i>Proportion des bénéficiaires qui déclarent avoir mis en œuvre conjointement des projets communs</i>	60
Figure 17 : <i>Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires déclarent avoir mis en œuvre conjointement des projets communs</i>	60

Figure 18 : % de personnes touchées par la diffusion des messages clés sur la paix, la cohésion sociale, le dialogue intergénérationnel.....	60
Figure 19 : Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires touchés par la diffusion des messages clés sur la paix, la cohésion sociale, le dialogue intergénérationnel.....	60
Figure 20 : % de membre de la communauté déclarant avoir été victime de violations des droits de l'homme et/ou violences basées sur le genre	61
Figure 21 : Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires déclarant avoir été victime de violations des droits de l'homme et/ou violences basées sur le genre	61
Figure 22 : % des personnes qui se sentent moins à risque de violences basées sur le genre ou de violation des droits de l'homme grâce aux actions du projet	63
Figure 23 : Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires qui se sentent moins à risque de violences basées sur le genre ou de violation des droits de l'homme grâce aux actions du projet.....	63
Figure 24 : Pourcentage des bénéficiaires ayant participé à la mise en œuvre des campagnes de promotion de la paix, de la cohésion sociale, des droits humains et de la lutte contre les VBG...	64
Figure 25 : Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires ayant participé à la mise en œuvre des campagnes de promotion de la paix, de la cohésion sociale, des droits humains et de la lutte contre les VBG.....	64
Figure 26 : Proportion des bénéficiaires estimant que les campagnes réalisées ont permis de renforcer la paix et la cohésion sociale.....	65
Figure 27 : Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires estimant que les campagnes réalisées ont permis de renforcer la paix et la cohésion sociale	65
Figure 28 : Proportion des bénéficiaires ayant participé à une séance de sensibilisation sur le projet.....	66
Figure 29 : Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires ayant participé à une séance de sensibilisation sur le projet.....	66
Figure 30 : Proportion des bénéficiaires estimant que des acteurs de l'Etat ou des leaders communautaires ont mis en œuvre des actions en faveurs de la protection des membres de la communauté.....	67
Figure 31 : Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires estimant que des acteurs de l'Etat ou des leaders communautaires ont mis en œuvre des actions en faveurs de la protection des membres de la communauté.....	67
Figure 32 : Proportion de la population estimant que leur protection s'est améliorée suite aux actions des acteurs étatiques et des leaders communautaires.....	68
Figure 33 : Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires estimant que leur protection s'est améliorée suite aux actions des acteurs étatiques et des leaders communautaires	68

SIGLES ET ABREVIATIONS

HRP :	Plan de Réponse Humanitaire
UNHCR :	United Nations High Commissioner for Refugees,
PDI :	Personne déplacée interne
INSD :	Institut National de la Statistique et de la Démographie
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
BIT :	Bureau International du Travail
UNFPA :	United Nations Population Fund
TIC :	Technologies de l'information et de la communication
VNU :	Volontaire des nations unies
GASCODE :	Groupe d'Appui en Santé, Communication et Développement
IRC :	International Rescue Committee
OCDE/DAC :	Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique
GNUE :	Groupe des Nations unies pour l'évaluation
ToC :	Theory of change
CCFV :	Commissions de conciliation foncières villageoises
CONASUR :	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
VBG :	Violence basée sur le genre
ONG :	Organisation non gouvernementale
UNDSS :	Department of Safety and Security
PA-SD :	Plan d'action pour la stabilisation et le développement
ONU :	Organisation des Nations Unies
EPCP :	Evaluation pour la Prévention et la Consolidation de la Paix
UNDAF :	United Nations Development Assistance Framework
ODD :	Objectifs de Développement Durable
RAF :	Réforme agraire et foncière
CVD :	Conseils Villageois de Développement
AGR :	Activité génératrice de revenu
ABM :	L'Association Bahir Mebo
FAO :	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
ODEPROGEC :	Observatoire de prévention et de gestion des conflits communautaires

RESUME EXECUTIF

OBJET DE L'EVALUATION : L'évaluation porte sur le projet intitulé : « Appui au renforcement de la cohésion sociale dans la région du Centre-Nord ». Financé à hauteur de 2 500 000 USD, le projet a été mis en œuvre entre le 19 janvier 2021 et le 30 juin 2023 par l'UNFPA et l'UNHCR dans 05 communes de la région du Centre-Nord (Kaya, Barsalogho, Kongoussi, Bourzanga et Tougouri). De façon globale, il vise à contribuer à l'édification de la paix dans la région du Centre-Nord en mettant l'accent sur :

- l'amélioration de l'efficacité des mécanismes endogènes de prévention, médiation, et résolution pacifique des conflits ;
- l'établissement de mécanismes endogènes de promotion des droits humains et de protection ;
- l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour proposer des alternatives aux messages contre la radicalisation et l'enrôlement des jeunes.

Deux résultats sont attendus à l'issue de la mise en œuvre du projet :

- résultat stratégique 1 : les communautés ont développé des systèmes inclusifs de gestion des ressources naturelles et résolvent leurs conflits de manière pacifique ;
- résultat stratégique 2 : les violations des droits de l'homme et violences basées sur le genre diminuent de manière significative grâce à un système d'alerte précoce et un système communautaire de suivi et de prévention.

OBJECTIFS DE L'EVALUATION : l'objectif global est d'apprécier les résultats obtenus sur la période de mise en œuvre du projet y compris la perception de la population sur le projet dans ladite région, en mettant l'accent sur la pertinence, l'effectivité, l'efficacité et la durabilité des actions menées par rapport aux objectifs visés ; tirer les principaux enseignements et formuler des recommandations pratiques destinées aux autorités burkinabè et aux partenaires pour la consolidation des acquis.

De façon spécifique, il s'agit :

- d'apprécier les résultats atteints contribuant à la consolidation de la paix au Burkina Faso, y compris les indicateurs retenus dans le cadre des résultats ;
- d'identifier les résultats obtenus en mettant en exergue la dimension genre et diversité ;
- de mettre en évidence les leçons apprises ;
- de collecter les informations sur les indicateurs de perception ;
- d'identifier les contraintes qui ont entravé la mise en œuvre du projet ;
- de formuler des recommandations pertinentes aux autorités nationales et à leurs partenaires pour la consolidation des acquis.

METHODOLOGIE. L'approche méthodologique adoptée a été qualitative et quantitative en combinant différents outils et méthodes de collecte et d'analyse des données (revue documentaire, guide d'entretien qualitatif, guide de focus group, enquête de perception, analyse de contenu et analyse croisée). L'approche a été participative et consultative garantissant une collaboration avec les équipes projet, les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires. L'évaluation s'est déroulée

en trois phases : i) une phase de préparation de la mission qui a abouti au rapport de démarrage, ii) une phase de collecte et traitement des données et iii) une phase d'analyse des données et de rapportage. L'évaluation s'est faite sur la base de 4 critères d'évaluation à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité. A partir des données primaires et secondaires collectées sur le terrain, les analyses ont débouché sur des constats importants, des conclusions et des recommandations.

PRINCIPAUX CONSTATS

Pertinence

- Constat 1. Le processus d'élaboration du projet « Appui au renforcement de la cohésion sociale dans la région du Centre-Nord » a été participatif.
- Constat 2. Le processus pratique de définition, d'identification et d'atteinte des bénéficiaires du projet a été jugé pertinent par les acteurs interviewés.
- Constat 3. Les quatre partenaires de mise en œuvre du projet ont été sélectionnés selon les procédures en vigueur des deux agences. Toutes les quatre ONG ont déjà une expérience de travail satisfaisante et dans la région du Centre-Nord. L'UNFPA a recruté Plan International Burkina Faso et le Groupe d'Appui en Santé, Communication et Développement (GASCODE) et l'UNHCR a recruté International Rescue Committee (IRC) et INTERSOS.
- Constat 4. Les activités du projet ont été réalisées dans des communes à haut risque et la sécurité a été citée de façon unanime comme la contrainte majeure à la mise en œuvre du projet.
- Constat 5. Le degré d'insécurité et le niveau de contraintes étant élevés dans la région du Centre-Nord et dans les communes d'intervention du projet, un système d'analyse et de gestion des risques ont été mis en place conséquemment.
- Constat 6. Le contexte socio-politique du pays rend pertinent l'objet du projet « Appui au renforcement de la cohésion sociale dans la région du Centre-Nord » qui est en phase avec les besoins des populations des 60 villages bénéficiaires.
- Constat 7. A l'échelle du positionnement stratégique, l'analyse du projet s'aligne parfaitement avec les stratégies et priorités nationales portant sur la paix et la cohésion sociale au Burkina Faso.
- Constat 8. A l'échelle internationale, le projet appui à la cohésion sociale a contribué à l'avancement des Résolutions de l'ONU 1325 et 2250 au Burkina Faso et dans la région du Centre-Nord.
- Constat 9. L'intégration du genre à travers l'implication, le rôle, la place des femmes et des hommes et les interrelations entre femmes et hommes est fort remarquable aussi bien dans le document du projet que dans sa mise en œuvre.
- Constat 10. Le projet a apporté une réponse multisectorielle à travers une approche de développement et des interventions coordonnées, synergiques et complémentaires se basant sur les avantages comparatifs des deux agences.

Efficacité

- Constat 11. Malgré le contexte sécuritaire difficile dans les communes d'intervention marqué par les attaques et les limitations des déplacements, les équipes du projet a réussi à réaliser toutes les activités prévues en collaborant avec les partenaires locaux de développement.
- Constat 12. La performance du résultat 1 du projet est fort appréciable. Parmi les 32 indicateurs de performance (3 indicateurs de résultats et 29 de produits) qui ont fait l'objet de suivi, 30 (94%) ont atteint leurs cibles avec parfois des dépassements importants. 2 soit 6% indicateurs n'ont pas été apprécié par manque de cible fixée pour ces indicateurs.
- Constat 13. La performance du résultat stratégique 2 du projet est fort appréciable. Parmi les 34 indicateurs de performance (2 indicateurs de résultats et 32 de produits) qui ont fait l'objet de suivi, 20 (59%) ont atteint leurs cibles avec parfois des dépassements importants, 3 soit 9% indicateurs ont atteint partiellement leurs cibles. Les performances de 4 indicateurs n'ont pas été appréciées par manque de cibles fixées pour ces indicateurs.

Efficience

- Constat 14. Les ressources du projet ont été dépensées suivant les procédures des deux agences d'exécution avec un taux d'exécution financier global de 96,47%.
- Constat 15. Une stratégie solide de suivi et évaluation du projet a renforcé son efficience en permettant à la coordination de mieux suivre la réalisation des différentes activités et interventions ainsi que l'avancée réelle de la mise en œuvre du projet dans les zones difficilement accessibles dans la région du Centre-Nord.

Durabilité

- Constat 16. La stratégie de faire-faire avec les associations locales, la mise en place et/ou la dynamisation de mécanismes pérennes et la responsabilisation des membres des mécanismes et des leaders communautaires sont favorables pour maintenir les changements induits par le projet.
- Constat 17. La durabilité du projet fait face à quelques défis notamment la mise à l'échelle dans les 5 communes, la temporalité par rapport à la complexité du sujet sur la cohésion sociale et l'employabilité des jeunes.

CONCLUSIONS

Pertinence :

- Les actions du projet s'inscrivent dans les besoins clés des bénéficiaires en matière de cohésion sociale au vu de la situation sécuritaire tendue dans la région du Centre-Nord. Le projet s'aligne sur le référentiel national de développement et son instrument opérationnel le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) ainsi que sur les résolutions de l'ONU 1325 et 2250.
- L'intégration du genre à travers l'implication des femmes et des hommes, des jeunes et de toutes les communautés et les interrelations entre femmes et hommes, entre les générations et entre les communautés sont fort remarquables aussi bien dans le document du projet

que dans sa mise en œuvre. Cela est confirmé par les résultats de l'enquête de perception qui montrent que 70% des bénéficiaires du projet sont des femmes.

- La synergie et la complémentarité entre les acteurs sur la base des avantages comparatifs aussi bien des deux agences (UNFPA et UNHCR) que des ONG partenaires de mise en œuvre et des associations locales ont été primordiales dans l'atteinte des résultats.

Efficacité :

- Malgré le contexte sécuritaire difficile dans les communes d'intervention marquées par les attaques et les limitations des déplacements, l'équipe du projet a réussi à réaliser toutes les activités prévues en collaborant avec les partenaires locaux de développement.
- La performance globale du projet est satisfaisante. Parmi les 66 indicateurs de performance (5 indicateurs de résultats et 61 de produits) qui ont fait l'objet de suivi, 50 (76%) ont atteint leurs cibles avec parfois des dépassements importants et 6 indicateurs n'ont pas été appréciés par manque de cible fixée dans le cadre de résultats.
- Les bénéficiaires du projet sont très satisfaits des actions réalisées pour traiter les causes profondes de la plupart des conflits dans la région notamment la gestion inéquitable des ressources naturelles, la stigmatisation et les rumeurs, les violences basées sur le genre et la violation des droits de l'homme. Les actions réalisées par le projet ont permis, déclarent les bénéficiaires, la résolution pacifique des conflits, l'amélioration des relations entre les communautés, le rapprochement des communautés et des individus et le raffermissement du vivre ensemble.

Efficience : Les ressources du projet ont été dépensées suivant les procédures de l'UNFPA avec un taux d'exécution financier global de 96,47%. Une stratégie solide de suivi et évaluation du projet a renforcé son efficience.

Durabilité :

- Les bases d'une durabilité du projet ont été posées. La stratégie de faire-faire avec les associations locales, la mise en place et/ou la dynamisation de mécanismes pérennes et la responsabilisation des membres des mécanismes et des leaders communautaires sont favorables pour maintenir les changements induits par le projet.
- La durabilité du projet fait face à quelques défis notamment la mise à l'échelle dans les 5 communes, la temporalité par rapport à la complexité du sujet sur la cohésion sociale et l'employabilité des jeunes.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : tirer profit des dynamiques amorcées notamment au niveau des communes et villages d'intervention du projet. Le projet a permis d'engranger une dynamique de travail conjoint entre les deux agences (UNFPA et UNHCR) qu'il serait judicieux de renforcer à l'avenir. Ainsi, il faudrait plus spécifiquement :

- Soutenir la structuration et le fonctionnement de tous les mécanismes mis en place et/ou dynamisés par le projet ;

- Poursuivre le partenariat avec les ONG partenaires de mise en œuvre ainsi que les associations locales qui ont su démontrer leur capacité à travailler ensemble de façon complémentaire ;
- Poursuivre la collaboration avec les services techniques déconcentrés (DREP, santé, action humanitaire, police, Haut-commissariat, Gouvernorat) et les collectivités territoriales ;
- Renforcer la collaboration avec les leaders communautaires (chefs coutumiers, leaders religieux).

Recommandation 2 : mise à l'échelle du projet. Les acquis du projet conjoint UNFPA-UNCHR sont encore fragiles et tout arrêt des activités est jugé précoce vu l'ampleur des besoins dans la région du Centre-Nord. Une phase de consolidation des acquis du projet conjoint est impérative. En effet, agir sur les dynamiques de conflit et les mécanismes de cohésion sociale est un processus qui demande du temps, de la finesse d'action et un ancrage dans la zone d'intervention. La question de la mise à l'échelle est ainsi apparue comme un des axes centraux d'amélioration du projet, et cela à trois niveaux :

- une plus grande couverture en ciblant un nombre plus grand de villages dans une même commune et un nombre plus grand de communes dans la région ;
- un plus grand nombre de bénéficiaires cibles ;
- un temps de mise en œuvre plus important, la durée de mise en œuvre semble trop courte pour atteindre de façon objective l'impact du projet.

Recommandation 3 : communication sur les acquis du projet. Un effort de communication devrait être fait par l'UNHCR et l'UNFPA auprès des partenaires financiers sur les acquis du projet et la nécessité de poursuivre les activités afin de renforcer la durabilité de ces acquis et de pérenniser les résultats.

Recommandation 4 : réplique à grande échelle des succès du projet. Devant le succès des champs de la paix et des femmes ambassadrices de la paix, il est important d'identifier et de mettre en place des mécanismes qui permettent la diffusion de ces succès à moindre coût et en se reposant sur les capacités techniques et financières nationales. La mise en place de tels mécanismes dans un plus grand nombre de villages dans la région du Centre-Nord et même dans tout le Burkina Faso permettrait de mettre en place des réseaux qui pourraient avoir un impact sur la problématique de la cohésion sociale.

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte du projet

1. La situation humanitaire au Burkina Faso en 2023 est plus préoccupante que jamais avec 2 062 534 personnes qui se sont déplacées à l'intérieur du pays à la date du 31 mars 2023 selon le CONASUR). En effet, d'une situation de croissance renforcée entre 2011 et 2015, le pays fait face, depuis 2015, à la récurrence de chocs tels que les conflits et les catastrophes naturelles, aggravées par l'impact du changement climatique. Les conséquences directes qui découlent de cette situation incertaine sont multiples : violations graves des droits humains, pertes en vies humaines, déplacements massifs de populations, dégâts matériels, sentiment de peur généralisé parmi la population, fonctionnement intermittent voire fermeture des services publics (écoles, centres de santé, services administratifs...). Selon les données du Monitoring du Protection, les mouvements de population sont continus et se poursuivent notamment dans les régions du Centre-Nord, de l'Est, du Nord, et du Sahel. Le nombre de PDI est passé de 1,99 million au 28 février 2023 à 2,06 millions 31 mars 2023, soit une augmentation de 3.17% selon les données du CONASUR.
2. La zone nord du Burkina Faso, vaste espace caractérisé par la présence de divers groupes communautaires et socioprofessionnels entretenant des rapports à la fois complémentaires et conflictuels, apparaît comme une importante terre d'opportunités mais aussi de défis environnementaux, politiques et sécuritaires qui affectent la prospérité et la paix durable de la région. Au sein de cet espace se trouve la région du Centre-Nord. Elle connaît une explosion de l'insécurité et de la violence qui en font depuis quelques années l'épicentre de la crise sécuritaire au Burkina Faso. La détérioration de la situation est étroitement liée à l'exacerbation de l'extrémisme violent, à la faiblesse de la présence étatique et à la prolifération des groupes armés aux motivations et modes d'action divers. On assiste ainsi à une escalade de la violence (tueries, vols de bétails, etc.) qui vient exacerber les vulnérabilités déjà existantes en matière d'inégalités entre hommes et femmes mais aussi de violations des droits humains¹ par divers auteurs dont principalement les GANI. La région du Centre-Nord est la seconde région d'accueil des PDI après celle du Sahel. Le nombre de PDI est passé de 488 840 à 493 954 personnes entre février et mars 2023 dans la région selon le CONASUR.
3. La dégradation de la situation sécuritaire affecte la situation humanitaire du pays et plus particulièrement celle de la région du Centre-Nord. En effet, la sécurité alimentaire et nutritionnelle est préoccupante pour les populations déplacées et pour les populations hôtes vulnérables. Dans certaines localités qui connaissent les contraintes d'accès, les entraves aux mouvements de population et à l'accès commercial et humanitaire, les populations font face à des pénuries d'aliments. Selon le plan de réponse humanitaire, 2,6 millions de personnes ont besoin d'assistance immédiate au Burkina Faso. La situation sécuritaire délétère a érodé les moyens d'existence et diminué la capacité d'adaptation des populations.
4. Les facteurs socio-économiques contribuent également pour beaucoup à la vulnérabilité croissante des populations. En effet, le Burkina Faso est un pays à faible revenu et aux ressources naturelles limitées. L'économie du pays repose essentiellement sur l'agriculture,

¹ Voir Conseil de sécurité Nations Unies, 2013 : Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation dans la région du Sahel, pour plus de détails sur ces vulnérabilités.

même si les exportations aurifères progressent depuis quelques années. Selon l'INSD, en 2018, le seuil de pauvreté est de 164 955 FCFA et le taux de pauvreté est de 36,2%. Avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,449, le rapport 2021-2022 de l'IDH du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) classe le Burkina Faso au 184^{ème} rang sur 191 pays. La précarité de l'économie du pays se traduit par un marché du travail très étroit et incapable d'absorber tous les actifs en quête d'emploi. Le 5e RGPH a estimé le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) à 7,1%. Les femmes sont plus affectées par le chômage (8,8%) que les hommes (5,6%). Le chômage est deux fois plus élevé en milieu urbain (10%) qu'en milieu rural (5,1%). Cette situation est davantage préoccupante dans les zones à forts défis sécuritaires. En effet, dans la région du Centre-Nord, le taux de chômage est de 8,9%. Les femmes restent les plus affectées avec un taux de chômage de 10,1% contre 7,8% pour les hommes.

5. Sur le plan environnemental, les populations sont exposées aux effets des changements climatiques accentuant notamment le degré du stress hydrique, des inondations, de la réduction des rendements agricoles et de la raréfaction des ressources naturelles (agro-pastorales) en termes de pâturage et de points d'eau pour le bétail.
6. Ces effets combinés à la forte pression démographique, la capacité limitée de l'Etat à fournir les services sociaux de base, le chômage des jeunes et le manque de perspective entraînent des conséquences socio-économiques en termes de dégradation des moyens d'existence essentiellement basées sur l'agriculture et l'élevage. La combinaison de ces facteurs crée ainsi un contexte malsain qui, non seulement menace le développement et le vivre ensemble dans la région, mais aussi appelle à une combinaison de plusieurs approches. Ainsi, au-delà de la réponse sécuritaire qui est apportée à travers notamment la forte présence des forces de défense et de sécurité, il apparaît nécessaire d'envisager une approche multisectorielle basée sur le nexus paix-développement afin de restaurer durablement la paix et le développement pour les populations locales.
7. C'est pour répondre à ces défis, que l'UNFPA et l'UNHCR ont conjointement initié un projet intitulé : « Appui au renforcement de la cohésion sociale dans la région du Centre-Nord ». Démarré en janvier 2021, le projet a connu une extension sans coût de 5 mois et a pris fin le 30 juin 2023. Cette extension se justifie par les facteurs suivants : (i) la dégradation continue de la situation sécuritaire dans la région du Centre Nord ; (ii) l'instabilité institutionnelle au Burkina Faso ; (iii) la crise politique ayant conduit à la dissolution des conseils municipaux et la mise en place difficile des délégations spéciales en charge de la gestion des collectivités.
8. Au terme de la mise en œuvre du projet, une évaluation finale a été lancée afin d'informer sur les résultats atteints par le projet, de documenter l'expérience et les leçons apprises et d'améliorer la conception de futures interventions de consolidation de la cohésion sociale dans la région du Centre-Nord. L'évaluation s'est déroulée suivant trois phases que sont : (i) le démarrage et la conception initiale ; (ii) la collecte et le traitement des données ; (iii) l'analyse des données, le rapportage et la validation des résultats.
9. Le présent document constitue le rapport de la mission. Il est organisé en quatre parties. La première qui est introductive s'articule autour du but, des objectifs, des résultats et du champ d'application de l'évaluation. La deuxième partie, quant à elle, est consacrée à la méthodologie de l'évaluation où sont abordés les critères d'évaluation y compris la matrice d'évaluation, les

méthodes et outils de collecte, les cibles, l'échantillon et l'échantillonnage, la stratégie de formation des équipes terrain, le dispositif de mise en œuvre de l'évaluation et les considérations éthiques. La troisième partie porte sur les constatations et la dernière partie présente les conclusions et recommandations qui découlent des constats.

1.2. Objet de l'évaluation

10. La présente évaluation porte sur le projet intitulé : « Appui au renforcement de la cohésion sociale dans le la région du Centre-Nord ». Financé à hauteur de 2 500 000 USD, le projet a été mis en œuvre entre le 19 janvier 2021 et le 30 juin 2023 par l'UNFPA et l'UNHCR dans 05 communes de la région du Centre-Nord (Kaya, Barsalogo, Kongoussi, Bourzanga et Tougouri). Le tableau 1 présente les grandes lignes du projet.

Tableau 1: Aperçu sur l'objet de l'évaluation

Titre du Projet	Appui au renforcement de la cohésion sociale dans le la région du Centre-Nord
Zone d'intervention	Région du Centre-Nord. Communes de: Kaya, Barsalogo, Kongoussi, Bourzanga et Tougouri
Budget Total	2 500 000 USD
Période	▪ Janvier 2021 à juin 2023
But	Contribuer à l'édification de la paix dans la région du Centre-Nord en mettant l'accent sur : <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de l'efficacité des mécanismes endogènes de prévention, médiation, et résolution pacifique des conflits; • l'établissement de mécanismes endogènes de promotion des droits humains et de protection; • l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour proposer des alternatives aux messages contre la radicalisation et l'enrôlement des jeunes.
Résultats stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat stratégique 1 : Les communautés ont développé des systèmes inclusifs de gestion des ressources naturelles et résolvent leurs conflits de manière pacifique ; • Résultat stratégique 2 : Les violations des droits de l'homme et violences basées sur le genre diminuent de manière significative grâce à un système d'alerte précoce et un système communautaire de suivi et de prévention.
Bénéficiaires directs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ les femmes, ▪ les jeunes, ▪ les leaders coutumiers, religieux, les autorités locales.

11. **Parties prenantes** : le document de projet, les rapports périodiques et les entretiens ont permis de comprendre qu'une diversité d'acteurs a été associée à la mise en œuvre du projet. Les principales parties prenantes peuvent être regroupées comme suit :

- **Partenaire financier** : le Fonds de Consolidation de la Paix des Nations-Unies. Il met à la disposition des agences des ressources financières pour exécuter le projet.
- **Acteurs de gestion opérationnelle** : la gestion opérationnelle du projet est assurée par une équipe conjointe de l'UNFPA et l'UNHCR basée à Kaya. La coordination est assurée par l'UNFPA en tant qu'agence chef de file.
- **Partenaires de mise en œuvre** : Plan international Burkina Faso, GASCODE, INTERSOS, IRC.
- **Associations locales de mise en œuvre** : ADDIF, ARSD, ABM, ADC-CN, AJTBD, ABSEJ, ADSN, APIJCN.
- **Principaux partenaires locaux** : Direction régionale de l'économie et de la planification du Centre-Nord, collectivités territoriales de la région du Centre- Nord (mairies), autorités locales (Gouvernorat, Haut-commissariat, préfecture de Kaya).
- **Bénéficiaires directs** : 1 540 personnes dont 1 070 femmes et jeunes filles et 470 hommes et jeunes garçons résidents dans les cinq communes cibles, sélectionnés avec l'implication des autorités locales et en tenant compte des critères de diversité ethnique et religieuse, du statut en tant que PDI ou membre de la communauté hôte, de l'influence au sein de leurs communautés et de leur profil (femmes, hommes, jeunes, personnes vivant avec un handicap, personnes âgées, etc.).

12. **Résultats, produits et activités du projet.** Les résultats, produits et activités du projet sont résumés dans le tableau 2.

Tableau 2: résultats, produits et activités du projet

Résultat stratégiques attendus	Produits attendus	Nombre d'activités
Résultat stratégique 1 : Les communautés ont développé des systèmes inclusifs de gestion des ressources naturelles et résolvent leurs conflits de manière pacifique	Produit 1.1. Les communautés des zones ciblées développent de manière participative et inclusive des initiatives vertes sur la base d'un accès partagé aux ressources naturelles.	5
	Produit 1.2. Les capacités des communautés en gestion locale des ressources naturelles sont améliorées.	3
	Produit 1.3 : Les communautés sont outillées pour lutter contre la stigmatisation et les rumeurs.	4
	Produit 1.4. Les liens socioculturels et économiques entre les communautés des villages des communes ciblées sont renforcés pour une consolidation de la paix à travers la réalisation participative et inclusive de projets d'intérêt commun.	5

Résultat stratégiques attendus	Produits attendus	Nombre d'activités
Résultat stratégique 2 : Les violations des droits de l'homme et violences basées sur le genre diminuent de manière significative grâce à un système d'alerte précoce et un système communautaire de suivi et de prévention	Produit 2.1 : Le système de monitoring des droits humains et d'alerte précoce sur les tensions intercommunautaires mis en place dans les 5 communes cibles permet d'identifier, de prévenir des tensions intercommunautaires, de documenter des cas de violations de droits, et de référer les cas individuels et collectifs aux prestataires de service compétents.	8
	Produit 2.2. Les hommes et femmes déplacés internes et résidents, y compris les jeunes, à parité égale, issus des communautés des 5 communes ciblées, mettent en œuvre des campagnes de promotion de la paix, de la cohésion sociale, des droits humains, de la lutte contre les violences basées sur le genre dans 60 villages issus des 5 communes ciblées.	6
	Produit 2.3 : Les acteurs étatiques et les leaders communautaires au niveau des 5 communes ciblées en coordination avec les organisations de défense de droits humains, les femmes et filles déplacées internes et résidentes, identifient et mettent en œuvre des interventions prioritaires favorables à la protection des membres de leurs communautés.	3
	Produit 2.4. Les survivant-e-s de violences basées sur le genre dans les 5 communes ciblées bénéficient d'une prise en charge holistique.	3

1.3. Portée de l'évaluation

13. **Portée thématique :** le projet aborde le renforcement de la cohésion sociale à travers ses aspects relatifs à l'amélioration des capacités des communautés y compris les femmes et les jeunes (filles et garçons), les leaders communautaires et autorités locales en matière de micro-planification, de suivi et mitigation des risques et de résolution pacifique des conflits, la facilitation de la participation active et de façon concertée à la gestion des ressources naturelles, le respect des droits de l'homme, la diminution de la violence intercommunautaire et de l'insécurité. L'évaluation a couvert les thématiques abordées dans ce cadre. L'évaluation a également apprécié :
- la prise en compte des questions transversales comme le genre,
 - le renforcement des capacités des mécanismes à base communautaires,
 - les aspects liés aux changements climatiques et la programmation sensible aux conflits.
14. **Portée géographique :** l'évaluation a couvert les 5 communes de la région du Centre-Nord au Burkina Faso bénéficiaires du projet présenté dans le tableau 3.

Tableau 3 : Communes d'intervention du Projet

Province	Commune
Bam	Bourzanga
	Kongoussi
Namentenga	Tougouri
Sanmatenga	Barsalogho
	Kaya

15. **Portée temporelle** : Démarré en Janvier 2021 pour finir en juin 2023. L'évaluation a couvert toute cette période de mise en œuvre.

1.4. Objectifs de l'évaluation et livrables attendus

16. **Objectif global** : apprécier les résultats obtenus sur la période de mise en œuvre du projet y compris la perception de la population sur le projet dans ladite région, en mettant l'accent sur la pertinence, l'effectivité, l'efficacité et la durabilité des actions menées par rapport aux objectifs visés ; tirer les principaux enseignements et formuler des recommandations pratiques destinées aux autorités burkinabè et aux partenaires pour la consolidation des acquis.

17. **Objectifs spécifiques** :

- apprécier les résultats atteints contribuant à la consolidation de la paix au Burkina Faso, y compris les indicateurs retenus dans le cadre des résultats ;
- identifier les résultats obtenus en mettant en exergue la dimension genre et diversité ;
- mettre en évidence les leçons apprises ;
- collecter les informations sur les indicateurs de perception
- identifier les contraintes qui ont entravé la mise en œuvre du projet ;
- formuler des recommandations pertinentes aux autorités nationales et à leurs partenaires pour la consolidation des acquis.

18. **Livrables attendus** : à l'issue de l'évaluation, les livrables attendus sont entre autres :

- un rapport de démarrage incluant la méthodologie détaillée, les différents outils et méthodes qui seront utilisés ainsi qu'un chronogramme pour la conduite de l'évaluation ;
- un rapport provisoire d'évaluation ;
- le rapport final de l'évaluation, tenant compte de tous les commentaires reçus au cours du processus de validation du rapport provisoire.
- un résumé du rapport en power point.

1.5. Critères d'évaluation et matrice d'évaluation

19. La présente évaluation a été conduite suivant les critères d'évaluation standards préconisés par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement

économique (OCDE/DAC) et le Groupe des Nations unies pour l'évaluation (GNUE), à savoir : la pertinence du projet, son efficacité, son efficacité et la durabilité des résultats obtenus. Outre ces critères classiques, l'évaluation a pris en compte la dimension genre et la sensibilité aux conflits dans la mise en œuvre du projet. Pour ces critères, les TdRs de la mission ont suggéré des questions évaluatives sur lesquelles l'évaluation a été axée.

20. Partant de ces éléments, une matrice d'évaluation a été élaborée (cf. annexe 2). La matrice d'évaluation est un outil essentiel qui décrit les aspects clés de l'évaluation en spécifiant ce qui sera évalué et comment. Elle présente les critères d'évaluation, les questions évaluatives, les indicateurs, les sources de données, les méthodes de collecte de données et les méthodes d'analyse.

II. LA METHODOLOGIE

2.1. APPROCHE METHODOLOGIQUE

21. L'évaluation du projet « Appui au renforcement de la cohésion sociale dans la région du Centre-Nord » s'est inspirée de l'approche axée sur la théorie (*Theory-driven evaluation*²) pour comprendre les réussites et échecs du projet en examinant les hypothèses initiales, les facteurs contextuels et les mécanismes essentiels qui ont contribué à l'atteinte ou non des résultats escomptés. Pour ce faire, la démarche suivante a été adoptée : i) la revue de la logique d'intervention (théorie d'action) du projet ; ii) l'analyse du contexte ; et iii) l'évaluation des évidences qui ont permis de détecter comment, pourquoi et pour qui le changement est produit (ou non). Le déploiement de la démarche a nécessité non seulement l'adoption d'une démarche participative mais aussi une méthodologie mixte qui a mis en synergie les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'évaluation.
22. La démarche participative a consisté à associer et à impliquer les différentes parties prenantes dans les différentes phases du processus évaluatif en fonction de leur rôle d'orientation, de facilitation du processus et de validation des résultats de l'évaluation. La participation des parties prenantes s'est faite concrètement à travers la réunion de cadrage, d'amendement et de validation des livrables d'une part, et d'autre part à travers la collecte des données auprès des groupes cibles et acteurs de mise en œuvre du projet, en prenant soin d'y associer les cibles primaires à savoir les leaders communautaires et religieux, les femmes et les organisations féminines ainsi que les jeunes filles et garçons.
23. Quant à la combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives de collecte et d'analyse des données, elle a été nécessaire pour mener une évaluation rigoureuse du projet en permettant une triangulation des données. Les méthodes quantitatives ont consisté à analyser les données quantitatives secondaires obtenues à partir des rapports de performance du projet et de l'enquête de perception afin d'apprécier l'efficacité et l'efficacité du projet. Les méthodes

² Voir Chen, H. T. (2012). "Theory-driven evaluation: Conceptual framework, application and advancement". *Evaluation von Programmen und Projekten für eine demokratische Kultur*, DOI 10.1007/978-3-531-19009-9_2

qualitatives (discussions de groupes, entretiens individuels) ont aidé à expliquer pourquoi et comment les approches implémentées ont fonctionné ou non et ont produit les résultats escomptés.

24. L'évaluation s'est alignée avec les approches conceptuelles, méthodologiques et opérationnelles des Nations-Unies en matière d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes et des jeunes filles et garçons dans leur diversité. Elle a combiné notamment :

- l'approche intersectionnelle, en analysant si les femmes, les jeunes filles et garçons ont été ciblés dans leur diversité (âge, handicap, milieu, etc.) conformément au principe d'inclusion qui veut que personne ne se retrouve laissée pour compte (leave no one behind) ;
- l'approche du *gender mainstreaming*, en évaluant si le genre a été pris en compte dans les différentes phases du projet (conception – mise en œuvre – suivi) de manière transversale (objectifs, résultats, indicateurs et activités, parties prenantes, etc.).

2.2.COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES

2.2.1. Revue documentaire

25. Elle a permis l'exploitation de la documentation disponible sur la conception et la mise en œuvre du projet pour l'approfondissement de la compréhension du projet et à la recherche des éléments de réponse aux questions d'évaluation, qui sont des informations de type qualitatif et quantitatif. Ainsi, les documents utilisés pour la conception des outils de collecte sont entre autres : le document de projet, le document de projet version extension et le PTA 2023 UNFPA-UNCHR. Par rapport aux informations sur l'évolution des activités sur le terrain, les rapports annuels 2022 et 2023 du projet ont été utilisés.

2.2.2. Enquête qualitative

26. Cette méthode a permis de recueillir des informations pour apprécier la mise en œuvre du projet, particulièrement, la pertinence des objectifs, leur degré de réalisation, la viabilité des expériences acquises. Elle a consisté en des entretiens individuels avec des acteurs de mise en œuvre du projet et des focus group au niveau des communautés bénéficiaires à travers des guides d'entretien spécifiques. Le tableau 5 présente les effectifs des acteurs ayant répondu aux entretiens individuels.

Tableau 4 : Effectifs des parties prenantes ayant répondu à l'entretien individuel

Partie prenante	Hommes	Femmes	Total
Agences d'exécution (UNFPA, UNHCR)	5	1	6
Bailleur (PBF)	2	0	2
Autorités administratives	6	2	8
Leaders communautaires	5	0	5
Partenaires de mise en œuvre	9	4	13
TOTAL	27	7	34

27. Les entretiens se sont déroulés à Ouagadougou et dans les 5 communes cibles du projet en présentiel et en ligne. En tout, 22 entretiens ont été réalisés et ont permis de toucher 34 personnes dont 27 hommes. Les Focus Group ont été tenus dans les communes cibles auprès de 48 personnes dont 36 femmes et 12 hommes.

2.2.3. Enquête quantitative

28. Elle a permis le recueil des informations requises pour le renseignement des indicateurs de performance du projet et l'appréciation des changements au sein des membres de la communauté bénéficiaire imputables aux actions mises en œuvre dans le cadre du projet. Elle a consisté en l'administration de questionnaires semi-structurés auprès d'un échantillon au sein des communautés bénéficiaires directs du projet. Selon un échantillonnage probabiliste, 340 individus devaient être enquêtés dans les cinq communes en fonction d'une marge d'erreur de 5% et un niveau de confiance de 95%. Mais finalement 345 individus ont été enquêtés dans les communes dont la composition est présentée dans le tableau 5.

Tableau 5 : Effectifs des bénéficiaires directs enquêtés

Type de bénéficiaires	Nombre	Total
Femmes	242	345
Hommes	103	
Jeunes filles	41	54
Jeunes garçons	13	

29. Les enquêtes ont touché 242 femmes et 103 hommes. De plus, 54 jeunes ont été touchées dont 41 jeunes filles.

2.3.TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES

30. Cette étape s'est déroulée en deux parties complémentaires à savoir une analyse des données quantitatives et une analyse des données qualitatives. Les données de transcription des fiches individuelles d'interviews et des focus group ont été enregistrées sur KoboCollect afin de faciliter l'exportation sur Excel. L'ensemble des données collectées ont été organisées par thématique sur Word afin de rédiger des synthèses selon une analyse de contenus. Les données quantitatives collectées par Smartphone via KoBoCollect ont été extraites du serveur afin de procéder à l'apurement. L'analyse des données quantitatives et l'élaboration des graphiques ont été faites sur Excel. La triangulation des données a permis de tirer les conclusions en fonction des critères d'évaluation.

2.4.DIFFICULTES DE L'EVALUATION

31. Les principales difficultés rencontrées par la mission sont l'accès difficile aux communes en proie d'insécurité et la non disponibilité de la connexion internet pour la collecte numérique de données. En effet, les enquêteurs de deux communes, Bourzanga et Tougouri, ont dû attendre

les convois de l'armée pour venir à Ouagadougou pour suivre la formation et pour repartir dans les communes. Par ailleurs, la défektivité de la connexion internet dans ces deux communes particulièrement a rendu difficile l'envoi des données collectées sur la plateforme au niveau central. L'enquêteur de Tougouri a dû revenir à Kaya avec le convoi militaire pour accéder à la connexion et transférer les données sur la plateforme.

III. LES RESULTATS DE L'EVALUATION

32. Les résultats de cette évaluation finale du projet « appui au renforcement de la cohésion sociale dans la région du Centre-Nord » sont présentés en fonction des critères d'évaluation grâce à une triangulation des données recueillies à travers la recherche documentaire et les données quantitatives et qualitatives collectées auprès des bénéficiaires dans les communes cibles du projet. Pour chaque critère, les résultats sont présentés par constat fort.

3.1. PERTINENCE

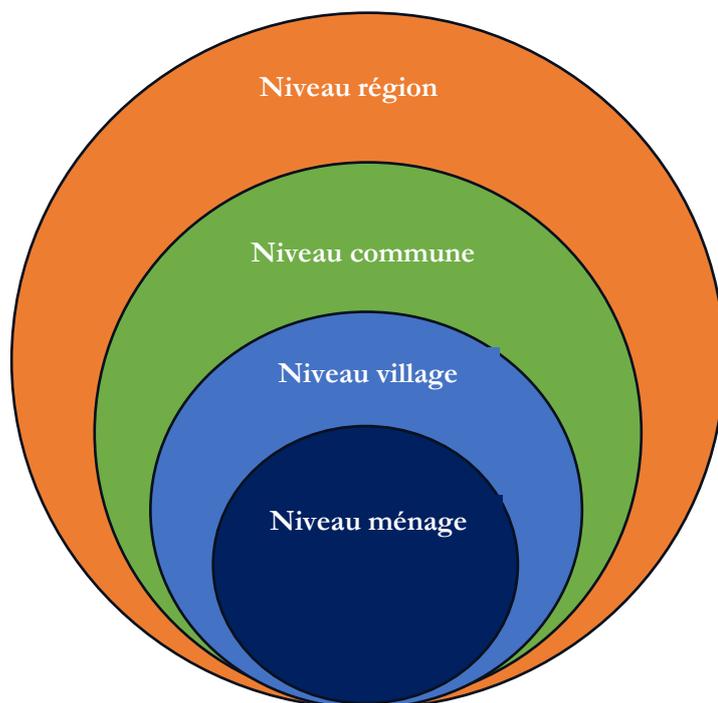
Constat 1. Le processus d'élaboration du projet « appui au renforcement de la Cohésion sociale dans la région du Centre-Nord » a été participatif.

33. La conduite du processus a connu deux temps forts : la rédaction de la note conceptuelle et la rédaction du document de projet. L'élaboration de la note conceptuelle du projet a porté sur une analyse des risques et des facteurs profonds de conflits dans la région du Centre-Nord, une évaluation des besoins communautaires ainsi qu'une identification des modes traditionnels de gestion des conflits intercommunautaires. Le processus participatif a connu l'implication de l'UNFPA, l'UNHCR, la société civile à travers le WANEP, les autorités gouvernementales, les bénéficiaires et le secrétariat du PBF. La formulation du document de projet a connu également l'implication du Ministère en charge de la Jeunesse, du Ministère en charge de l'Administration territoriale et de la décentralisation, du Programme d'Urgence pour le Sahel, du Gouvernorat et du Conseil Régional du Centre-Nord.
34. Ce processus a permis de mettre en lumière les dynamiques de conflits et de gestion des ressources naturelles propres à la région, dégageant les problèmes prioritaires au niveau de chaque commune bénéficiaire et servant ainsi, à l'identification et à la programmation des activités et à la sélection des bénéficiaires. Les entretiens conduits auprès des acteurs de mise en œuvre, des partenaires et des bénéficiaires du projet démontrent ainsi la pertinence de l'approche d'élaboration du projet. Le processus de diagnostic a été l'une des clefs de la pertinence des activités mises en œuvre par le projet.
35. Le projet a été conçu autour de la théorie du Changement (ToC) suivante : (i) si les capacités des communautés, leaders communautaires et autorités locales en matière de micro-planification, suivi et mitigation des risques et résolution pacifique des conflits sont améliorées ; (ii) si les communautés locales participent activement et de manière concertée à la gestion des ressources naturelles, y compris à travers l'établissement de systèmes d'accès inclusif aux ressources naturelles et aux infrastructures rurales et la mise en œuvre d'initiatives vertes pour

renforcer la confiance et la cohésion sociale ; (iii) si le respect des droits de l'homme est assuré et que la violence intercommunautaire et l'insécurité diminuent ; alors, les diverses communautés en présence (Peul, Mossi, Foulé et PDI) pourront renforcer les liens sociaux qui les unissent, rechercher des solutions répondant à l'impératif du vivre ensemble dans le Centre-Nord, promouvoir le respect des droits humains, lutter contre les violences basées sur le genre et résoudre de manière pacifique leurs conflits. Ainsi, les populations vivront dans une société paisible, géreront leurs différends de manière pacifique et feront la promotion du vivre ensemble en respectant les droits des uns et des autres, parce que les communautés seront plus résilientes aux facteurs qui menacent la paix tels que la stigmatisation et seront engagées dans un processus inclusif et continu de promotion de la cohésion sociale. C'est à partir de ces hypothèses que la stratégie a été conçue, le projet s'articulant alors autour de deux résultats stratégiques : (i) résultat stratégique 1 : les communautés ont développé des systèmes inclusifs de gestion des ressources naturelles et résolvent leurs conflits de manière pacifique ; (ii) résultat stratégique 2 : les violations des droits humains et violences basées sur le genre diminuent de manière significative grâce à un système d'alerte précoce et un système communautaire de suivi et de prévention. Les entretiens conduits auprès des équipes des deux agences et des partenaires de mise en œuvre du projet ont permis de confirmer la pertinence des deux résultats stratégiques combinées sur le renforcement du dialogue au sein des communautés et partant, sur la cohésion sociale. Aussi, la réalisation des produits a permis de progresser vers les résultats stratégiques. En effet, comme l'ont rapporté les partenaires de mise en œuvre lors des entretiens, les activités réalisées par le projet ont permis de légitimer la présence et l'intervention des acteurs, donnant à voir de façon concrète aux bénéficiaires directs la raison de leur présence. En plus de l'appui à la mise en œuvre des plans d'action des comités consultatifs (dialogues communautaires, médiations sociales des CCFV et autres mécanismes) et la réalisation des séances de sensibilisation sur la cohésion sociale, le vivre ensemble, le projet a permis d'appuyer la production maraîchère dans les champs de la paix, d'appuyer les survivant-e-s de violences basées sur le genre, d'appuyer la mise en œuvre des projets économiques, d'organiser des activités culturelles pour la promotion de la paix et de la cohésion sociale, du respect des droits de l'homme, d'appuyer la réalisation de projets d'intérêt commun, etc. En tout état de cause, toutes ces activités ont facilité le travail entrepris dans le cadre des deux résultats stratégiques du projet. Toutes les activités réalisées par le projet ont joué un rôle de vecteur de dialogue entre les différentes communautés. Aussi, dans un contexte où l'administration est peu présente dans ces zones, les services de base sont de loin en deçà du niveau requis et où le discrédit est fort envers la justice moderne, il est apparu judicieux d'axer les activités sur le renforcement des mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits. Cette stratégie a été très pertinente et son application a été bien appréciée par les bénéficiaires du projet. Il ressort que les activités du projet ont non seulement permis d'identifier et de faire remonter les problèmes auprès de ces mécanismes (et donc de faciliter le dialogue) mais également de gérer et de prévenir diverses situations conflictuelles.

Constat 2. Le processus pratique de définition, d'identification et d'atteinte des bénéficiaires du projet a été jugé pertinent par les acteurs interviewés.

36. En effet, les considérations de ciblage ont porté sur toutes les étapes du cycle du projet : la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.



37. La sélection de la région du Centre-Nord s'est fondée sur le fait qu'elle est l'une des régions les plus touchées par la crise sécuritaire. Sa proximité avec les régions du Nord, du Sahel et de l'Est l'expose non seulement aux attaques armées, mais fait d'elle la principale zone d'accueil des populations déplacées internes. L'arrivée massive et continue de PDI accentue la pression sur les ressources naturelles déjà objet de tension. Cette situation vient exacerber les conflits locaux déjà existants dans la région comme les conflits inter communautaires sur fonds de stigmatisation et de rumeurs, les conflits agriculteurs éleveurs, les conflits fonciers, les conflits miniers et les dénis de droits. Le contexte spécifique de la région montre qu'elle constitue un verrou stratégique dont la stabilité est un élément majeur pour l'ensemble de la zone. Le projet « appui à la cohésion sociale dans la région du Centre-Nord » est donc arrivé dans la région à un moment crucial comme disent les acteurs interviewés.

38. Le ciblage des 5 communes dont 02 communes de la province du Sanmatenga (Barsalogo et Kaya), 02 du Bam (Bourzanga et Kongoussi) et 01 du Namentenga (Tougouri) a reposé sur le fait que celles-ci regroupaient à elles seules près de 60% des personnes déplacées internes (PDI) du Centre Nord (247,602 PDI sur les 416,136 que comptait la région du Centre Nord) selon les données du CONASUR au 08 août 2019. L'exacerbation des problématiques de protection suite aux tensions intercommunautaires, à la pression sur les ressources naturelles, aux problèmes liés au logement et aux terres et les VBG ont milité en faveur du choix des cinq communes.

39. Le ciblage des villages, qui a impliqué les structures déconcentrées, les partenaires locaux de mise en œuvre et les leaders communautaires, a suivi le processus suivant :



Ce travail conjoint de ciblage des communes a constitué une base pour une bonne mise en œuvre du projet et un facteur de pertinence.

40. Le ciblage des bénéficiaires directs a utilisé une approche communautaire avec l'implication des autorités locales. Il a été fait selon un certain nombre de critères : appartenance aux communautés présentes dans les communes cibles en tenant compte de la diversité ethnique et religieuse, statut en tant que PDI ou membre de la communauté hôte, influence au sein des communautés cibles et prise en compte du genre (femmes, hommes, jeunes, personnes vivant avec un handicap, personnes âgées, etc.). Le processus de ciblage s'est assuré que les bénéficiaires sont des résidents dans les communes cibles et s'engagent à promouvoir la paix et la cohésion sociale et à œuvrer pour le renforcement des valeurs du vivre ensemble au sein de leurs communautés. Le projet s'est assuré que les bénéficiaires ciblés comprennent clairement les objectifs et les modalités de mise en œuvre du projet et la base sur laquelle les activités sont réalisées, avant sa mise en œuvre effective.

Constat 3. Les quatre partenaires de mise en œuvre du projet ont été sélectionnés selon les procédures en vigueur des deux agences. Toutes les quatre ONG ont déjà une expérience de travail satisfaisante dans la région du Centre-Nord. L'UNFPA a recruté Plan International Burkina Faso et le Groupe d'Appui en Santé, Communication et Développement (GASCODE) et l'UNHCR a recruté International Rescue Committee (IRC) et INTERSOS.

41. Plan International Burkina Faso est une ONG de solidarité internationale qui intervient au Burkina Faso depuis 1976 et qui agit pour un monde juste et qui fait progresser les droits des enfants et l'égalité filles-garçons. Dans le cadre du projet, l'ONG avait pour missions la mise en place des mécanismes endogènes de prévention et de résolution des conflits liés en particulier à la gestion des ressources naturelles ; la formation des membres et l'appui au fonctionnement de ces mécanismes ; l'appui aux promoteurs des initiatives vertes dans leurs AGR en vue de renforcer l'employabilité en milieu rural et de prévenir l'enrôlement des jeunes par les groupes extrémistes ; la promotion de systèmes inclusifs d'accès aux ressources naturelles, la sensibilisation des populations sur les mécanismes de gestion des ressources naturelles, la mise en œuvre des activités de prévention à travers la promotion de la masculinité positive et des droits des femmes et des filles, la diffusion des mesures d'atténuation des risques, le renforcement de la résilience socio-économique et le leadership des femmes en matières de paix et de sécurité.

42. GASCODE est une association à but non lucratif créée en 1997 et qui œuvre entre autres dans la mise en œuvre des projets et programmes dans divers domaines de développement et la contribution à la prise en compte de l'approche genre dans les programmes et projets de développement. Les missions confiées à l'association dans le cadre de ce projet étaient la surveillance et l'analyse des alertes sur les préjugés véhiculés dans l'opinion publique et alimentant la stigmatisation ; l'identification des causes profondes et analyse des moteurs de conflits localisés et des parties prenantes du processus de stigmatisation ; l'organisation des activités culturelles promouvant le respect des droits de l'homme, la non-discrimination, la tolérance, la compréhension des autres cultures et religions et l'égalité des genres ; l'identification et la formation de 500 femmes et jeunes filles sur les compétences de vie courante, les droits humains, les valeurs universelles de paix, y compris les violences basées sur le genre et l'entrepreneuriat social ; le soutien à la mise en place et le renforcement d'un réseau de 100 femmes et jeunes filles ambassadrices pour la paix choisies parmi les 500 femmes et filles formées.
43. IRC est une ONG présente au Burkina Faso depuis 2019 et qui met en place des solutions rentables et à fort impact pour aider les personnes dévastées par les conflits et les catastrophes. Elle lutte pour un monde où les femmes et les filles ont des chances égales de réussir. Les rôles confiés à IRC dans ce projet sont la mise en place des équipes mobiles pour l'identification, l'assistance et le suivi des personnes survivantes des VBG ; la mise en place d'un mécanisme communautaire pour la prévention et le référencement des cas vers les gestionnaires de cas, la mitigation des risques de VBG à travers l'appui pour la réalisation des activités génératrices de revenus, la distribution de kits d'énergie au profit des survivantes ; la gestion des cas dans les espaces surs construits et référencement vers les services spécialisés de prise en charge.
44. INTERSOS est une Organisation Humanitaire Non Gouvernementale à but non lucratif présente au Burkina Faso depuis 2019, qui a l'objectif d'assister les victimes de désastres naturels et de conflits armés. L'ONG base son action sur les valeurs de la solidarité, de la justice, de la dignité humaine, de l'égalité des droits et des opportunités pour tous les peuples, du respect des diversités, de la cohabitation, de l'attention aux groupes sociaux les plus vulnérables. Les missions confiées à INTERSOS dans le cadre du projet sont : le renforcement des capacités des autorités locales/communautés en matière de collecte et d'analyse de données sur les cas de violations de droits humains ; la mise en place des mécanismes de veille y compris sur les VBG et d'alerte précoce sur les tensions intercommunautaires ; la mise en place d'un mécanisme de documentation des plaintes et de suivi des plaintes avec les communautés et autorités locales ; la mise en place d'une plateforme communale de dialogue et de concertation entre les communautés et les autorités locales dans les 5 communes et une plateforme au niveau régional pour un partage d'expérience par les 5 communes ; le renforcement technique et matériel des services de prise en charge des personnes à besoins spécifiques et des victimes de violation de droits.
45. L'implication de ces organisations dans la mise en œuvre du projet a été un choix judicieux et pertinent. Elle a permis de renforcer la portée et les effets du projet car ces organisations de la société civile recrutées ont suffisamment d'expériences sur le terrain dans des contextes de crise

sécuritaire et sont engagées dans le développement en faveur des pauvres, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et ont de l'expérience en matière de ciblage des communautés vulnérables et de méthodes participatives.

Constat 4. Les activités du projet se sont réalisées dans des communes à haut risque et la sécurité a été citée de façon unanime comme la contrainte majeure à la mise en œuvre du projet.

46. Même si les enjeux d'accessibilité et les obstacles sécuritaires avaient été pris en compte dans le contexte du projet, ceux-ci se sont indéniablement aggravés et ont affecté la mise en œuvre des activités. Le contexte difficile dans lequel a évolué le projet a été peint en trois éléments différents dans le document d'extension du projet : des communes à haut risque et dégradation continue de la situation sécuritaire dans la région du Centre-Nord ; trouble institutionnelle avec les coups d'Etat militaires et dissolution des conseils municipaux qui étaient des acteurs importants dans la mise en œuvre du projet.
47. La dégradation continue de la situation sécuritaire dans la région du Centre Nord : la situation sécuritaire dans la région du Centre-Nord est restée préoccupante durant toute la période d'exécution du projet. Les attaques des groupes armés se sont intensifiées avec les assassinats ciblés et les enlèvements des personnes. Les groupes armés contrôlaient les principaux axes routiers, notamment Kaya-Barsalogo, Kongoussi-Bourzanga-Djibo et Kaya-Tougouri-Dori. On a assisté aussi à une prolifération des check-points irréguliers érigés par les groupes armés qui retiraient des biens des usagers de la route, y compris les personnels des ONG lors de ces contrôles. Entre mai et septembre 2022, on a dénombré plus de 50 incidents sécuritaires dans la région du Centre-Nord (source UNDSS). En conséquence, les difficultés d'accès à au moins trois communes sur les cinq se sont vu renforcer à travers les règles de sécurité de UNDSS qui ont restreint les mouvements dans ces zones. Ces contraintes sécuritaires ont eu des conséquences sur la fréquence des monitoring dans les communes d'intervention, mais aussi sur la capacité d'accéder à certains groupes de bénéficiaires ayant dû fuir des villages cibles du projet. Certaines localités cibles du projet étaient inaccessibles, rendant difficile voire impossible l'atteinte des bénéficiaires habitant dans ces zones. Cette dégradation de la situation sécuritaire et son corolaire le déplacement continu des populations a retardé la mise en œuvre des activités du projet. En effet, environ 55% des villages cibles du projet (33 sur 60) ont vu leurs populations se déplacer vers des localités jugées plus sûres.
48. L'instabilité institutionnelle au Burkina Faso : le pays a connu un premier coup d'Etat militaire le 24 janvier 2022 ayant renversé Roch Marc Christian KABORE réélu le 26 novembre 2020 pour un nouveau mandat de cinq ans. Suite à ce putsch, les Nations Unies ont conduit un examen de « programm criticality » (PC) et seules les activités d'assistance humanitaire (PC1) étaient autorisées pendant le 1er trimestre 2022. Les activités de renforcement de la cohésion sociale du projet, classées PC2 n'ont pu reprendre véritablement qu'au mois de mai/juin 2022, accusant ainsi trois mois de retard dans la mise en œuvre du plan de travail de l'année. En outre, un second coup d'Etat militaire de l'année est intervenu le 30 septembre 2022, obligeant de nouveau l'équipe pays des Nations Unies (UNCT) à suspendre les activités « non life saving ».

49. La dissolution des conseils municipaux et une mise en place difficile des délégations spéciales en charge de la gestion des collectivités : suite au coup d'Etat du 24 janvier 2022, le Président de la Transition a dissous dès le 1er février 2022 les conseils communaux qui étaient les interlocuteurs privilégiés dans la mise en place et le fonctionnement des différents mécanismes soutenus par le projet. L'installation des délégations spéciales qui ont pris les prérogatives des conseils communaux n'a été faite qu'en mai / juin 2022. La dissolution de ces conseils municipaux a fortement impacté la mise en œuvre des activités du projet.
50. Face à ces défis, le cadre de concertation des acteurs du projet a eu recours à des stratégies d'adaptation variées. Parmi ces stratégies d'adaptation figurent : (i) la mise en œuvre du projet, à partir de 2022, selon le principe du « faire-faire » par des associations locales pouvant avoir accès et rejoindre les populations cibles déplacées sur leurs nouveaux sites d'installation ; (ii) la délocalisation de certaines activités dans les zones accessibles ou le transfert des participants à certaines activités d'un lieu à un autre quand c'est possible ; (iii) la réallocation d'une partie des budgets des lignes personnel et des coûts opérationnels de l'UNFPA pour renforcer les activités. Cet ajustement n'a affecté en rien la pertinence du projet et a permis de consolider les acquis et de réaliser toutes les activités résiduelles du projet. Aussi, le réaménagement budgétaire a permis de mieux soutenir les activités et d'obtenir les résultats du projet ; (iv) l'extension de la durée du projet de cinq (5) mois sans coûts additionnels.

Constat 5. Le degré d'insécurité et le niveau de contraintes étant élevés dans la région du Centre-Nord et dans les communes d'intervention du projet, un système d'analyse et de gestion des risques a été mis en place conséquemment.

51. Le dispositif d'analyse et de gestion de risque est constitué des cadres de redevabilité et d'engagement communautaire, de la contribution des points focaux et relais communautaires niveau village et de la présence continue des VNU communautaires sur le terrain. Ce dispositif a été très déterminant dans la remontée des incidents. Il a permis d'identifier, de mesurer, de contrôler et de gérer permanemment les risques auxquels le projet est ou pourrait être exposé au niveau des acteurs de mise en œuvre et des bénéficiaires. Le fait d'intégrer le dispositif de gestion des risques à la structure organisationnelle (points focaux, VNU) du projet et au processus de prise de décision et d'information (cadres de redevabilité et d'engagement communautaire) a été très efficace et bien apprécié par les acteurs interrogés. En outre, le renforcement du partenariat avec la police, les autorités locales, les réseaux nationaux et locaux de défense des droits humains a permis d'améliorer la qualité de la prise en charge des victimes de VBG, d'être régulièrement informés sur la situation des VBG et d'avoir une meilleure compréhension des besoins en matière de sécurité et de protection tels qu'exprimés par les populations. Le projet a élaboré une matrice de gestion des risques qui était mise à jour régulièrement. Tous ces éléments précédemment cités ont permis d'anticiper sur les incidents et de les adresser correctement. Ils ont également permis de favoriser le dialogue entre tous les acteurs et de mettre en discussion des éléments clés en matière de sécurité.

Constat 6. Le contexte socio-politique du pays rend pertinent l'objet du projet « Appui au renforcement de la Cohésion sociale dans la région du Centre-Nord » qui est en phase avec les besoins des populations des 60 villages bénéficiaires des 5 communes.

52. En effet, la crise sécuritaire a exacerbé les tensions entre communautés, aggravé les divisions et ressentiments et creusé les différences ethniques. Donner l'alerte de manière précoce de tout ce qui est susceptible de provoquer des conflits a donc sa raison d'être. Les besoins des communautés dans la région du Centre-Nord et plus particulièrement en ce qui concerne les femmes, les jeunes aussi bien les filles que les garçons sont connus et bien décrits dans le contexte du projet. On peut noter entre autres les besoins de résolution pacifique des conflits, de gestion des tensions croissantes en raison de la pression sur les ressources naturelles exacerbées par l'arrivée massive et continue des PDI, de prise en charge en santé sexuelle et reproductive, de prise en charge (psychosociale, sanitaire, judiciaire et juridique) des personnes à besoins spécifiques et des victimes de violations de droits en protection contre les VBG, de protection des droits humains, de protection contre l'incitation à la radicalisation. Il y a également les besoins de gestion des conflits entre des familles, voire des communautés autour des domaines agricoles, de gestion des disputes autour des aires de pâturages de plus en plus occupées par l'agriculture, obstruant ainsi les itinéraires de transhumance des éleveurs, de protection des ménages PDI qui sont vulnérables et fragiles, de gestion des frustrations sociales et économiques de la population et de la jeunesse en particulier et des besoins de gestion des rapports sociaux et des relations de pouvoir entre hommes et femmes. Le but du projet ainsi que les deux résultats stratégiques s'inscrivent dans la prise en charge de ces besoins ; les activités s'étant inscrites bien dans l'identification, la dynamisation et le développement de mécanismes locaux de gestion des conflits et de consolidation de la paix. Le renforcement de capacités des membres des mécanismes locaux de gestion des conflits sur la prévention et la gestion des conflits et la participation des femmes dans ces mécanismes ont contribué à ouvrir aux communautés un espace d'expression grâce au changement de mentalité induit. Comme on le voit dans les effets du projet, les femmes membres des réseaux des ambassadrices de la paix, les jeunes membres des clubs des jeunes et les observatoires de prévention des conflits dans les villages, les CCFV, etc. ont mené des actions de sensibilisation sur la cohésion sociale, la masculinité positive, les VBG, la santé sexuelle et reproductive qui ont visé des cibles généralement victimes de violence et de frustration donc susceptibles de participer à des conflits. Mobiliser les communautés bénéficiaires pour qu'ils deviennent des agents de paix par le biais de sensibilisations à travers divers canaux, de formations, d'activités culturelles, d'activités génératrices de revenus, de travaux d'intérêt commun, etc. rentre bien dans la prise en compte des besoins identifiés et justifie la mise en œuvre d'un tel projet.
53. En termes de nouveaux besoins, il est ressorti des entretiens que des bénéficiaires, surtout les PDI, ont exprimé des besoins en vivres, en abris et en gaz butane pour la cuisine. Le besoin en gaz butane a été mentionné parce que l'une des principales causes des violences basées sur le genre que les femmes subissent est lorsqu'elles partent chercher du bois de chauffage en brousse. Ils ont été orientés vers d'autres agences des Nations Unies ou d'autres partenaires à même de gérer ces types de besoins. Par ailleurs, les entretiens auprès des acteurs de mise en œuvre du projet ont permis de relever que la prise en compte des activités génératrices de revenus au niveau des jeunes a manqué dans le projet. En effet, pour prendre part activement au

renforcement de la cohésion sociale et à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et amoindrir les risques d'enrôlement, les jeunes ont besoin d'autres moyens de subsistance qui génèrent des revenus. Ce besoin n'a pas été pris en charge par le projet.

Constat 7. A l'échelle du positionnement stratégique, le projet s'aligne parfaitement avec les stratégies et priorités nationales portant sur la paix et la cohésion sociale au Burkina Faso.

54. En effet, sur la base de sa conception et des approches holistiques, le projet « appui à la cohésion sociale au Centre-Nord » a contribué de manière significative à l'avancement des objectifs nationaux identifiés par les autorités dans les documents de référence nationale à savoir le Référentiel national de développement (RND) et son instrument opérationnel, le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD). Le PA-SD qui est l'instrument opérationnel de programmation des priorités d'action de la Transition en cours au Burkina Faso, précise les réformes et investissements à mettre en œuvre prioritairement afin d'opérationnaliser les missions de la Transition. Il est articulé autour de quatre piliers, à savoir : (i) lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; (ii) répondre à la crise humanitaire ; (iii) refonder l'Etat et améliorer la gouvernance et ; (iv) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale. Le but du projet, qui est de contribuer à l'édification de la paix dans la région du Centre-Nord, est en cohérence avec le pilier 4 du PA-SD à savoir « Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale ». L'atteinte de ce pilier passe par des actions comme le renforcement du dialogue interreligieux et interculturel, la prévention et la gestion des conflits communautaires et intercommunautaires, la poursuite du processus de réconciliation nationale, et la systématisation de la répression des discours haineux et de la stigmatisation des communautés. Ces actions s'inscrivent en droite ligne avec celles réalisées par le projet en vue d'atteindre ses deux résultats stratégiques. Par ailleurs, le projet est en adéquation avec le pilier 2 du PA-SD « Répondre à la crise humanitaire ». En effet, les actions comme la prise en charge psychosociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme et la prise en charge au plan psychosocial des femmes et filles (y compris les PDI) victimes de violences sur lesquelles se fonde le pilier 2 du PA-SD sont également prises en compte par le projet.
55. Notons également que le projet est en adéquation avec la vision de la politique sectorielle « justice et droits humains » à l'horizon 2027 qui est : « le Burkina Faso, dispose d'une justice crédible, accessible à tous et respectueuse des règles d'un Etat de droit qui garantit aux femmes et aux hommes l'effectivité de leurs droits, pour une Nation pacifique et solidaire ». Plus spécifiquement, le projet est en cohérence avec l'objectif stratégique 2.3 « Promouvoir la citoyenneté responsable et la paix » de l'axe stratégique 2 de la politique « Effectivité des droits humains et de la citoyenneté responsable » et également avec l'objectif stratégique 3.1 « Renforcer les capacités des structures centrales et déconcentrées » de l'axe 3 de la politique. En effet, le renforcement des capacités techniques et matériel des services de prise en charge judiciaire et juridique des personnes à besoins spécifiques et des victimes de violations de droits, le renforcement du dialogue et la concertation entre les communautés et les autorités locales, la mise en place d'une plateforme communale et régionale pour servir de cadre de bilan de mise

en œuvre des actions de paix et de promotion des droits humains sont autant d'actions de la politique sectorielle justice et droits humains à l'horizon 2027 et qui sont en cohérence avec les actions du projet appui à la cohésion sociale au Centre-Nord.

56. Le projet est aligné à la politique sectorielle « Travail, emploi et protection sociale » dont la vision est : « une Nation solidaire et inclusive où l'ensemble des citoyens sans distinction aucune ont un accès égal et équitable à l'emploi productif, au travail décent et à la protection sociale leur permettant de participer pleinement à la vie politique, économique et sociale à l'horizon 2027 ». De façon spécifique, le projet est en cohérence avec les objectifs stratégiques 4.1 « améliorer le statut socioéconomique et juridique de la femme » et 4.2 « réduire les inégalités de genre » de l'axe stratégique 4 « autonomisation socio-économique de la femme et promotion du genre ».
57. Le projet est en cohérence avec l'axe 4 « consolidation des bases de la cohésion sociale et la résilience des populations et des territoires » de la Matrice d'actions prioritaires élaborées suite à l'évaluation pour la Prévention et la Consolidation de la Paix (EPCP). Plus spécifiquement, le projet s'aligne sur les actions à mettre en œuvre au niveau de cet axe à savoir : maintenir les moyens d'existence des populations affectées par la crise et consolider le vivre ensemble et la paix.

Constat 8. A l'échelle internationale, le projet appui à la cohésion sociale a contribué à l'avancement des Résolutions de l'ONU 1325 et 2250 au Burkina Faso et dans la région du Centre-Nord et est en cohérence avec l'UNDAF et les ODD 5 et 16.

58. La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité a reconnu l'importance de l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles. Grâce à ses interventions de renforcement des capacités des femmes et leur autonomisation dans la prévention et la gestion des conflits à l'échelle locale, le projet a garanti la protection et la pleine participation des femmes et filles au processus de cohésion sociale. Le projet a permis d'assurer une plus grande représentation des femmes et des jeunes filles à la prise de décision dans les mécanismes locaux en vue de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits et cela s'illustre entre autres par le réseau des 500 femmes ambassadrices de la paix très actives dans les 60 villages des 5 communes.
59. La Résolution 2250 (2015) sur jeunesse, paix et sécurité a reconnu l'urgente nécessité de mobiliser les jeunes artisans de la paix pour la promotion de la paix et la lutte contre l'extrémisme. Le projet est en cohérence avec cette résolution. En effet, le projet a identifié les jeunes et les organisations dirigées par des jeunes comme des partenaires importants dans les activités visant à lutter contre l'extrémisme violent et promouvoir la cohésion sociale dans les cinq communes. Le projet a œuvré à la représentation des jeunes dans la prise de décision en les impliquant dans les mécanismes locaux de prévention et la résolution des conflits. Cela s'illustre par la mise en place des clubs de jeunes filles et de jeunes garçons dans chaque village bénéficiaire du projet.

60. Par ailleurs, le projet est en cohérence avec la vision de l'UNDAF qui stipule ceci : « A l'horizon 2030, les populations vivent dans une société paisible dans laquelle la dignité humaine est garantie, l'accès équitable aux services sociaux de base est assuré, les opportunités économiques sont effectives, et les ressources environnementales sont produites et consommées de manière durable et responsable ». Le projet a contribué de façon spécifique à atteindre le Pilier 1 « Efficacité institutionnelle, Etat de droit, cohésion sociale, sécurité et paix durable (Sustaining Peace) ». Le projet a contribué également à l'atteinte du Pilier 4 « résilience aux effets des changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux urgences humanitaires ».
61. Enfin, le projet contribue à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et plus particulièrement à l'ODD 5 « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » et à l'ODD 16 « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

Constat 9. L'intégration du genre à travers l'implication, le rôle, la place des femmes et des hommes et les interrelations entre femmes et hommes est fort remarquable aussi bien dans le document du projet que dans sa mise en œuvre.

62. L'analyse du contexte du projet « appui au renforcement de la cohésion sociale dans la région du Centre-Nord » a bien situé les problèmes de genre à plusieurs niveaux. En effet, il ressort qu'au Burkina Faso, les textes juridiques nationaux consacrent l'accès équitable des femmes à la terre ; et plus spécifiquement, l'article 64 de la loi n° 14/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réforme agraire et foncière (RAF) stipule que « les terres urbaines et rurales du domaine foncier national sont attribuées aux personnes physiques, sans distinction de sexe ou de statut matrimonial et aux personnes morales dans les conditions fixées par les textes ». Cependant, beaucoup de femmes continuent de subir des discriminations, du fait de pesanteurs socioculturelles, dans l'accès à la terre, alors que l'accès à cette ressource reste un facteur de production indispensable. Le contexte situe également le problème de la compétition pour les ressources naturelles qui se pose généralement entre les communautés (transhumants, transhumants-agriculteurs) et plus spécifiquement entre les déplacés et les autochtones. On note dans le contexte les conflits inter générationnels, un problème de genre entre jeunes et moins jeunes et qui se manifestent par la remise en cause, par les jeunes, des relations de pouvoir et des rapports sociaux au niveau des communautés. Ils se sentent abandonnés, frustrés et exclus des opportunités économiques locales. Etant donné qu'ils disposent de peu d'espace pour contester de façon pacifique cet ordre social, certains d'entre eux réagissent violemment soit à travers des actes individuels, soit en rejoignant des groupes de bandits ou de radicaux. Enfin, les violences sexuelles utilisées comme des moyens de représailles ou de dissuasion à l'encontre des femmes et des filles les contraignant aux déplacements posent également un problème de genre dans le Centre-Nord relevé dans le contexte du projet. En effet, même dans les localités d'accueil, les femmes et les filles ne sont pas à l'abri du spectre de la violence. Ayant la lourde responsabilité de pourvoir aux besoins de survie des ménages, elles subissent les violences sexuelles et physiques lors des déplacements en brousse pour la collecte du bois de chauffe, des corvées d'eau dans les puits éloignés des zones d'habitation, à la cueillette des fruits

sauvages et la recherche de foin pour animaux destiné au commerce dont les revenus servent à satisfaire leurs besoins primaires du ménage. Ces violences à leur endroit remettent en cause leur droit de mener leur vie dans la dignité. Aussi, elles subissent des traumatismes physiques et psychologiques sur le long terme causés par les violences sexuelles et dont les effets dévastateurs ne se limitent pas à elles seules, mais à toute la communauté, compromettant gravement les efforts de paix et de cohésion sociale.

63. L'intégration du genre est perceptible dans les deux résultats stratégiques du projet. En effet, le résultat stratégique 1 « les communautés ont développé des systèmes inclusifs de gestion des ressources naturelles et résolvent leurs conflits de manière pacifique ». Les systèmes inclusifs permettent de prendre en compte les marginalisés et exclus comme les femmes, les jeunes et les PDI dans la gestion des ressources naturelles. Le résultat stratégique 2 du projet « les violations des droits de l'homme et violences basées sur le genre diminuent de manière significative grâce à un système d'alerte précoce et un système communautaire de suivi et de prévention » est également sensible au genre.
64. Les indicateurs du projet sont majoritairement sensibles au genre. En effet, sur les trois indicateurs du résultat stratégique 1, un est sensible au genre. Il s'agit de l'indicateur 1b : « % de bénéficiaires estimant que les conflits au sein de leur communauté sont résolus de manière pacifique (par sexe selon les différentes communautés) ». Sur les 29 indicateurs de produit rattachés à ce résultat, 12 sont sensibles au genre. Quant au résultat stratégique 2, il comporte deux indicateurs, tous sensibles au genre. Sur 37 indicateurs de produits liés à ce résultat, 15 sont sensibles au genre.
65. Le ciblage des bénéficiaires a intégré le genre. En effet, les questions d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et d'inclusion sociale ont été prises en compte dans le ciblage des bénéficiaires. Les acteurs du projet ont veillé à l'inclusion sociale de tous les groupes dans les communautés bénéficiaires notamment les femmes, les hommes, les jeunes (filles et garçons), les populations déplacées et les populations hôtes. Des rencontres ont été tenues avec les principales parties prenantes, notamment le personnel des deux agences (UNFPA, UNHCR), les partenaires d'exécution, les autorités administratives et les leaders communautaires en vue de sélectionner les bénéficiaires. Ces rencontres ont offert les occasions idéales de parfaire le ciblage des villages et des bénéficiaires. Les acteurs interrogés sont unanimes sur le fait que la prise en compte de la dimension genre se perçoit dans le fait que les femmes restent la cible privilégiée du projet.
66. Le budget du projet est sensible au genre. 33,24% du budget total du projet, soit \$ 831 033,40 sont alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes et au renforcement des capacités des femmes. Le projet a été ainsi classé au score 2 donc comme faisant partie des projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif.
67. La mise en œuvre du projet a été sensible au genre en ce sens que les femmes ont été activement mises à contribution durant le projet, que ce soit au travers des mécanismes mis en place pour la prévention et la résolution des conflits ou dans le cadre de la promotion des droits humains et la lutte contre les VBG dans les communautés bénéficiaires.

68. La stratégie d'intégration du genre dans la mise en œuvre du projet a commencé par le dialogue avec les membres des communautés bénéficiaires du projet, en général, et les leaders communautaires (souvent masculins) en particulier. Ce dialogue a été essentiel au succès de l'intégration du genre dans la mise en œuvre des activités sur le terrain. Il a permis au projet de donner la garantie aux leaders que les activités du projet sont ancrées dans la réalité de la perspective communautaire. Au cours des échanges avec les leaders communautaires (Le projet a d'abord touché les chefs coutumiers, les CVD, les personnes leaders et les chefs religieux), les mesures nécessaires ont été prises pour s'assurer que les femmes, les jeunes (filles et garçons) et les groupes marginalisés (PDI, etc.) aient la possibilité d'exprimer leurs opinions, soient impliqués et participent activement à la mise en œuvre du projet.
69. La conception et la mise en œuvre de toutes les activités du projet (formations, sensibilisations, rencontres, etc.) ont tenu compte de la problématique femmes-hommes. Pour ce faire, il a été toujours été créé un environnement propre à faciliter la pleine participation des femmes, des hommes, des jeunes, des PDI. Le projet a toujours cherché à comprendre et surmonter les obstacles qui peuvent limiter les possibilités de participation des femmes. Dans certains contextes, des sessions ont été réservées aux femmes, ou des focus group femmes pour certaines rencontres. Pour la mise en place des mécanismes mixtes, le projet a toujours privilégié que les femmes soient membres dans ces mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits :
- (i) Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de prévention des conflits communautaires et des campagnes de promotion de la paix et de la cohésion sociale, 60 comités de protection et 150 relais communautaires composés d'hommes et femmes déplacés internes et résidents, y compris les jeunes, à parité égale, issus des communautés des 5 communes ciblées ont été mis en place.
 - (ii) En partenariat avec les leaders communautaires et les autorités locales, 113 femmes ont été identifiées pour assurer la mise en œuvre des activités de prévention et de suivi communautaire des activités en lien avec la protection.
 - (iii) La mise en place des Commissions de conciliation foncières villageoises (CCFV) dans le cadre de la sécurisation foncière en milieu rural (CCFV) ainsi que les comités de protection ont permis de promouvoir les droits de femmes et créer un sentiment de justice et d'équité entre Homme et Femme.
 - (iv) Aussi, le projet a identifié et formé 500 femmes parmi lesquelles 100 ont été désignées comme ambassadrices dans les cinq communes. Les Femmes ambassadrices dans chaque village (au moins 8 femmes par village), au niveau de chaque commune (20 femmes par commune) et le réseau des femmes ambassadrices des 5 communes composé de 100 femmes. Ces femmes ont bénéficié de formation sur les thématiques liées à la cohésion sociale.
 - (v) La mise en place des champs de la paix (voir encadré 1) à Kaya (2ha) et à Koulogo (3ha) spécifiquement au profit des femmes de diverses communautés est une action forte d'intégration du genre dans la mise en œuvre du projet.

- (vi) En outre, pour prévenir l'accentuation de la stigmatisation et l'exacerbation des conflits communautaires dans la région, le projet a organisé des journées dites « journées des communautés » (cf. encadré 2). A l'issue de la première journée organisée en juin 2022, 23 leaders coutumiers ont été faits ambassadeurs culturels du HCR pour la paix parmi lesquels figurent des amazones.
- (vii) La mise en place des Clubs des jeunes dans chaque village (un club de jeunes filles et un club de jeunes garçons) intègre également le genre. Les jeunes sont souvent confrontés à des contraintes auxquelles ils n'ont pas été préparés ou qu'ils n'ont pas les moyens matériels d'assumer dans ce contexte de crise. Ces clubs ont offert des soutiens concrets aux jeunes à travers la promotion de l'intégration sociale et professionnelle par le biais de formations et des appuis matériels et la formation sur la production et diffusion de messages sur les réseaux sociaux.
- (viii) L'appui des femmes et jeunes filles à la réalisation d'activités génératrices de revenu à travers la formation en entrepreneuriat, la formation professionnelle, la dotation en matériel et équipements a été un pan important du projet pour leur relèvement économique. Aussi, plusieurs assistances directes ont été apportées aux femmes victimes de VBG (santé, hébergement, transport, paiement des factures, etc.).
- (ix) Le projet a créé des « espaces surs » dédiés aux femmes et aux jeunes filles. Ces espaces, « sans danger et où on se sent en sécurité pour parler de tout », ont permis d'amener les femmes et filles qui les fréquentent à adopter de nouveaux comportements et à devenir actrices de leur propre santé et bien-être avec à la clé une information sur diverses thématiques liées à la santé sexuelle et reproductive, aux VBG, etc. De nombreuses femmes ou jeunes filles sont encore souvent victimes d'injustices ou de discriminations et il n'est pas toujours aisé pour elles d'en parler et de trouver leur place au sein d'un groupe mixte. Ces espaces ont également permis de rompre l'isolement social de certaines participantes, notamment les PDI, de favoriser l'estime de soi mais aussi de valoriser les compétences personnelles des participantes. Ils ont permis aux femmes de découvrir le plaisir du partage autour d'activités innovantes, le plaisir du débat autour de thèmes divers de leur vécu, de pouvoir donner leur avis, d'échanger des compétences, de rencontrer d'autres femmes, d'être accueillies, entendues, en dehors d'un lieu formel.

70. Le choix des femmes/jeunes filles comme actrices importantes dans ce projet a répondu à un besoin de repositionnement du Genre. En effet, au regard de toutes ces activités réalisées spécifiquement au profit des femmes, le projet a contribué à donner de la place à la femme dans les communautés vu qu'elles jouent désormais des rôles importants dans leur communauté.

71. Le projet a mis en place d'un système de suivi-évaluation tenant compte des questions de genre. En effet, la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et par âge a contribué à améliorer les performances et les résultats du projet en permettant de comprendre les répercussions des interventions sur les femmes, les hommes, les jeunes et en analysant les tendances en matière d'autonomisation des femmes.

Constat 10. Le projet a apporté une réponse multisectorielle à travers une approche de développement et des interventions coordonnées, synergiques et complémentaires se basant sur les avantages comparatifs des deux agences.

72. La synergie et la complémentarité entre UNFPA et UNHCR se sont manifestées techniquement à travers la communication permanente entre les points focaux des projets à Kaya, des réunions périodiques, le suivi conjoint des activités dans les communes (Kaya, Kongoussi), la participation active aux activités (l'UNFPA participe aux activités du HCR et vice-versa). Il faut dire que dès le début, les rôles et les responsabilités de chaque agence ont été clairement définis. Mais de façon concrète, la nature même de certaines activités imposait la mise en synergie pour atteindre les objectifs. La complémentarité n'était donc pas une option mais une obligation pour atteindre l'objectif global. Des réunions étaient organisées régulièrement pour analyser les goulots d'étranglement et les adresser. Le fait aussi que les équipes de projets des deux agences partagent les mêmes locaux à Kaya a beaucoup facilité les interactions.
73. Les deux agences ont pu, du reste, aller au-delà de leurs mandats habituels pour se concentrer sur un objectif commun. En effet, le travail conjoint, sur les mêmes cibles et dans des communes et villages d'intervention identiques a donné lieu, à une réelle démarche collaborative.
74. L'UNFPA et l'UNHCR sont bien connues des acteurs de la zone d'intervention. Chacune des agences s'illustre bien dans son domaine d'intervention.
75. Des avantages comparatifs sont reconnus à l'UNFPA parmi lesquels :
- (a) Son leadership dans la santé sexuelle et reproductive, ainsi que le domaine de responsabilité VBG. En effet, l'UNFPA est reconnu tant au niveau des instances gouvernementales qu'au niveau des partenaires techniques et financiers y compris les agences du Système des Nations Unies comme l'agence assurant le leadership dans le groupe de travail santé sexuelle et reproductive, ainsi que le domaine de responsabilité VBG. Ces cadres de coordination ont permis de communiquer sur le projet dans l'optique de la mutualisation des ressources. C'est ainsi que le projet a pu appuyer avec d'autres organisations, le fonctionnement de la coordination de l'AoR VBG qui regroupe plusieurs agences, ONG et Associations et services déconcentrés pour répondre aux besoins des femmes et filles survivantes où à risque de VBG.
 - (b) Son expertise dans la mise en œuvre de projet cohésion sociale. En effet, l'UNFPA a mis en œuvre avec succès en 2019 le projet cohésion sociale dans la région du Sahel. Le projet objet de cette évaluation est la continuité de celui réalisé au Sahel.
 - (c) Son engagement à donner la priorité aux jeunes et aux femmes. En effet, les jeunes et les femmes constituent les cibles privilégiées de l'UNFPA. Ils sont également les plus vulnérables dans le contexte sécuritaire actuel dans la région du Centre-Nord. Le projet a donné l'occasion à l'UNFPA de réaffirmer son engagement à donner la priorité à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, des filles, des jeunes, des PDI en passant notamment par l'inclusion, les droits des populations vulnérables, le leadership des femmes et l'intégrité

physique pour tous. L'UNFPA dispose d'outils adaptés pour capter les préoccupations des jeunes et des femmes.

(d) Son expérience dans le travail avec les leaders communautaires. L'UNFPA a une longue expérience de travail avec les leaders communautaires. Il dispose en son sein des experts et a les outils nécessaires pour mobiliser les acteurs locaux et des populations et les amener à participer activement à la réalisation du projet.

(e) Son fort maillage territorial. L'UNFPA intervient dans toutes les 13 régions du Burkina Faso. Il est donc facile et aisé d'exécuter une action dans n'importe quelle partie du pays.

76. L'UNHCR dispose également de nombreux avantages comparatifs dans la mise en œuvre de ce projet dont :

(a) Son expertise dans la protection des personnes déplacées dans le contexte de crise. Il est le dirigeant du cluster mondial de la protection. Ce projet a donné l'occasion à l'agence de veiller à ce que toutes les communautés jouissent de leurs droits sur un pied d'égalité et participent pleinement aux décisions qui affectent leur vie. La crise sécuritaire au Burkina Faso tire son origine de plusieurs causes dont la violation de protection. L'UNHCR, de par son expertise dans la protection, dispose de mécanisme de monitoring de protection, de réponse.

(b) Son expérience dans l'approche communautaire. En effet, l'UNHCR a une forte expérience dans l'approche communautaire et sa stratégie de protection s'appuie sur une action communautaire en impliquant toutes les communautés dans les différentes localités et en impliquant les femmes et les jeunes. Cette implication a permis aux communautés de participer activement et de manière significative à tous les aspects du projet, ce qui a eu pour effet de renforcer le rôle des leaders communautaires en tant que force motrice de la cohésion sociale et de la protection des droits des communautés dans les communes.

(c) Sa proactivité. L'UNHCR a dupliqué le projet dans cinq autres communes supplémentaires. Donc, l'agence exécutait le projet dans 10 communes en tout. Le projet a pris fin en juin 2023 mais, l'UNHCR continue son accompagnement des communautés des 10 communes afin de s'assurer d'une véritable appropriation.

(d) La disponibilité des moyens. L'UNHCR dispose de moyens logistiques, des équipements et des ressources humaines nécessaires qu'il a mis à contribution pour exécuter de tels projets. Également, l'agence dispose d'un capital confiance auprès des autorités locales.

(e) Son expertise dans le travail avec le PDI. En effet, l'enregistrement des PDI est une partie importante du volet protection de ces personnes et cet enregistrement fait par le CONASUR est financé par l'UNHCR. Toute chose qui facilite de mettre en œuvre un projet avec la participation des PDI.

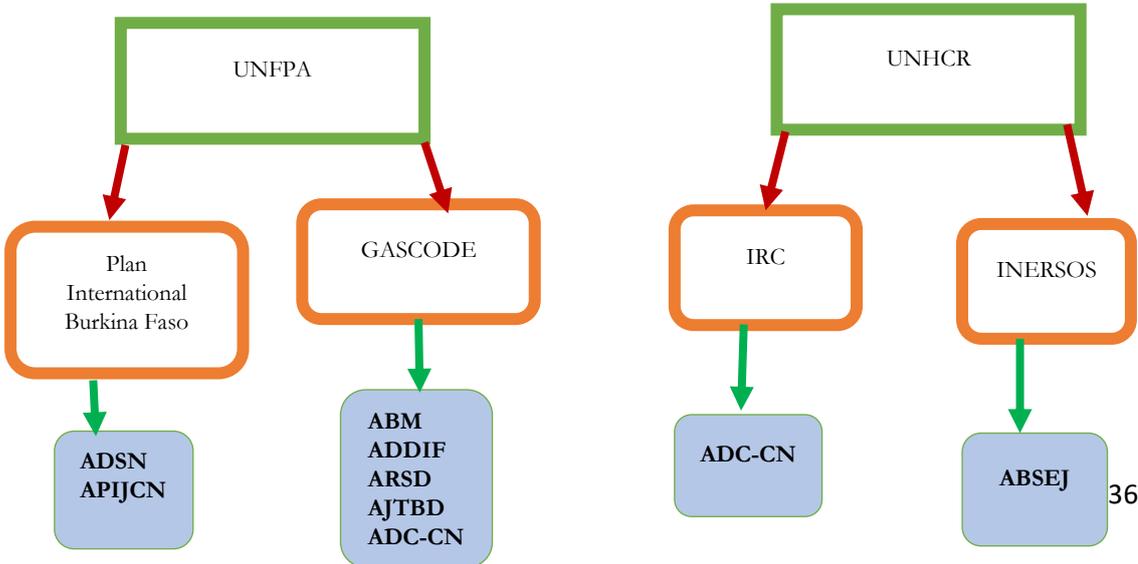
77. Le rôle de chef de file de l'UNFPA a été à plusieurs reprises salué par les différents acteurs. La disponibilité, la réactivité et la bonne communication sont ressortis comme autant d'éléments qui ont favorisé, malgré le contexte sécuritaire difficile, la bonne marche des activités du projet.

78. Le mécanisme de coordination nationale mis en place, lequel se réunissait une fois par mois, pour faire un bilan de l'avancée des activités a été très bénéfique pour le projet. Les rencontres mensuelles réunissaient les deux agences et les acteurs de mise en œuvre du projet. Cela a permis l'instauration d'une communication permanente entre les acteurs du projet, de faire le bilan des réalisations, d'analyser les goulots d'étranglement et de les adresser. Les comptes rendus de réunions et les rapports d'activités périodiques étaient partagés au management. Aussi, un système de suivi hebdomadaire des activités a été mis en place avec un rapport au management. Ce système a permis de faire le suivi des recommandations issues des réunions mensuelles. Un élément important de la coordination a été le suivi de proximité à travers les VNU communautaires qui sont issues des communes d'intervention du projet.
79. Aussi, il est ressorti des entretiens qu'en dehors du consortium onusien, le projet a favorisé une réelle dynamique de travail conjoint entre les ONG partenaires de mise en œuvre. Si elles n'étaient pas étrangères l'une de l'autre, c'était la première fois qu'elles travaillaient ensemble sur un même projet avec des cibles et des objectifs communs. Malgré les philosophies d'intervention différentes des ONG, le projet a pu créer une réelle synergie entre elles, ce qui a permis de faire de leurs spécificités une opportunité de complémentarité.

3.2.EFFICACITE DU PROJET

Constat 11. Malgré le contexte sécuritaire difficile dans les communes d'intervention marqué par les attaques et les limitations des déplacements, l'équipe du projet a réussi à réaliser toutes les activités prévues en collaborant avec les partenaires locaux de développement.

80. Au début du projet en 2021, l'UNFPA et l'UNHCR ont collaboré avec quatre (4) partenaires de mise en œuvre pour la réalisation des activités du projet. Ces partenaires de mise en œuvre ont recruté du personnel dédié à la réalisation du projet. En 2022, la situation sécuritaire s'est dégradée dans la région du Centre-Nord et plus particulièrement dans les communes d'intervention du projet. Pour s'adapter à cette situation, les partenaires de mise en œuvre ont recruté au total neuf (9) associations locales qui ont une connaissance certaine des communes et des villages cibles et qui ont la possibilité de suivre de près l'environnement et d'avancer dans la mise en œuvre des activités du projet dans les soixante (60) villages.



81. Le projet a mis en place des mécanismes de prévention et de gestion des conflits ainsi que des mécanismes de protection et de promotion des droits humains. Ces mécanismes dans lesquels sont impliqués tous les acteurs communautaires (leaders communautaires, acteurs étatiques, hommes, femmes et jeunes, PDI et populations hôtes) ont permis de prévenir et de gérer plusieurs conflits, d'identifier des victimes de violation de droits et de violence basée sur le genre et de les prendre en charge. Le rapport final du projet montre qu'au 31 mai 2023, le taux d'exécution physique du projet est de 85% et le taux d'exécution financier de 95%. Plusieurs résultats importants ont été atteints à la suite de la réalisation des activités.
82. **Amélioration de la gestion des ressources naturelles.** Le renforcement des capacités des communautés en gestion locale des ressources naturelles à travers les formations, les voyages d'échanges, les sensibilisations, le développement de manière participative et inclusive dans les 5 communes d'initiatives vertes sur base d'un accès partagé aux ressources naturelles, l'accompagnement des initiatives vertes et la mise en place des commissions de conciliation foncières villageoises par le projet ont eu un impact important sur le dialogue, la prévention et la gestion de certaines tensions au sein des communautés. En effet, 101 personnes ont été formées en gestion des ressources naturelles. Le projet a initié des voyages d'études au profit des communautés (femmes, jeunes leaders) qui ont bénéficié d'un renforcement de capacité. Ces derniers vont continuer à impacter leurs communautés sur les questions liées à l'environnement. Le projet a financé des activités de protection de l'environnement et des pépinières ont été mises en place dans les communes. Dans chacun des 60 villages cibles des cinq communes, une commission de conciliation foncière villageoise (CCFV) a été mise en place et les 301 membres de ces commissions ont été formés. 56 promoteurs d'initiatives vertes (23 femmes et 33 hommes dont 7 jeunes de 10 à 24 ans) ont été formés en élaboration de plans et en entrepreneuriat vert. 25 parmi eux ont bénéficié d'un appui de leurs microprojets dans l'optique de renforcer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes. Ainsi, les communautés ont compris que la gestion efficace des ressources naturelles réside dans :
- une prise de conscience de toutes les couches c'est-à-dire les hommes, les femmes, les jeunes (filles et garçons), les populations déplacées internes, etc.,
 - la prise en compte des besoins de toutes les couches dans les stratégies d'exploitation durable des ressources ;
 - une gestion et un partage équitable des ressources naturelles ;
 - l'implication de toutes les couches dans les mécanismes de gestion durable des ressources naturelles ainsi que les mécanismes de de gestion et de prévention des conflits liés aux ressources naturelles.

Le champ de la paix tire sa source de la rupture de la communication entre les communautés dans la commune de Barsalogo suite au « drame de Yirgou » situé au nord de la commune. En effet, depuis les tueries de Yirgou, village de la commune de Barsalogo, il était rare de voir les communautés à Barsalogo collaborer. L'Association Bahir Mebo (ABM) a cherché les voies et moyens pour permettre aux communautés de communiquer, de laisser les stigmatisations et les rumeurs et de travailler ensemble afin d'éviter une situation similaire à celle de Yirgou. C'est dans ce sens que le champ de solidarité a commencé à Barsalogo en 2019 avec les femmes de 4 villages : Niogho Mossi, Niogho Peul, Soudougou et Tanghin). Dans chaque village, 50 femmes ont été identifiées pour travailler dans le champ. En 2021, le champs de Barsalogo n'a pas été exploité par les femmes parce qu'elles ont été contraintes de se déplacer. En 2021, un champ de la paix a été initié à Kaya, à l'image de celui de Barsalogo, avec 200 femmes dont 100 femmes PDI et 100 femmes hôtes. Ce groupe a été grossi en cours d'activité par 50 femmes PDI venant de Barsalogo et qui étaient déjà membres du groupe qui a exploité le champs de Barsalogo. Le champ de la paix de Kaya regroupe les femmes de Kaya, Kelbo, Arbinda, Dablo, Pensa et Barsalogo. Le champ de Kaya, 2ha, est sécurisé pour les femmes et le succès de cette union entre les femmes d'horizons divers a inspiré la mise en place d'un second champ de la paix à Koulogo (3ha), imitative également accompagnée par le projet. Le champ de Kaya a récolté 9 tonnes de gombo et celui de Koulogo a récolté 8 tonnes de mil, 6 tonnes de haricot, 3 tonnes de sésame et 2 tonnes de gombo. Les récoltes ont permis d'assurer les besoins alimentaires des différents ménages et une partie est vendue. Les deux initiatives sont accompagnées par le projet mais également par une autre agence des Nations Unies qui est la FAO.

83. **Lutte contre la stigmatisation et les rumeurs.** Le projet a permis de mettre en place plusieurs mécanismes : les cellules de surveillance dans chaque village, les réseaux d'alerte précoce dans chaque commune, les femmes ambassadrices de la paix au niveau de chaque village et en réseau au niveau de chaque commune et en réseau regroupant les 5 communes, les clubs des jeunes filles et clubs des jeunes garçons dans chaque village, les observatoires de prévention et de gestion des conflits communautaires (ODEPROGEC) au niveau de chaque département, les CCFV dans chaque village. Les capacités des membres de ces mécanismes ont été renforcées et ils ont mis en œuvre des activités importantes. En effet, les PDI et certaines communautés ont été stigmatisés, harcelés ou accusés d'être la cause des tensions dans la région. Cette stigmatisation peut avoir de graves conséquences, notamment la violence, la perte de revenus ou l'exclusion des services essentiels, ainsi que la difficulté pour ces personnes à gagner la confiance et à s'engager convenablement dans les localités d'accueil. Les mécanismes ont joué un grand rôle dans la lutte contre les discours de haine en ce sens que leurs activités ont été orientées sur la promotion des valeurs de tolérance, la non-discrimination, le vivre ensemble et la cohésion sociale. Plusieurs canaux ont été utilisés pour la diffusion de ces messages dont les médias locaux (radios, télévision), les activités socioculturelles comme les journées culturelles, le cyclisme, la caravane de la paix, les repas communautaires, les matchs de football, les théâtres forum, les activités d'intérêt commun et les réseaux sociaux. Plusieurs exemples illustrent les effets bénéfiques des actions de ces mécanismes comme le disait une interviewée « au début des clubs des jeunes, il y a des parents qui refusaient que leurs enfants se mettent ensemble avec les enfants de certaines communautés. Mais avec la sensibilisation, les jeunes de toutes les communautés sont ensemble dans les mêmes clubs dans tous les 60 villages ».

84. **Renforcement des liens socioculturels et économiques.** Le défi culturel au Burkina Faso, d'une manière générale, et plus spécifiquement dans la région du Centre-Nord est un paramètre essentiel de la paix. C'est à travers la culture qu'on peut rencontrer l'autre dans sa personnalité profonde, qu'on peut découvrir ses richesses et ses infirmités. Le dialogue interculturel est, de ce point de vue, le lieu d'édification d'une conscience commune et solidaire. C'est un jalon incontournable pour la culture de la paix. Dans le cadre du dialogue interculturel et de la culture de la paix, le projet a institué des journées culturelles au niveau de chaque commune. En tant que lieu de rencontre et d'échanges entre les communautés, ces journées ont aidé à comprendre, comme disent les femmes des focus group et même les jeunes, que « l'autre n'est pas mon ennemi, mais celui avec qui je partage la même humanité ». Elles ont permis d'apprendre, comme cela est ressorti dans les entretiens avec les leaders communautaires, « à considérer la différence non pas comme une menace pour mon identité, mais une richesse qui m'aide à me réaliser en tant que personne humaine, ou à valoriser mon être dans un monde où nous avons tous le devoir de cultiver la paix, c'est-à-dire de l'enraciner dans notre manière d'être, dans nos faits et gestes. Si on voit facilement l'ennemi dans l'autre et vice-versa, c'est parce qu'on ne se connaît pas. L'ignorance est donc ici synonyme de méfiance ou d'adversité ». Par ailleurs, le projet a appuyé les communautés à la réalisation des travaux d'intérêt commun initiés par les mécanismes mis en place et en partenariat avec les collectivités locales. Ainsi, des journées de salubrité ont été organisées dans toutes les communes et ont permis de nettoyer les lieux publics, de curer les caniveaux, etc. le projet a permis la création de trente (30) coopératives dont les membres sont composés de femmes PDI et hôtes dans 3 communes cibles du projet.
85. **Mise en œuvre des campagnes de promotion de la paix, de la cohésion sociale, des droits humains, de la lutte contre les violences basées sur le genre dans 60 villages issus des 5 communes ciblées.** Le projet a permis la mise en place d'un comité de protection des droits humains dans les 60 villages et dans les villages environnant aux villages cibles et l'identification de 180 relais communautaires dans les 60 villages soit 3 par village. Les membres des comités de protection et les relais communautaires ont été formés sur la promotion de la paix et de la cohésion sociale, les droits humains et la lutte contre les VBG. Ils ont organisé des séances de sensibilisation au niveau communautaire sur la promotion de la paix et de la cohésion sociale, les droits humains et la lutte contre les VBG. Le projet a également réalisé des émissions de débats radiophoniques sur la protection des droits des communautés, des actions de plaidoyer auprès des acteurs étatiques pour la protection des droits humains et l'élaboration et diffusion des messages clés sur la cohabitation pacifique à travers différents supports et sur les réseaux sociaux.
86. **Engagement des acteurs étatiques et des leaders communautaires.** Dans la communauté, ces leaders sont des personnes qui sont investies de pouvoirs qui font d'eux les guides, les responsables, les leaders, les garants de l'autorité morale, politique, sécuritaire, judiciaire, administrative, économique et sociale. Ils connaissent les populations qui leur doivent le respect. Il ressort des entretiens que les leaders coutumiers et religieux ont joué un rôle important dans la mise en œuvre du projet. Ils ont bénéficié des sessions de formation et d'information et en retour, ils ont œuvré à l'instauration des valeurs et des pratiques communautaires auxquelles tout le monde est fondamentalement attaché. En plus de leur implication dans les mécanismes de prévention et de résolution des conflits mis en place, les leaders communautaires ont pleinement joué les rôles qui sont les leurs dans les communautés

à savoir l'écoute active, l'arbitrage, la conciliation et la médiation. Ils ont effectué des sensibilisations à destination des populations qui ont agi en profondeur, selon les bénéficiaires rencontrés, sur les gens et ont permis une transformation des mentalités et des habitudes.

Encadré 2 : Implication des leaders communautaires racontée par un acteur de mise en œuvre

En 2022, un chef coutumier a lancé le mot d'ordre de décimer les ressortissants d'une communauté donnée, car dit-il, ce sont eux qui sont les responsables des tueries et des intimidations dans la région. Le projet a eu les remontées d'information sur cette rumeur grâce aux mécanismes mis en place et a mené des actions d'information, de sensibilisation et de communication en s'appuyant sur la chefferie traditionnelle, les notabilités locales et les leaders communautaires. Ces mécanismes permettent traditionnellement de prévenir sinon d'endiguer les tensions sociales qui alimentent les différentes fragilités observées dans les communautés car ils exercent une forte influence sur les communautés du fait des valeurs morales que leurs attribuent les communautés. En termes d'activités, le projet a renforcé les capacités en analyse, prévention et résolution de conflits de ces leaders communautaires. Plus spécifiquement, le projet a organisé deux rencontres d'une journée (juin 2022 et juin 2023), dénommée « journée des communautés » qui a regroupé les leaders coutumiers (hommes et femmes), des autorités administratives et des artistes influents. Cette action forte, qui a vu la participation effective des chefs coutumiers, a été un exploit pour le projet et un signal fort pour l'engagement réel de ces autorités coutumières en qui les communautés ont une confiance élevée. Ils ont fait passer des messages importants sur le vivre ensemble, la paix et la cohésion sociale. 23 chefs coutumiers et amazones ont été faits ambassadeurs culturels du HCR pour la paix. Les ambassadeurs culturels pour la paix ont élaboré et mis en œuvre des plans d'actions essentiellement composés d'action de sensibilisation, de médiation, etc. la seconde journée des communautés, organisée en juin 2023, une année après la première, a permis de faire le bilan de la mise en œuvre des plans d'actions et se projeter sur une nouvelle année d'activité

87. **Lutte contre les violations de droits humains et les violences basées sur le genre.** Les activités du projet ont consisté à prévenir les violations de droits humains et les violences basées sur le genre à travers le traitement de leurs causes profondes. Cela s'est fait par l'organisation de campagnes de sensibilisation, de causeries et d'actions de formation des chefs coutumiers, leaders religieux, des bénéficiaires hommes, femmes, jeunes, populations hôtes et PDI. Ces activités ont permis de fournir des informations sur ce qu'est la violence fondée sur le genre et les violations des droits humains et encourager les victimes à dénoncer. En effet, la violence fondée sur le genre est un sujet rarement abordé par les communautés. Les victimes de VBG redoutent souvent la stigmatisation, les représailles ou le rejet de la communauté qui a souvent tendance à les culpabiliser. De nombreuses victimes choisissent de ne pas signaler les incidents de violence et en conséquence, elles ne sont pas prises en charge et les violences restent impunies. Le projet a également mené des activités sur la masculinité positive car les responsables de la violence basée sur le genre, principalement les hommes, cherchent, en fait, à conserver leurs privilèges, leur pouvoir et leur contrôle. L'implication des hommes a permis

de remettre en cause les stéréotypes hommes-femmes qui leur sont aussi imposés. Ainsi, les actions du projet ont permis, au niveau individuel, de répondre aux besoins des survivants-e-s, de faire respecter leurs droits et de faciliter le rétablissement des individus et des groupes affectés par les VBG. Au niveau communautaire, le projet a mis en place un système d'alerte précoce et de monitoring des droits humains et d'alerte précoce sur les tensions intercommunautaires dans les cinq communes. Les comités de protection et les plateformes de rencontres d'échanges et de proposition de prévention et de résolution des cas de VBG et de violation des droits humains ont permis de reconnaître, promouvoir et protéger les droits des femmes, des filles, des jeunes garçons, des PDI et des communautés marginalisées et intervenir lorsque ces droits ne sont pas respectés. Le projet a identifié des relais dans les 5 communes qui jouent le rôle d'information et collectent les informations en lien avec les violations des droits humains et les VBG ainsi que les mouvements des personnes déplacées d'une localité vers une autre et leurs besoins primaires. Toutes ces activités ont permis au projet d'appréhender précisément l'ampleur du problème dans les cinq communes. Plusieurs cas de viol, d'agression sexuelle, d'agression physique, de déni de ressources et de violences psychologiques et émotionnelles ont été dénoncés et pris en charge. Les victimes de VBG ont été prises en charge sur le plan sanitaire et sur le plan psychologique. Le projet a mis en place trois systèmes de gestion des cas (à Kaya, Tougouri et Kongoussi) et mis à disposition des victimes des psychologues. En effet, la violence basée sur le genre peut être une source de problèmes mentaux courants comme l'état de stress posttraumatique, la dépression, l'anxiété, les troubles du sommeil et de l'alimentation, les troubles psychotiques, etc. les gestionnaires de cas et les psychologues ont apporté de l'assistance aux victimes afin qu'elles puissent supporter les stress de la vie et retrouver un fonctionnement social normal. Par ailleurs, les mécanismes mis en place par le projet ont permis d'orienter les victimes vers les services de police, de santé et de l'action humanitaire. Le projet a renforcé les capacités des agents de santé et de la police afin qu'ils soient en mesure d'identifier, de traiter et de répondre à la violence fondée sur le genre et à la violation des droits humains de façon globale. Le projet a mis à la disposition des victimes de VBG des Kits énergie (gaz car les femmes sont agressées quand elles vont chercher le bois) et des Kits dignité (chaussures, slip, couches, pots pour enfant, etc.).

Constat 12. La performance du résultat 1 du projet est fort appréciable. Parmi les 32 indicateurs de performance (3 indicateurs de résultats et 29 de produits) qui ont fait l'objet de suivi, 30 (94%) ont atteint leurs cibles avec parfois des dépassements importants. 2 soit 6% indicateurs n'ont pas été apprécié par manque de cible fixée pour ces indicateurs.

88. Le cadre de résultats du projet comporte 32 indicateurs de performance pour le résultat stratégique 1. Pour ce résultat, les cibles des trois indicateurs d'effet sont atteintes et même dépassées. Pour les indicateurs de produit, la situation se présente comme suit : pour le produit 1.1, 5 indicateurs sur 6 sont réalisés et certaines cibles sont dépassées. La performance du 6^{ème} indicateur reste difficile à apprécier car la cible n'est pas définie dans le cadre de résultat du projet. Pour le produit 1.2, 100% des indicateurs ont atteint et certains ont même dépassé leur cible. Il en est de même pour le produit 1.3 où les 8 indicateurs ont été réalisés. Pour ce qui concerne le produit 1.4, 8 indicateurs sur les 9 ont été réalisés également. La performance de

l'indicateur 1.4.9 reste difficilement appréciable car la cible n'est pas définie dans le cadre de résultat du projet.

Tableau 6 : Situation des indicateurs de performance du résultat 1

Indicateurs pour mesurer les produits	Base line	Valeur cible finale 2023	Niveau atteint	Commentaire
Résultat stratégique 1 : Les communautés ont développé des systèmes inclusifs de gestion des ressources naturelles et résolvent leurs conflits de manière pacifique				
Indicateur 1a : % de bénéficiaires de projets déclarant avoir amélioré leurs relations avec d'autres groupes au cours des 12 derniers mois	0%	75 %	87%	Cible dépassée de +12%
Indicateur 1b : % de bénéficiaires estimant que les conflits au sein de leur communauté sont résolus de manière pacifique (par sexe selon les différentes communautés)	0%	75%	86%	Cible dépassée de +11%
Indicateur 1c : # de conflits réglés à travers les mécanismes endogènes mis en place	0	50	66	Cible dépassée de +16
Produit 1.1: Les communautés des zones ciblées développent de manière participative et inclusive des initiatives vertes sur la base d'un accès partagé aux ressources naturelles				
Indicateur 1.1.1 : # d'initiatives vertes développées de manière participative et inclusive par les communautés des zones ciblées sur base d'un accès partagé aux ressources naturelles	0	5	5	Cible atteinte
Indicateur 1.1.2 : # de comités consultatifs formés en partenariat avec les autorités locales	0	60	60	Cible atteinte
Indicateur 1.1.3 : # de membres de comités consultatifs formés (par sexe et village selon les différentes communautés)	0	300	3001 (58 hommes et 29 femmes)	Cible atteinte
Indicateur 1.1.4 : # d'initiatives vertes financée par le projet pour diminuer les pressions sur les ressources naturelles	0	5	25	Cible dépassée de +20
Indicateur 1.1.5 : # d'initiatives vertes mises en œuvre et facilitées par les communautés	0	5	25	Cible dépassée de +20

Indicateurs pour mesurer les produits	Base line	Valeur cible finale 2023	Niveau atteint	Commentaire
Indicateur 1.1.6 : # bénéficiaires d'initiatives vertes mise en œuvre (par sexe et village selon les différentes communautés)	0	?	56 dont 25 femmes et 33 hommes	Il s'agit là du nombre de personnes formées
Produit 1.2 : Les capacités des communautés en gestion locale des ressources naturelles sont améliorées				
Indicateur 1.2.1 : % de bénéficiaires estimant que leur capacité en gestion des ressources naturelles sont améliorées	0	75%	76%	Cible atteinte
Indicateur 1.2.2 : # de points focaux identifiés (par sexe et âge selon les communautés) pour assurer la gestion des ressources naturelles	0	5	3	
Indicateur 1.2.3 : # d'ateliers de formation en gestion des ressources naturelles organisés pour les points focaux communautaires et les autorités locales	0	5	5	Cible atteinte
Indicateur 1.2.4 # de points focaux et d'autorités locales formés en gestion des ressources naturelles (par sexe et village selon les différentes communautés)	0	100	101	Cible atteinte
Indicateur 1.2.5 : # de sensibilisation faites dans les 5 communes sur les mécanismes de gestion des ressources naturelles adoptés	0	480	1435	+ 5 émissions radio Cible dépassée de +960
Indicateur 1.2.6 : # de personnes sensibilisées sur les mécanismes de gestion des ressources naturelles adoptés (par sexe et commune)	0	24000	947684 dont 440170 femmes 9104 jeunes	Cible dépassée de + 923 684
Produit 1.3 : Les communautés sont outillées pour lutter contre la stigmatisation et les rumeurs				
Indicateur 1.3.1 : % des bénéficiaires déclarant que les actions du projet ont permis de se rapprocher et de raffermir leur vivre ensemble	0	75%	86%	Cible dépassée de +11%

Indicateurs pour mesurer les produits	Base line	Valeur cible finale 2023	Niveau atteint	Commentaire
Indicateur 1.3.2 : % de communautés mettant en œuvre des initiatives communautaires de lutte contre la stigmatisation et les rumeurs mises en œuvre	0	100%	100%	Cible atteinte
Indicateur 1.3.3 : # de rapports de suivi et d'analyse des tendances en matière de rumeurs, discours de haine et stigmatisation	0	120	120	Cible atteinte
Indicateur 1.3.4 : Existence d'un répertoire des causes profondes et éléments moteurs des discours de haine et de stigmatisations identifiées	Non	Oui	Oui	Cible atteinte
Indicateur 1.3.5 : % des communautés ayant bénéficié d'émissions et de séances de sensibilisation sur la lutte contre les discours de haine et la promotion des valeurs de tolérance, de non-discrimination et de cohésion sociale	0	100%	100%	Cible atteinte
Indicateur 1.3.6 : # de personnes touchées par les émissions et les séances de sensibilisation (par sexe, âge selon les communautés et communes)	0	145 695	947684	Cible dépassée
Indicateur 1.3.7 : # d'activités culturelles promouvant le respect des droits de l'homme, la non-discrimination, la tolérance, la compréhension des autres cultures et religions et l'égalité des genres	0	5	5	Cible atteinte
Indicateur 1.3.8 : # de personnes participants aux activités culturelles promouvant le respect des droits de l'homme, la non-discrimination, la tolérance, la compréhension des autres cultures et religions et l'égalité de genre (par sexe, âge selon les communautés et communes)	0	1250	2130	Cible dépassée
Produit 1.4 : Les liens socioculturels et économiques entre les communautés des villages des communes ciblées sont renforcés pour une consolidation de la paix à travers la réalisation participative et inclusive de projets d'intérêt commun				
Indicateur 1.4.1 : % de membres de la communauté estimant que les liens socioculturels et économiques renforcés concourent/ont	0	75%	79%	Cible dépassée de +4%

Indicateurs pour mesurer les produits	Base line	Valeur cible finale 2023	Niveau atteint	Commentaire
concouru à la consolidation de la paix entre les communautés des villages des communes ciblées (par sexe, âge selon les communautés et communes)				
Indicateur 1.4.2 : % de projets d'intérêt commun conjointement mis en œuvre	0	100%	76%	Cible atteinte
Indicateur 1.4.3 : # femmes et jeunes filles identifiées et formées sur les compétences de vie courante, les droits humains, les valeurs universelles de paix, y compris les violences basées sur le genre et l'entrepreneuriat social (par communautés selon les villages/communes)	0	500	500	Cible atteinte
Indicateur 1.4. 4 : # Réseau de femmes et jeunes filles ambassadrices mis en place et fonctionnel	0	5	5	Cible atteinte
<u>Indicateur 1.4.5</u> : Nombre de femmes et jeunes filles identifiées dans le cadre du soutien au réseau de femmes ambassadrices de la paix (par communauté selon les villages/communes)	0	100	100	Cible atteinte
Indicateur 1.4.6 : # de projets d'intérêt commun (susceptibles de renforcer le ciment de la cohésion sociale et améliorer les conditions de vie des populations résidentes et déplacées) renforcés et mis en œuvre	0	20	20	Cible atteinte
Indicateur 1.4.7 : # de jeunes appuyés pour l'élaboration et la diffusion des messages clés sur la paix, la cohésion sociale, le dialogue intergénérationnel y compris à travers les réseaux sociaux et au cours des travaux d'intérêt commun	0	100	117	Cible dépassée de +17
Indicateur 1.4. 8 : # de messages clés diffusés sur la paix, la cohésion sociale, le dialogue intergénérationnel y compris à travers les réseaux sociaux et au cours des travaux d'intérêt commun	0	5	6	Cible dépassée de +1

Indicateurs pour mesurer les produits	Base line	Valeur cible finale 2023	Niveau atteint	Commentaire
Indicateur 1.4. 9 : # ou % de personnes touchées par la diffusion des messages clés sur la paix, la cohésion sociale, le dialogue intergénérationnel y compris à travers les réseaux sociaux et au cours des travaux d'intérêt commun			94%	Cible atteinte

Constat 13. La performance du résultat stratégique 2 du projet est fort appréciable. Parmi les 34 indicateurs de performance (2 indicateurs de résultats et 32 de produits) qui ont fait l'objet de suivi, 20 (59%) ont atteint leurs cibles avec parfois des dépassements importants, 3 soit 9% indicateurs ont atteint partiellement leurs cibles. Les performances de 4 indicateurs n'ont pas été appréciées par manque de cibles fixées pour ces indicateurs.

89. Pour le résultat stratégique 2, la cible de l'indicateur 2b été réalisée avec un dépassement. Par contre, la performance de l'indicateur 2a n'a pas été appréciée parce que le cadre de résultats ne fixe pas de cible à atteindre. En ce qui concerne les indicateurs de produits, la situation se présente comme suit : pour le produit 2.1, sur 14 indicateurs, 6 ont atteint et parfois avec des dépassements, leur cible, un indicateur n'a pas été réalisé et la performance de 6 indicateurs n'a pas été appréciée par manque de cible prévue dans le cadre de résultats. Il s'agit des indicateurs 2.1.1, 2.1.4, 2.1.7, 2.1.8, 2.1.9 et 2.1.11. Pour le produit 2.2 qui compte 11 indicateurs, 5 indicateurs ont été réalisés, 2 ont été partiellement réalisés et 4 n'ont pas été appréciés par manque de cible prévue dans le cadre de performance du projet. Les indicateurs dont la performance n'a pas été appréciée sont : 2.2.6, 2.2.8, 2.2.9 et 2.2.12. Pour les produits 2.3 et 2.4, 100% des indicateurs ont atteint leur cible.

Tableau 7 : Situation des indicateurs de performance du résultat 2

Indicateurs pour mesurer les produits	Base line	Valeur cible finale 2023	Niveau atteint	Commentaire
Indicateur 2 a : % de membre de la communauté déclarant avoir été victime de violations des droits de l'homme et/ou violences basées sur le genre (par sexe, âge selon les communautés et communes)	X%	(X-20)%	10%	
Indicateur 2 b : % des personnes qui se sentent moins à risque de violences basées sur le genre ou de violation des droits de l'homme grâce aux actions du projet (par sexe, âge selon les communautés et communes)	43,8%	23,8%	21%	Cible dépassée
Produit 2.1: Le système de monitoring des droits humains et d'alerte précoce sur les tensions intercommunautaires mis en place dans les 5 communes cibles permet d'identifier, de prévenir des tensions intercommunautaires, de documenter des cas de violations de droits, et de référer les cas individuels et collectifs aux prestataires de service compétents				
Indicateur 2.1.1 : # d'alerte de tensions intercommunautaires et des cas de violations de droits identifiés, documentés et référés aux prestataires de services compétents	2232		+2256	
Indicateur 2.1.2 : # de système de monitoring des droits humains et d'alerte précoce sur les tensions intercommunautaires mis en place	4	5	5	Cible atteinte
Indicateur 2.1.3 : % des membres de la communauté se sentant plus en sécurité suite à la mise en place du système de monitoring	X%	(X+20) %	20%	
Indicateur 2.1.4 : # d'autorités locales/ communautés dont les capacités en matière de collecte et d'analyse de données sur les cas de violations des droits humains ont été renforcées (par sexe selon les communes et communautés)			300	
Indicateur 2.1.5 : # de personnes touchée par des séances de plaidoyer visant une réponse effective aux problématiques de protection	0	24000	12000	Cible non atteinte
Indicateur 2.1.6 : # de mécanismes de veille (y compris sur les VBG) et d'alerte précoce (sur les tensions intercommunautaires) mis en place	0	60	60	Cible atteinte
Indicateur 2.1.7 : # de survivantes de VBG enregistrées à travers les mécanismes de veilles et d'alerte précoce			1900	

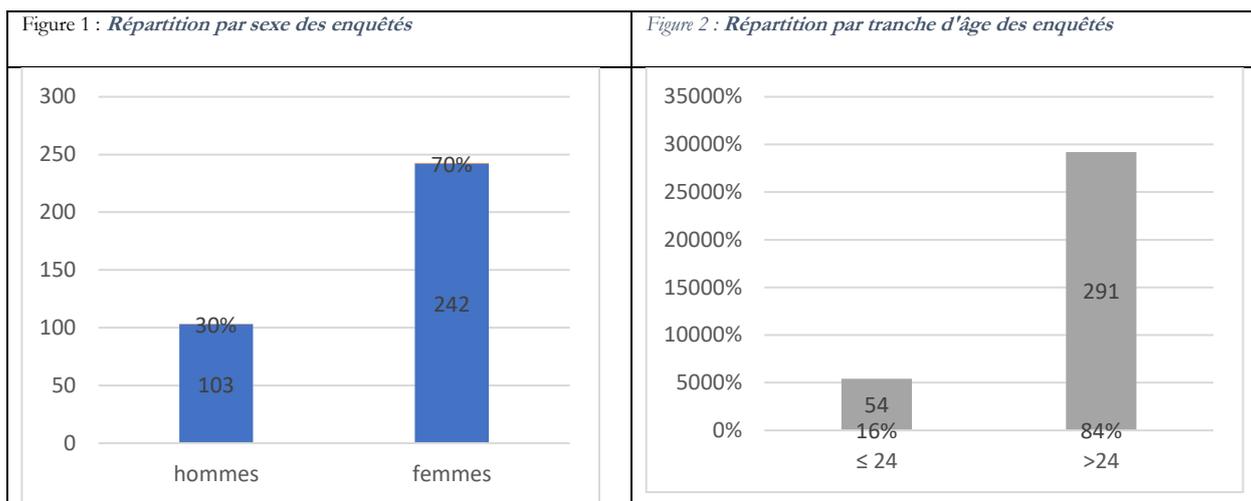
Indicateurs pour mesurer les produits	Base line	Valeur cible finale 2023	Niveau atteint	Commentaire
Indicateur 2.1.8 : # de mécanismes de documentation des plaintes et de suivi des plaintes avec les communautés et les autorités locales mis en place			60	
Indicateur 2.1.9 : # de MoU établis avec la police, les autorités locales, les réseaux nationaux et locaux de défense des droits humains pour les investigations sur les cas référés			8	
Indicateur 2.1.10 : # d'équipes mobiles d'identification, d'assistance et de suivi des survivant-e-s de VBG mis en place	0	4	5	Cible dépassée de +1
Indicateur 2.1.11 : # de survivantes de VBG enregistrées à travers les équipes mobiles			588	
Indicateur 2.1.12 : # de relais communautaires mis en place (par sexe selon les villages/communes et communautés)	0	150	240	Cible dépassée de +90
Indicateur 2.1.13 : # des comités de protection mis en place	0	60	60	Cible atteinte
Indicateur 2.1.14 : # de membres de comités de protection formés (par sexe selon les villages/communes et les communautés)	0	360	360	Cible atteinte
Produit 2.2 : Les hommes et femmes déplacés internes et résidents, y compris les jeunes, à parité égale, issus des communautés des 5 communes ciblées, mettent en œuvre des campagnes de promotion de la paix, de la cohésion sociale, des droits humains, de la lutte contre les violences basées sur le genre dans 60 villages issus des 5 communes ciblées.				
Indicateur 2.2.1 : % de personnes participant à la mise en œuvre des campagnes de promotion de la paix, de la cohésion sociale, des droits humains, de la lutte contre les VBG (par sexe, âge et communautés selon les communes/ village)	0	75%	73%	Cible non atteinte
Indicateur 2.2.2 : % de communautés estimant que les campagnes de réalisées ont renforcé la paix et la cohésion sociale	0%	75%	80%	Cible dépassée de +5%
Indicateur 2.2.3 : # de relais communautaires dont les capacités ont été renforcées (par sexe selon les communautés et les village/ communes)	0	150	150	Cible atteinte

Indicateurs pour mesurer les produits	Base line	Valeur cible finale 2023	Niveau atteint	Commentaire
Indicateur 2.2.4 : # de comités de protection mis en place/ renforcés et fonctionnels	0	60	60	Cible atteinte
Indicateur 2.2.5 : # de membres des comités de protection formés (par sexe selon les villages/communes)	0	360	300	Cible non atteinte
Indicateur 2.2.6 : # de séances de sensibilisation organisés au niveau communautaire sur la promotion de la paix et de la cohésion sociale	-	-	1920	
Indicateur 2.2.7 : % de personnes touchées par les sensibilisations (par sexe selon les villages/communes)	0%	75%	89%	Cible dépassée de +14%
Indicateur 2.2.8 : # d'émissions, de débats radiophoniques organisés	-	-	9	1 500 000 personnes touchées
Indicateur 2.2.9 : # d'actions de plaidoyer réalisées auprès des acteurs étatiques pour la protection des droits humains	0		6	
Indicateur 2.2.10 : # de messages clés (sur la cohabitation pacifique) élaborés et diffusés	0	5	6	Cible dépassée de +1
Indicateur 2.2.11 : # de coopératives soutenues financièrement	0	30	30	Cible atteinte
Indicateur 2.2.12 : # membres des comités soutenus financièrement	0	600		
Produit 2.3 : Les acteurs étatiques et les leaders communautaires au niveau des 5 communes ciblées en coordination avec les organisations de défense de droits humains, les femmes et filles déplacées internes et résidentes, identifient et mettent en œuvre des interventions prioritaires favorables à la protection des membres de leurs communautés				
Indicateur 2.3.1 : % des interventions prioritaires (favorables à la protection des membres de leurs communauté) identifiées et mises en œuvre par acteurs étatiques et les leaders communautaires par commune	0	100%	100%	Cible atteinte

Indicateurs pour mesurer les produits	Base line	Valeur cible finale 2023	Niveau atteint	Commentaire
Indicateur 2.3.2 : % de membres de la communauté se sentant mieux protégés suite aux actions des acteurs étatiques et leaders communautaires	0%	75%	83%	Cible dépassée de +8%
Indicateur 2.3.3 : # d'acteurs étatiques et des leaders communautaires dont les capacités sur les droits humains et leur rôle dans la protection des déplacées internes ont été renforcées (par sexe selon les communes)	0	200	200	Cible atteinte
Indicateur 2.3.4 : # de plateforme communale et régionale de dialogue et de concertation entre les communautés et les autorités locales mise en place et fonctionnels	0	5	5	Cible atteinte
Indicateur 2.3.5 : # de services de prise en charge des personnes à besoins spécifiques et des victimes de violations de droits renforcés techniquement et en matériel	0	5	5	Cible atteinte
Produit 2. 4 : les survivant-e-s des violences basées sur le genre dans les 5 communes cibles bénéficient d'une prise en charge holistique				
Indicateur 2.4.1 : % de survivant-e-s de VBG bénéficiant d'une prise en charge holistique (par sexe selon les communes)	0	50%	100%	Cible dépassée de +50%
Indicateur 2.4.2 : % de survivantes satisfaites de la prise en charge (par sexe selon les communes)	0	75%	100%	Cible dépassée de +25%
Indicateur 2.4.3 : # de mécanisme de référencement des survivants-e-s de VBG mis en place dans les 5 communes ciblées	0	5	5	Cible atteinte
Indicateur 2.4.4 : # de survivant-e-s de VBG pris en charge (par sexe selon les communes)	0	500	2868	Cible atteinte

3.3.RESULTATS DE L'ENQUETE DE PERCEPTION

90. Le nombre total personnes enquêtées est de 345 hommes et femmes y compris les jeunes (garçons et filles) pour les 5 communes d'intervention du projet. Cette taille d'échantillon répond aux besoins de cette étude qui a utilisé un échantillonnage probabiliste stratifié à plusieurs degrés permettant de fournir des résultats statistiquement représentatifs pour les indicateurs au niveau des répondants pour une analyse essentiellement par catégorie d'âge et par sexe.

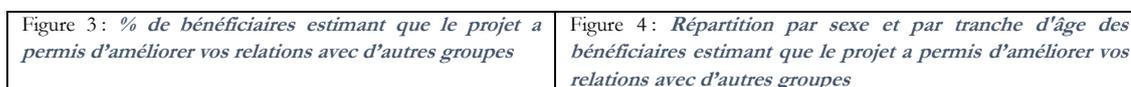


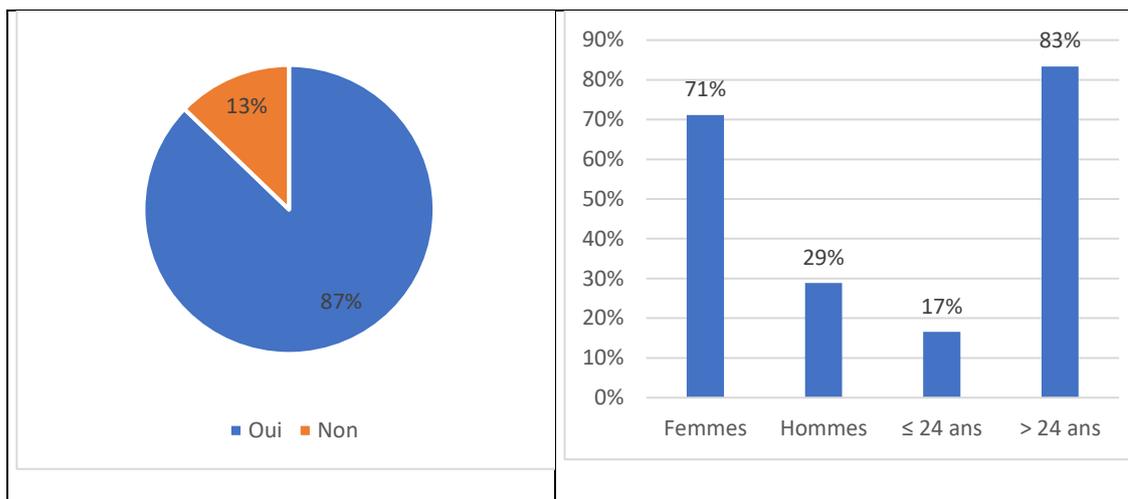
Source : Résultat enquête de perception

Les résultats montrent que le nombre de bénéficiaires féminins est plus élevé (70%) que celui des hommes. 16% des bénéficiaires sont des jeunes de 24 ans ou moins.

Indicateur 1a : % de bénéficiaires du projet déclarant avoir amélioré leurs relations avec d'autres groupes grâce au projet

91. Globalement, 301 personnes sur 345 soit 87% ont déclaré lors des enquêtes que le projet a amélioré leurs relations avec d'autres groupes contre une prévision de 75%. La part des femmes est plus importante (71%) dans cette proportion.



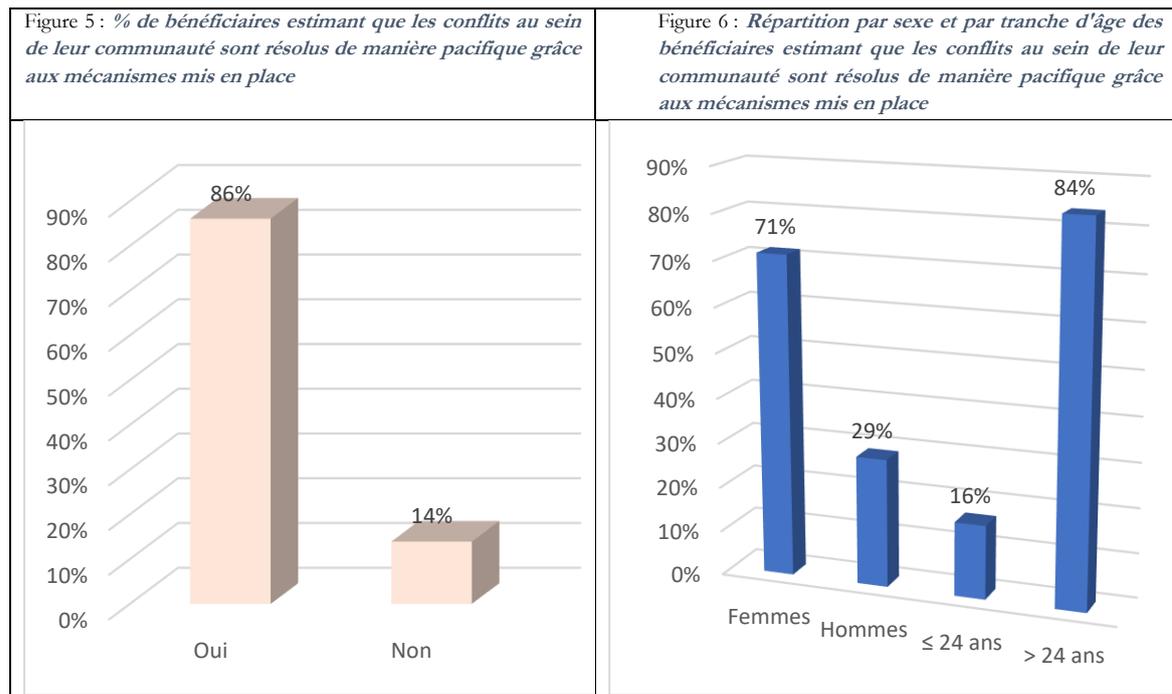


Source : Résultat enquête de perception

A la question de savoir quels sont les groupes qui se sont rapprochés grâce aux activités du projet, on a une diversité de réponses : les femmes issues de diverses communes, par exemple Ce sont les femmes de cinq villages qui travaillent dans le champ de la paix de Kaya (Kaya, Kelbo, Arbinda, Dablo et Pensa). Ces femmes ne se connaissaient pas avant le projet. Le projet a pu rapprocher les PDI des populations hôtes, des groupes de jeunes PDI et hôtes qui travaillent ensemble et qui se marient, les gens de diverses communautés (Mossi peulh Foulcé, Marensé), des hommes et des femmes, des hommes et leurs femmes qui sont plus unis et qui se consultent sur les affaires de la famille, des épouses d'un même hommes, des jeunes de diverses communautés, des femmes de divers villages qui entretiennent désormais des relations commerciales, des jeunes et leurs parents qui se consultent mutuellement, des groupements de femmes qui réalisent en commun des activités génératrices de revenus et qui s'entraident, etc. Particulièrement, le projet, avec l'accompagnement de personnes ressources, des ressortissants de Tougouri, des autorités administratives, a pu amorcer un début de solution au conflit de chefferie qui opposent les familles Kafando et Yameogo à Tougouri. Les deux familles ont accepté s'asseoir sur une table de négociation. Il y a eu des discussions, des échanges et les tensions commencent à s'estomper entre les deux familles. Plusieurs canaux d'échanges existent actuellement entre les deux familles et il est même arrivé que des Kafando accueillent des déplacés Yaméogo chez eux et vice-versa. Dans le même ordre d'idée, on peut citer le rapprochement des villages de Zoura peulh et de Zoura Mossi. Il ressort également que les populations sont proches de l'administration et sont prêtes pour accompagner l'administration.

Indicateur 1b : % de bénéficiaires estimant que les conflits au sein de leur communauté sont résolus de manière pacifique grâce aux mécanismes mis en place (par sexe selon les différentes communautés)

92. Les résultats de l'enquête montrent que 86% des bénéficiaires estiment que les conflits au sein de leur communauté sont résolus de manière pacifique grâce aux mécanismes mis en place pour une cible attendue de 75%. Plus de femmes (71%) que d'hommes (29%) estiment que les conflits au sein de leur communauté sont résolus de manière pacifique grâce aux mécanismes mis en place.



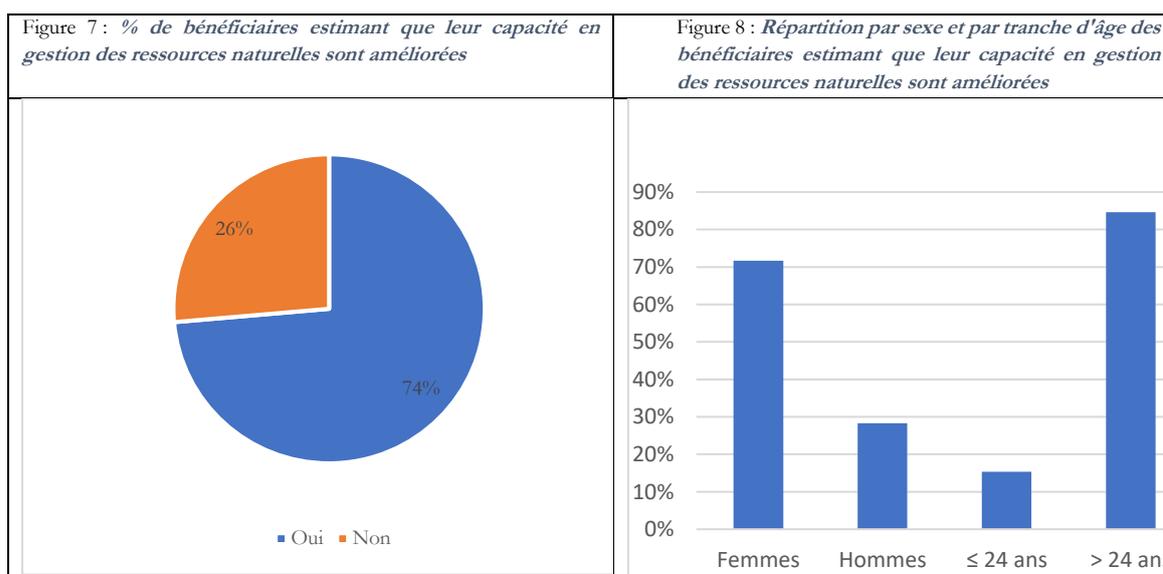
Source : Résultat enquête de perception

Le projet a mis en place et/ou dynamisé plusieurs mécanismes de prévention et de résolution des conflits : cellules de surveillance dans chaque village, les réseaux d'alerte précoce dans chaque commune, les femmes ambassadrices de la paix, les clubs des jeunes filles et clubs des jeunes garçons dans chaque village, les observatoires de prévention et de gestion des conflits communautaires (ODEPROGEC) au niveau de chaque département, les commission de conciliation foncière villageoises (CCFV) dans chaque village.

93. Les types de conflit résolus sont les mésententes liées à l'exploitation des pistes animales, les conflits entre éleveurs et agriculteurs liés aux dégâts d'animaux dans les champs, les conflits de leadership entre les autorités coutumières et les CVD dans certains villages, les conflits liés à l'exploitation de la terre et à l'exploitation de l'eau, les conflits entre les PDI et les populations hôtes, les mésententes dans les zones non loties entre locataires, les bagarres entre des coépouses, les tensions entre des filles et leurs parents par le mariage forcé, les mésententes pour des problèmes de limite de leur champ, les problèmes liés à la vie du couple, le mariage forcé, le mariage précoce, l'excision, les conflits entre amis, conflits terriens, mésentente entre des chefs de ménage et leurs femmes, difficultés d'acceptation de certaines communautés dans les organes de gestion des organisations au sein des villages, les conflits entre villages, etc.
94. Les méthodes comme la sensibilisation, les entretiens, les activités d'intérêt commun, la négociation par les forgerons, la formation sur la gestion de l'eau, le dialogue intergénérationnel, l'implication de tous aux activités, l'implication des chefs coutumiers, les rencontres de concertation, les théâtres forum, la médiation des autorités locales ont permis de résoudre de façon pacifique les conflits.

Indicateur 1.2.1 : % de bénéficiaires estimant que leur capacité en gestion des ressources naturelles sont améliorées

95. 74% des bénéficiaires estiment que le projet a permis d'améliorer leur capacité en gestion des ressources naturelles pour une cible attendue de 75%. De façon désagrégée, 72% de femmes contre 28% d'hommes estiment que leurs capacités ont été améliorées en gestion des ressources naturelles.

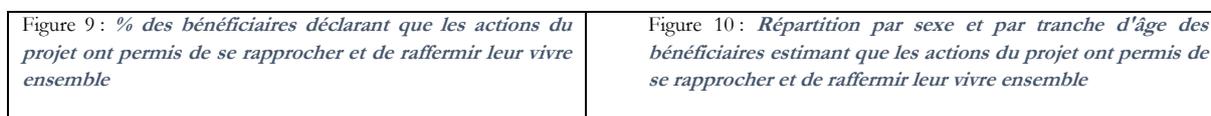


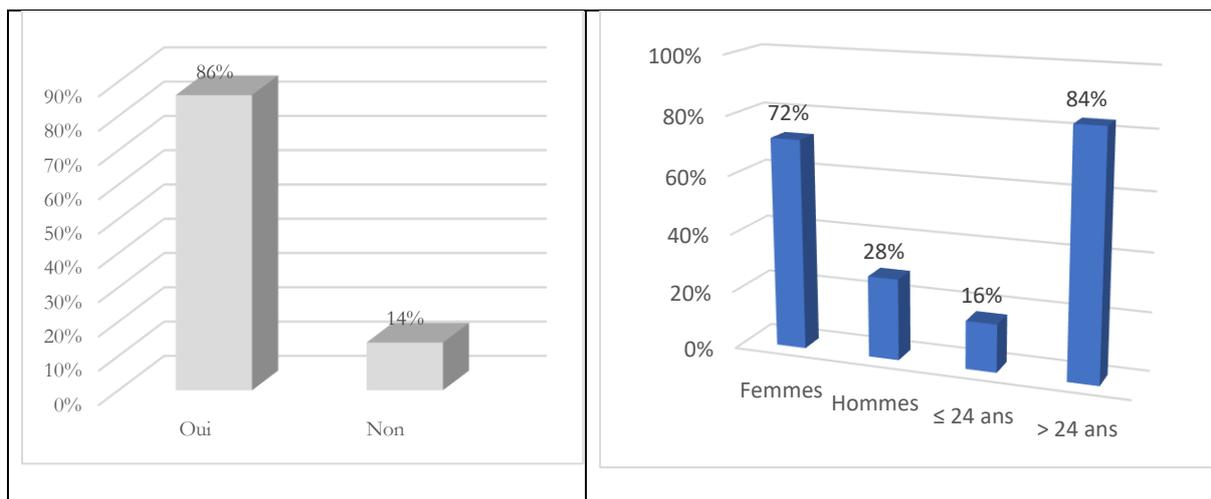
Source : Résultat enquête de perception

L'amélioration des capacités a été faite à travers les activités comme la formation à la bonne gestion des forêts, des boullis, des forages, le traçage de façon consensuelle des pistes pour bétail, l'accompagnement pour la sécurisation foncière, la réservation des espaces de pâturage, la gestion des points d'eau, la formation sur l'utilisation des poubelles pour jeter les sachets, la restauration des terres dégradées, le reboisement et l'entretien des plants, la construction de foyers améliorés et l'utilisation du gaz, la protection des plants et du couverts végétal, le nettoyage des bords des points d'eau, la demande d'autorisation au service de l'environnement avant de couper du bois et couper de façon rationnelle le bois.

Indicateur 1.3.1 : % des bénéficiaires déclarant que les actions du projet ont permis de se rapprocher et de raffermir leur vivre ensemble

96. De façon globale, 86% des bénéficiaires estiment que les actions du projet ont permis de se rapprocher et de raffermir leur vivre ensemble contre une cible attendue de 75%. Cette proportion est plus importante chez les femmes (72%) que chez les hommes (28%).





Source : Résultat enquête de perception

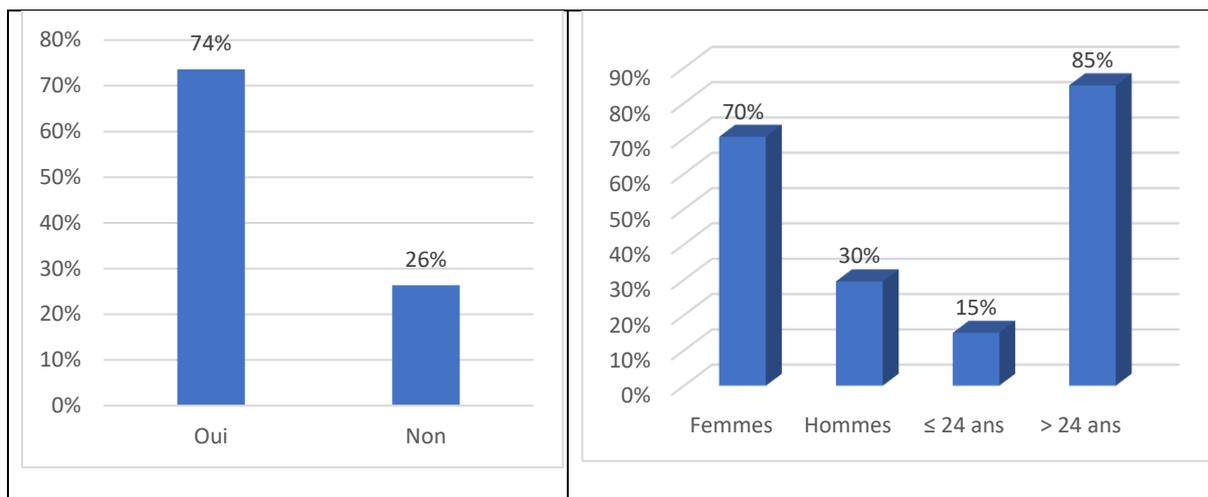
Le rapprochement et le raffermissement du vivre ensemble se sont manifestés par la manifestation du sentiment d'appartenance des bénéficiaires du projet à une même communauté. En effet, des gens qui ne s'adressaient pas la parole comme des PDI et populations hôtes, des gens de communautés différentes, des coépouses, des jeunes, etc. se sont rapprochés. Les coépouses cohabitent tranquillement avec leur mari, les époux en conflit se sont reconciliés, des voisins qui ne s'adressaient pas la parole se sont reconciliés, les populations hôtes et les PDI mènent des activités conjointes pour le développement de leurs communautés et également des activités génératrices de revenus. Toutes les communautés sont impliquées dans toutes les activités des villages. Les PDI estiment que les populations sont maintenant courtoises, solidaires et les aident beaucoup. Une PDI dit pour plaisanter « on ne m'appelle cruellement « déplacée » ou les « arrivée », nous sommes maintenant intégrées dans la communauté des femmes et nous sommes mêmes membres des sociétés coopératives ». Les jeunes PDI et hôtes organisent des activités lucratives communes comme les matchs de football, les courses de vélo, etc. il y a beaucoup d'échanges entre les communautés avant de prendre les décisions et afin d'éviter les isolements et les stigmatisations. Une femme hôte dit ceci « entre les PDI et nous, le courant passe bien maintenant parce que nous nous comprenons parfaitement. Nous partons dans les baptêmes ensemble, on se rend des visites, on se partage la nourriture. Nous sommes même devenues des amies. »

Indicateur 1.3.2 : % de communautés mettant en œuvre des initiatives communautaires de lutte contre la stigmatisation et les rumeurs mises en œuvre

97. 74% des bénéficiaires estiment que leur communauté a mis en œuvre les initiatives communautaires de lutte contre la stigmatisation et les rumeurs.

Figure 11 : % de personnes estimant que des initiatives communautaires de lutte contre la stigmatisation et les rumeurs sont mises en œuvre

Figure 12 : Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires estimant que des initiatives communautaires de lutte contre la stigmatisation et les rumeurs sont mises en œuvre



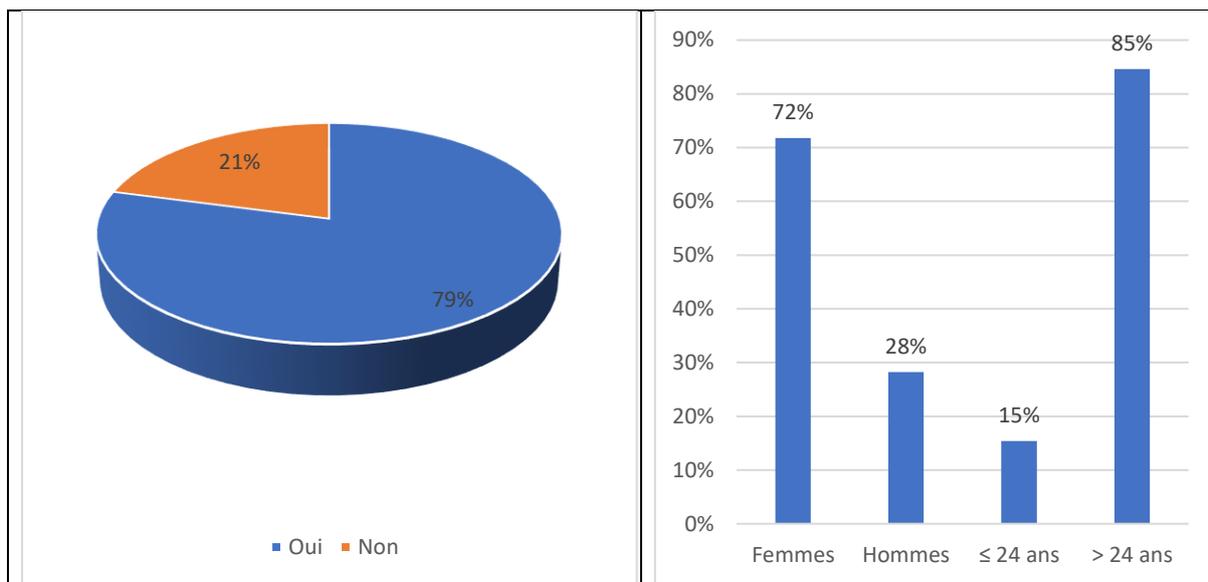
Source : Résultat enquête de perception

Ces initiatives communautaires ont été mises en œuvre au niveau sociétal, au niveau personnel et au niveau structurel. Au niveau sociétal, les mécanismes mis en place ont permis de favoriser l’inclusion sociale et la participation citoyenne de toutes les communautés dans les activités de développement des différentes localités. Sur le plan personnel, il ressort des entretiens que les différentes actions ont permis de réduire la stigmatisation vécue par les PDI surtout et les membres de certaines communautés ethniques également. Au niveau structurel, les mécanismes ont permis d’identifier et de réduire les pratiques systémiques discriminatoires envers certaines communautés.

Indicateur 1.4.1 : % de membres de la communauté estimant que les liens socioculturels et économiques renforcés concourent/ont concouru à la consolidation de la paix entre les communautés des villages des communes ciblées (par sexe, âge selon les communautés et communes)

98. A la question de savoir si le renforcement des liens socioculturels et économiques a concouru à la consolidation de la paix entre vos communautés, 79% des bénéficiaires ont répondu par l’affirmative contre une prévision de 75%. Parmi ceux-ci, 72% sont des femmes.

Figure 13 : % de membres de la communauté estimant que les liens socioculturels et économiques renforcés concourent/ont concouru à la consolidation de la paix entre les communautés des villages des communes ciblées	Figure 14: Répartition par sexe et par tranche d’âge des bénéficiaires estimant que les liens socioculturels et économiques renforcés concourent/ont concouru à la consolidation de la paix entre les communautés des villages des communes ciblées
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Source : Résultat enquête de perception

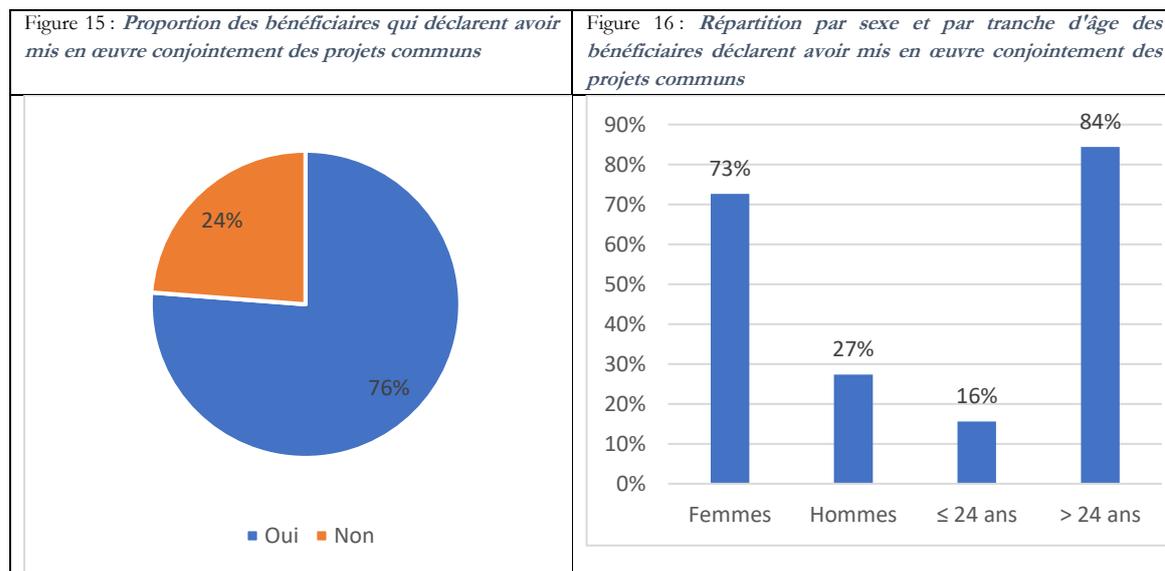
99. Au titre des activités économiques, il ressort des entretiens la formation conjointes des femmes de plusieurs communautés sur la saponification, la transformation des fruits, la création de groupements regroupant plusieurs personnes de communautés différentes pour l'apprentissage de différents métiers, la réalisation d'AGR, la création des sociétés coopératives avec plusieurs groupes ethniques. Au niveau des activités socioculturelles, les bénéficiaires ont retenu la promotion de la parenté à plaisanterie, le théâtre forum, les émissions radio et télé, le sport (les matchs de football entre inter-ethnies, cyclisme féminin), les « Dassandaga mets locaux », les danses traditionnelles, les journées de salubrité, les courses cyclistes entre PDI et Hôte, la journée de salubrité, les dialogues de concertation entre les différentes cultures, les jeux de société, les travaux d'intérêt commun (curage de caniveaux, nettoyage de l'abattoir de Kongoussi).

100. Ces activités ont permis, selon les bénéficiaires, de créer la confiance, la réciprocité et la multiplicité des liens entre les populations et entre les communautés. Elles ont permis d'établir de nouvelles relations interpersonnelles, intra et intergroupes. Sur le plan économique, ces activités ont favorisé la création de relations entre les consommateurs, les producteurs et les autres acteurs du marché des différentes communautés. L'introduction des liens socioculturelles et économiques interpersonnelles, intra et intergroupes dans le projet a été une phase importante du processus de création d'un environnement de confiance et de facilitation du dialogue entre les communautés. Selon les bénéficiaires du projet, les activités socioculturelles et les activités économiques conjoints ont été le lieu de renforcer le tissu social, d'accepter la culture de l'autre, de favoriser le dialogue entre différentes communautés.

Indicateur 1.4.2 : % de projets d'intérêt commun conjointement mis en œuvre

101. Globalement, 76% des bénéficiaires du projet déclarent avoir mis en œuvre conjointement des projets communs. Parmi eux, les femmes sont majoritaires (73%) par rapport aux hommes

(27%). Les types d'activité communes conjointement mis en œuvre sont des activités sociales et des activités économiques.

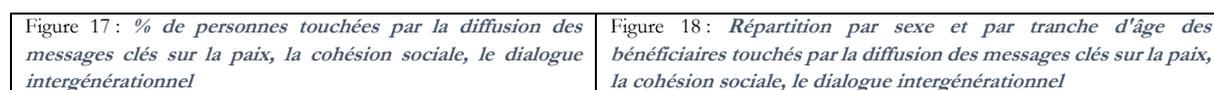


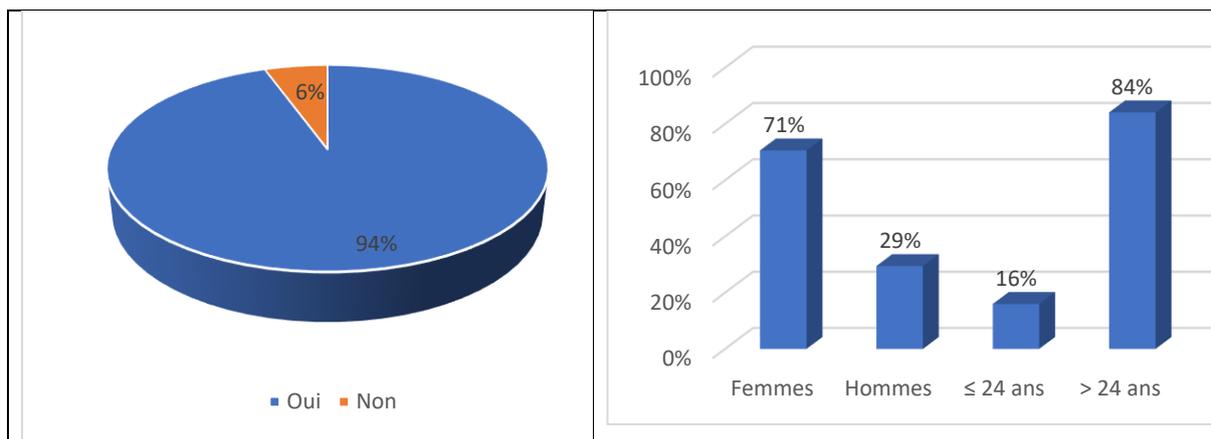
Source : Résultat enquête de perception

Au titre des projet d'intérêt commun, il ressort de l'enquête l'organisation de journées de salubrité dans les communes qui ont permis le nettoyage des lieux publics comme les centres de santé, les abattoirs, le curage des caniveaux, la réhabilitation des forages, l'exploitation du champs de la paix. Au titre des activités économiques, il y a la réalisation d'activités génératrices (fabrication de savon, élevages de volailles), la réalisation des tontines pour l'entraide mutuelle. Toutefois, il est important que chacun comprenne qu'il a un rôle fondamental a joué pour recoudre le tissu social déchiré.

Indicateur 1.4.9 : % de personnes touchées par la diffusion des messages clés sur la paix, la cohésion sociale, le dialogue intergénérationnel y compris à travers les réseaux sociaux et au cours des travaux d'intérêt commun

102. Il ressort de l'enquête que 94% des bénéficiaires ont été touchées par la diffusion des messages clés sur la paix, la cohésion sociale, le dialogue intergénérationnel y compris à travers les réseaux sociaux et au cours des travaux d'intérêt commun.





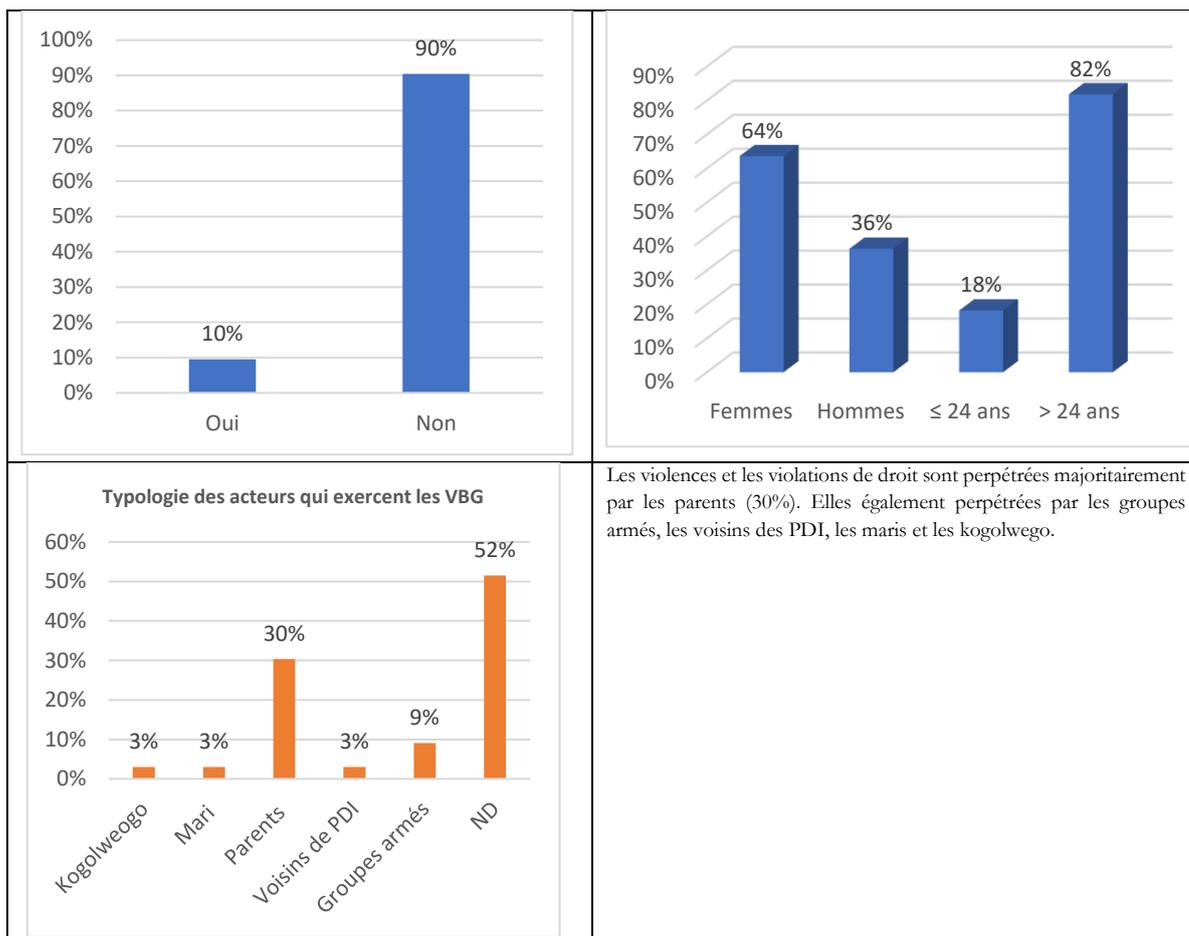
Source : Résultat enquête de perception

Les messages ont porté sur entre autre la nécessité de se soutenir, de ne jamais stigmatiser les PDI « car nous sommes tous des Burkinabè », la cohésion sociale, l'union fait la force, la nécessité de vivre ensemble pour la paix dans le pays, la solidarité, la bonne cohabitation, le pardon, l'acceptation de l'autre, l'entente, la tolérance, la justice, la concorde, l'égalité de tous et de toutes, le respect mutuel, le vivre ensemble sans distinction des races, d'ethnie, de religion, de sexe, chacun a des droits même les enfants. Les messages ont porté également sur la masculinité positive, la violence basée sur le genre, le dialogue intergénérationnel, l'accès équitable aux ressources pour tous et pour toutes. Plusieurs canaux ont été utilisés pour accéder aux bénéficiaires : les animations par les animateurs des associations locales, les activités culturelles et sociales, les formations sur le vivre ensemble par les projets, les radios locales, les réseaux sociaux, les affiches, la télévision, les journées portes ouvertes, les sensibilisations, la maison de la femme, les espaces surs, les clubs des jeunes, les mosquées et églises.

Indicateur 2 a : % des membres de la communauté déclarant avoir été victime de violations des droits de l'homme et/ou violences basées sur le genre (par sexe, âge selon les communautés et communes)

103. 10% des bénéficiaires déclarant avoir été victime de violations des droits de l'homme et/ou violences basées sur le genre (par sexe, âge selon les communautés et communes). Parmi ceux-ci, les femmes sont majoritairement (64%).

Figure 19 : % de membre de la communauté déclarant avoir été victime de violations des droits de l'homme et/ou violences basées sur le genre	Figure 20 : Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires déclarant avoir été victime de violations des droits de l'homme et/ou violences basées sur le genre
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

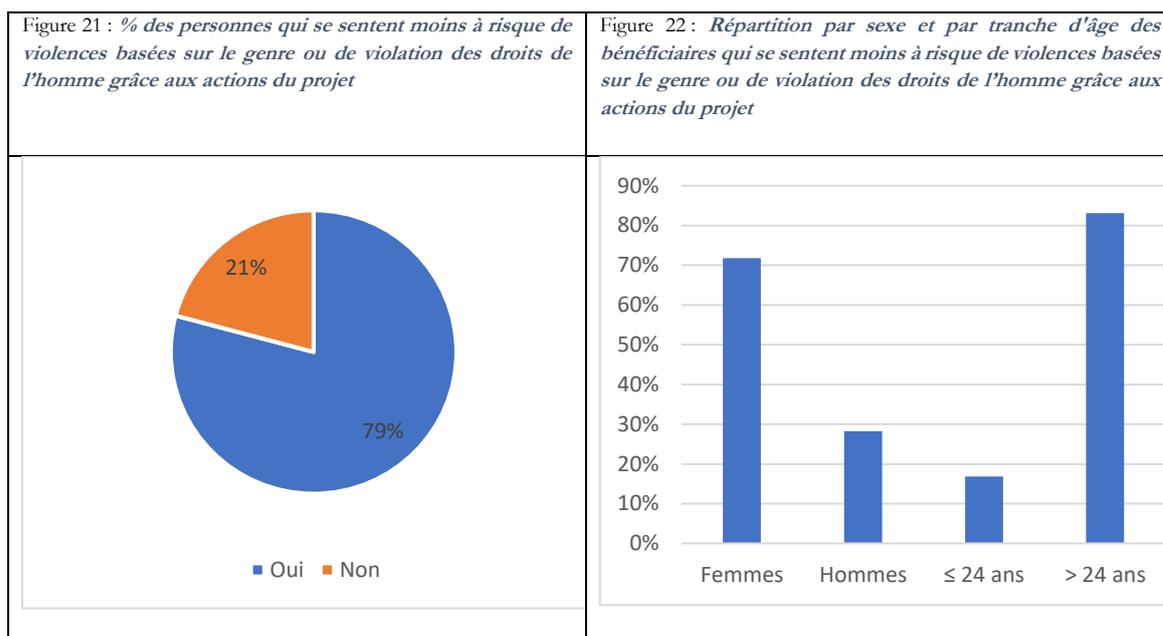


Source : Résultat enquête de perception

Les violations des droits de l'homme et/ou les VBG sont de plusieurs natures. Il ressort de l'enquête que les types les plus fréquents sont : les insultes hostiles, dégradantes, humiliantes. Des gens ont été contraints de se déplacer de leur village pour ne pas subir de violence physique, des filles ont été retirées de l'école à cause de leur sexe pour les marier, des filles ont été excisées, des filles ne sont pas aller à l'école parce que les parents ont fait le choix en faveur des garçons, des gens ont travaillé sans être payés, des gens ont été chassés de leur terre, à des gens, on a refusé l'accès à la terre, etc. Il est ressorti également les restrictions des mouvements des populations, les fermetures de centre de santé et d'écoles et les interruptions de service dans certaines mairies, commissariat de police, etc. Ces risques existent dans l'environnement général, au sein des familles et des communautés et dans la prestation de services. On note surtout que plus de la moitié des victimes de violence (52%) ne se sont pas prononcés sur les responsables de ces violences à leur rencontre. Cela montre que parler de VBG ou de violation des droits restent jusqu'à présent un sujet tabou.

Indicateur 2 b : % des personnes qui se sentent moins à risque de violences basées sur le genre ou de violation des droits de l'homme grâce aux actions du projet (par sexe, âge selon les communautés et communes)

104. A la question de savoir est-ce que les actions du projet vous ont rendu moins vulnérables face aux risques de violences basées sur le genre ou de violation des droits de l'homme, 79% des bénéficiaires du projet ont répondu positivement. Parmi ces derniers, on compte plus de femmes (72%) que d'hommes (28%).



Source : Résultat enquête de perception

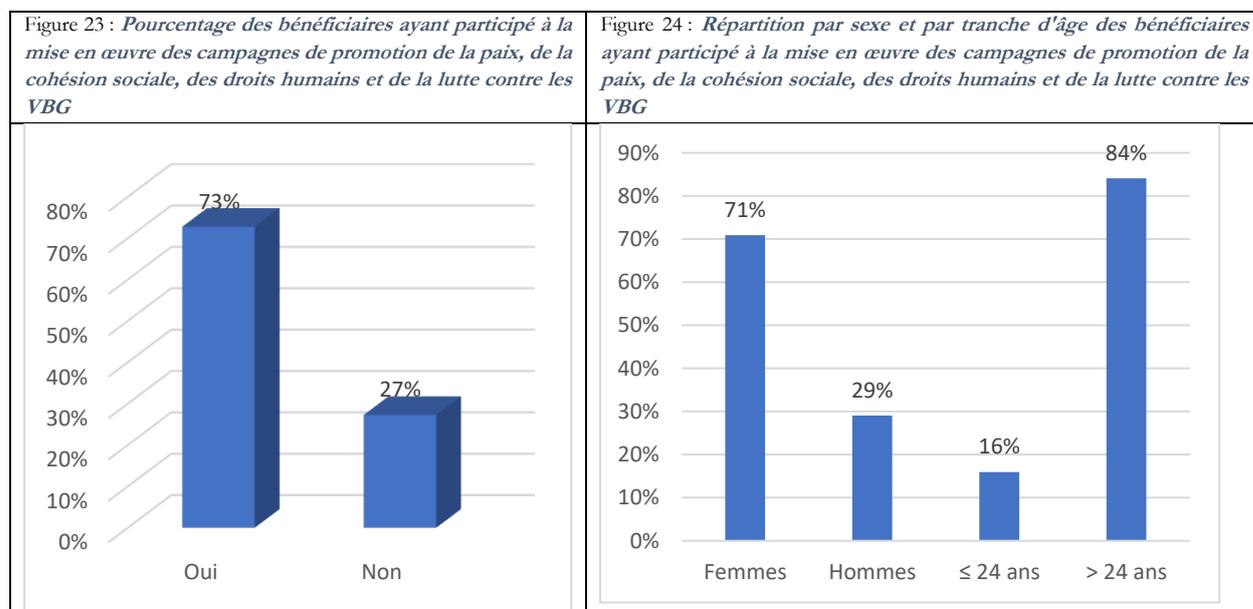
105. Conformément au concept de centralité de la protection et au principe "Do no Harm", le projet a mené des actions visant non seulement la protection mais également la réponse aux besoins des victimes de violation de leurs droits et de VBG. La mise en place du dispositif de monitoring de protection avec pour but de recueillir des données et analyser les différents impacts, obstacles et risques auxquels sont confrontés les différentes communautés, des groupes d'actions communautaires, des mécanismes de plainte et de retour d'information, des comités de lutte contre les VBG dans les communes, des espaces sûrs pour les femmes, la mise à disposition de psychologues et de gestionnaires de cas pour les victimes de VBG et toutes autres violences, le référencement des victimes vers les services étatiques compétents (police, santé, action humanitaire), le renforcement des capacités de ces services de l'Etat pour une prise en charge efficace des victimes de VBG, les sensibilisations et formation sont autant d'actions saluées par les bénéficiaires.

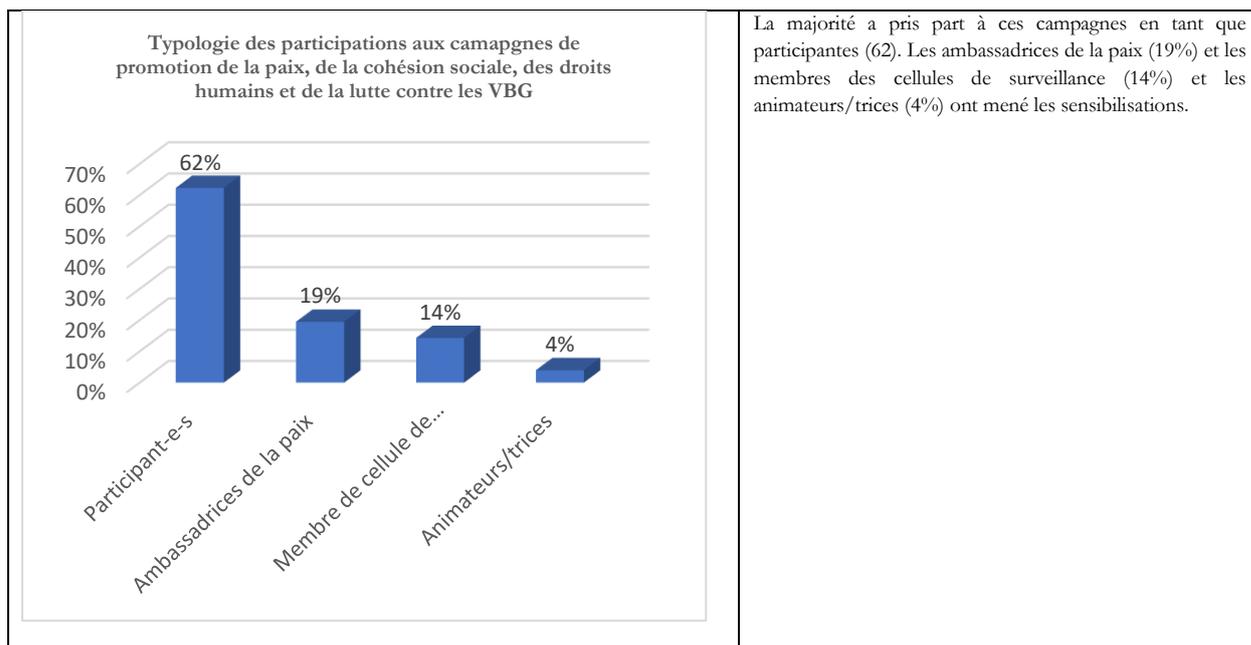
106. L'atténuation des risques des violences basées sur le genre ou de violation des droits de l'homme se manifestent, selon les bénéficiaires, par plusieurs choses : la disponibilité de certains services à nouveau dans les communes, les changements dans les habitudes des hommes car certains décident d'aller chercher le bois pour leur femme pour éviter qu'elle soit victime de viol en brousse. Aussi, des PDI estiment être traités de manière respectueuse et digne, les filles

sont de plus en plus scolarisées, l'abandon du mariage forcé et précoce ainsi que de l'excision. Certaines femmes ont également dit ceci : « après les sensibilisations, nous savons vers quels services aller si nous sommes en difficulté et comment nous protéger ». Une autre femme, victime de déni de ressource a ajouté « avant, on ne savait pas qu'une femme pouvait aller au marché vendre son mouton. Les hommes partaient vendre et ils nous ramènent l'argent qu'ils veulent. On n'ose pas demander de compte ».

Indicateur 2.2.1 : % de personnes participant à la mise en œuvre des campagnes de promotion de la paix, de la cohésion sociale, des droits humains, de la lutte contre les VBG (par sexe, âge et communautés selon les communes/ village)

107. A la question de savoir : avez-vous participé à la mise en œuvre des campagnes de promotion de la paix, de la cohésion sociale, des droits humains et de la lutte contre les VBG, 73% des bénéficiaires ont répondu par l'affirmative contre une cible attendue de 75%. Parmi ceux qui ont participé à ces campagnes, 71% sont des femmes.

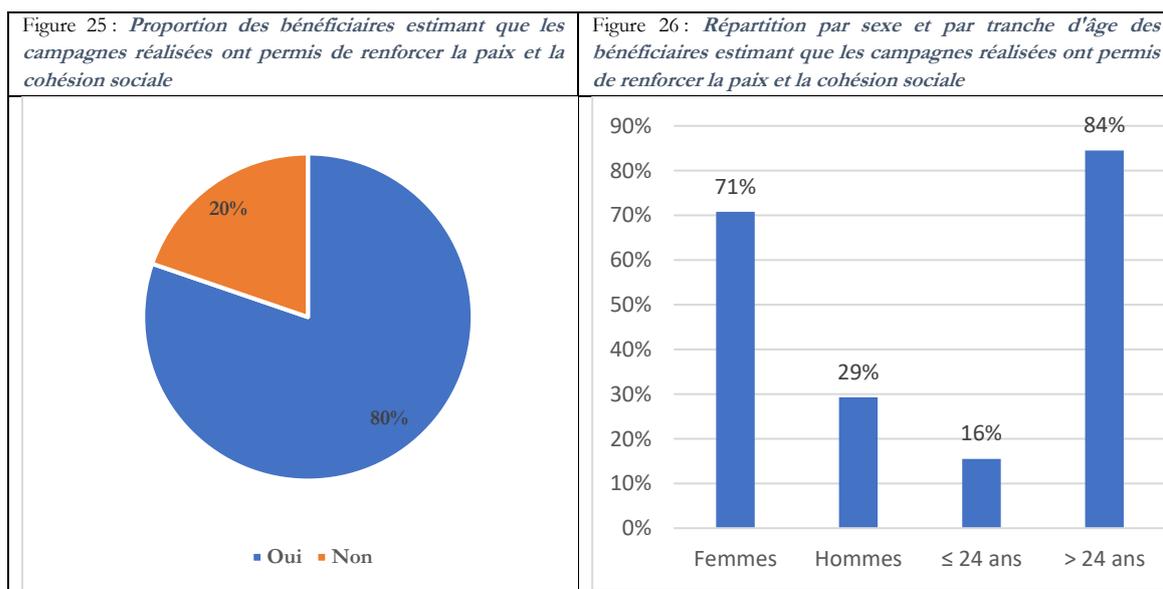




Source : Résultat enquête de perception

Indicateur 2.2.2 : % de communautés estimant que les campagnes réalisées ont renforcé la paix et la cohésion sociale

108. A la question de savoir si les campagnes réalisées ont permis de renforcer la paix et la cohésion sociale, 80% des bénéficiaires pour une cible prévue de 75% ont répondu par l'affirmative. De façon désagrégée, ce taux est de 71% des femmes contre 29% des hommes.

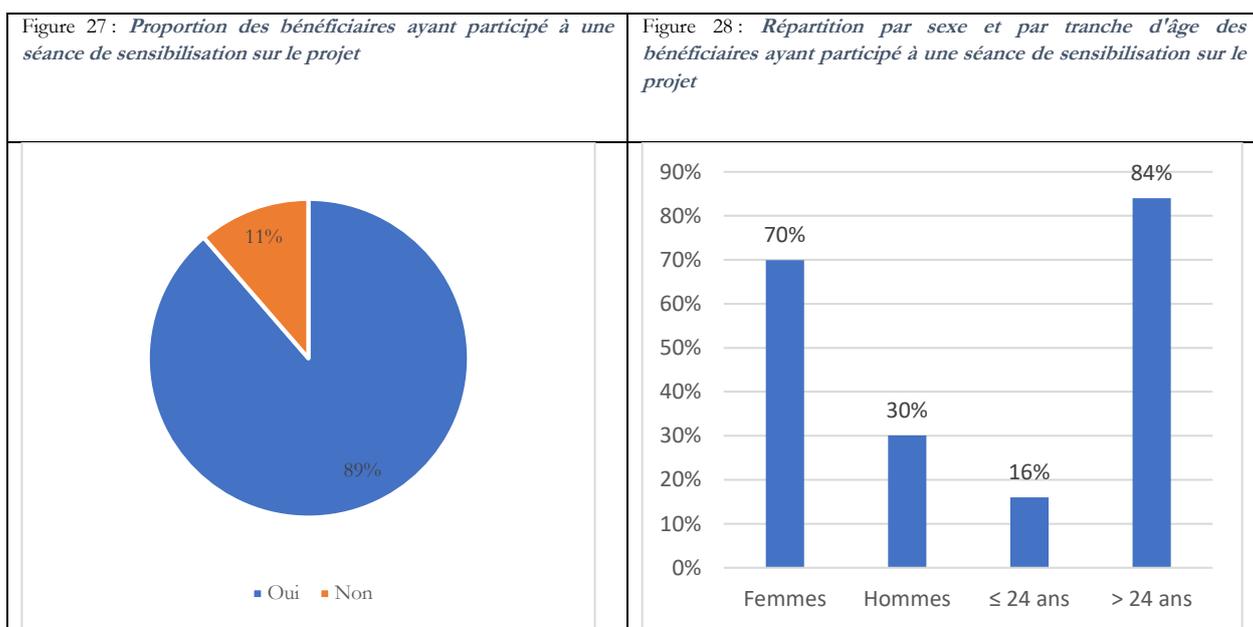


Source : Résultat enquête de perception

Il ressort de l'enquête qu'avant le projet, il y avait trop de contradictions et de mésententes entre les populations alors qu'aujourd'hui les gens s'accordent sur l'essentiel et beaucoup plus facilement. Les gens se font confiance, ils s'acceptent, les PDI sont accueillis et intégrés dans les communautés, la cohabitation est plus aisée, les valeurs collectives sont partagées, les salutations d'usage se font entre voisins et entre communautés, les femmes hôtes et PDI travaillent en équipe, de même que les jeunes et les hommes. Toutes les communautés sont intégrées et participent aux actions de développement communautaire. Les discussions autour de la cohésion sociale incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable évoquent généralement la confiance, la tolérance, l'harmonie, les liens entre communautés.

Indicateur 2.2.7 : % de personnes touchées par les sensibilisations (par sexe selon les villages/communes)

109. De façon globale, 89% des bénéficiaires déclarent être touchés par les sensibilisations du projet. Cette proportion compte plus de femmes (70%) que pour d'hommes.

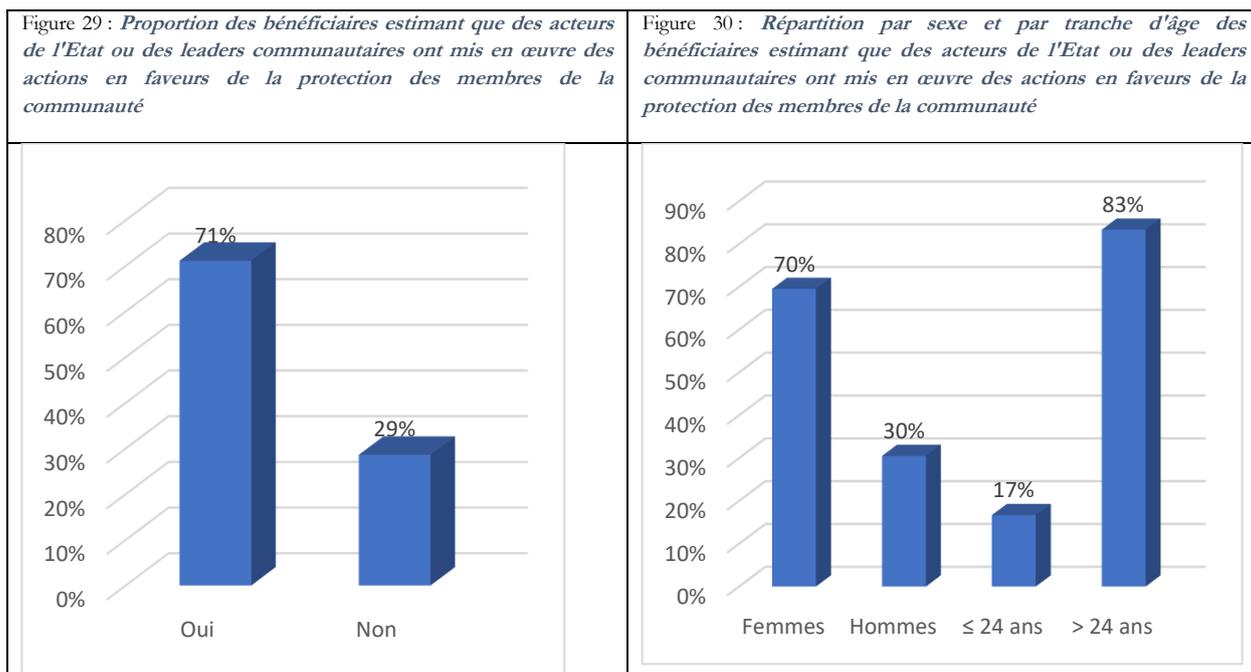


Source : Résultat enquête de perception

Les sensibilisations ont porté sur divers thèmes comme la gestion foncière, la gestion des ressources naturelles, les VBG, la cohésion sociale, la radicalisation, la restauration des terres dégradées, le mariage forcé et précoce, le travail des enfants, l'hygiène, la vie dans le couple, les grossesses non désirées, la stigmatisation, le vivre ensemble, l'extrémisme violent, la gestion pacifique des conflits, la culture de la paix, les compétences de vie courante, les Droits et devoirs des enfants, la nécessité des activités génératrices de revenus, l'incivisme, la communication sur les réseaux sociaux, la paix.

Indicateur 2.3.1 : % des interventions prioritaires (favorables à la protection des membres de leurs communauté) identifiées et mises en œuvre par les acteurs étatiques et les leaders communautaires par commune

110. 71% des bénéficiaires estiment que les acteurs étatiques et les leaders communautaires ont mis en œuvre des actions prioritaires favorables à la protection des membres de leur communauté. Cette proportion est plus élevée chez les femmes (70%) que chez les hommes (30%).

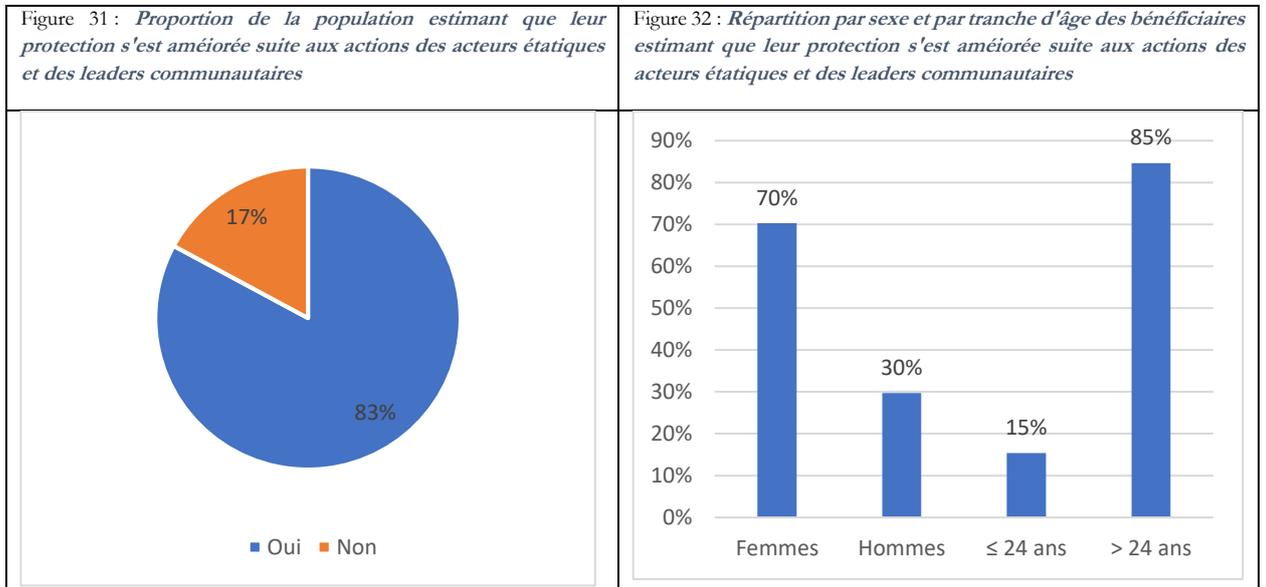


Source : Résultat enquête de perception

Parmi ces actions, on peut citer la lutte contre la stigmatisation des communautés, les numéros verts en cas de violence, la mise à disposition des contacts des services de l'action humanitaires, les appuis de l'action humanitaire, de la santé et de la police. Pour ce qui concerne les leaders communautaires, il s'agit essentiellement d'actions de sensibilisation des communautés sur divers thèmes comme les VBG, la cohésion sociale, le dialogue inter générationnel, la gestion des ressources naturelles, d'appui au fonctionnement des comités de surveillance, de l'implication dans les comités de lutte contre la stigmatisation, des actions de promotion du dialogue intra et interreligieux, intercommunautaires, le civisme l'éducation et la citoyenneté, de la mise en place de cadres de dialogue permanent dans les villages. Mise en place de plateformes communales (5) et intercommunales (provinces et région) de dialogue et de concertation.

Indicateur 2.3.2 : % de membres de la communauté se sentant mieux protégés suite aux actions des acteurs étatiques et leaders communautaires

111. 83% des bénéficiaires contre une cible de 75% estiment que leur protection s’est améliorée suite aux actions des acteurs étatiques et des leaders communautaires. La proportion est plus élevée chez les femmes (70%) que chez les hommes.



Source : Résultat enquête de perception

Les Chefs coutumiers et religieux sont impliqués dans le projet depuis le début. Ils ont accompagné les acteurs de mise en œuvre pour le ciblage des villages et des bénéficiaires. Ils sont membres des mécanismes de prévention et de gestion des conflits mis en place et/ou dynamisés. Ils sont fortement impliqués dans les actions de sensibilisation, les médiations, ils donnent les conseils aux jeunes, aux parents, aux populations hôtes, aux PDI. Ils sont impliqués dans l’analyse des violations des droits humains des filles et des femmes. Plus spécifiquement, les chefs coutumiers faits ambassadeurs culturels du HCR pour la paix ont élaboré chacun un plan d’action et mis en œuvre avec l’accompagnement du projet.

112. Les structures étatiques comme la direction de l’action humanitaire, les services de la santé, les forces de défense et de sécurité, les mairies, etc. sont à l’écoute des populations hôtes comme déplacées. Elles sont très proches des populations qui ont du reste leurs contacts téléphoniques en cas de besoin. Au regard de leur engagement aux côtés des acteurs de mise en œuvre du projet, les structures étatiques ont la confiance de la population. Elles sont même membres des mécanismes de prévention et de gestion des conflits : les préfets président les ODEPROGEC. Le projet a renforcé les capacités des acteurs étatiques (police, action humanitaire, santé) au plan matériel et au plan des compétences pour la prise en charge des victimes de VBG et des personnes à besoins spécifiques.

3.4.EFFICIENCE DU PROJET

Constat 14. Les ressources du projet ont été dépensées suivants les procédures des deux agences d'exécution avec un taux d'exécution financière global de 96,47%.

	UNFPA	UNHCR	Total	Part dans le budget
Budget prévu				
1. Staff and other personnel	127 991	19 865	147 856	5,91%
2. Supplies, Commodities, Materials	119 760		119 760	4,79%
3. Equipment, Vehicles, and Furniture	52 740		52 740	2,11%
4. Contractual services	638 853		638 853	25,55%
5. Travel	111 732	1 750	113 482	4,54%
6. Transfers and Grants to Counterparts	325 148	886 078	1 211 226	48,45%
7. General Operating and other Costs	49 010	7 800	56 810	2,27%
Sub-total	1 425 234	915 493	2 340 727	
7% Indirect Costs	99 766	59 507	159 273	
TOTAL PREVISION	1 525 000	975 000	2 500 000	
BUDGET REALISE				
Réalisation	1 436 641,29	975 000	2 411 641	
Taux de réalisation	94,21%	100%	96,47%	

113. Le budget global du projet est de 1 525 000 dollars USD, dont 61% est affecté à l'UNFPA et 39% à l'UNHCR pour la mise en œuvre des activités. Les ressources du projet sont regroupées en 7 catégories : i) Frais d'équipe et dépenses du personnel, ii) Provisions, produits de base et matériels, iii) Equipement, véhicules et fourniture, iv) Services contractuels, v) Déplacements, vi) Transferts et subventions aux homologues, vii) Frais généraux de fonctionnement et autres. Le budget du projet a été ajusté au niveau des rubriques. En effet, trois rubriques ont connu un ajustement à la baisse. Il s'agit de : General Operating and other Costs (-16 146), Equipment, Vehicles, and Furniture (-21 000) et Staff and other personnel (-35 253). Ces montants ajustés, équivalents à 72 399 ont permis de rehausser le budget alloué à la rubrique Contractual services qui est passé de 566 453 à 638 852 soit une variation de +13%. La rubrique Transferts et subventions aux homologues qui comprends les transferts faits au profit des ONG partenaires de mise en œuvre, occupe la part la plus importante soit 48,45% du budget. La deuxième part relativement importante qui est consacrée aux services contractuels est d'environ 26%. Les ressources du projet ont été exécutées suivants les procédures financières des deux agences. Ce sont des procédures basées sur les normes internationalement reconnues comme faisant partie des bonnes pratiques.

114. Les ressources ont été versées en trois tranches après justification de la tranche précédente. Les quatre ONG partenaires de mise en œuvre qui ont une bonne expérience avec les agences onusiennes anticipent sur la planification des activités. Selon les résultats des entretiens, les ONG ont mobilisé toutes les ressources humaines et matérielles prévues pour l'exécution du projet. Ces ressources ont été pleinement employées pour la mise en œuvre des activités. Par ailleurs, elles ont justifié à temps toutes les ressources mises à leur disposition. Le niveau de consommation des ressources financières est appréciable, le taux global d'exécution financière à la fin du projet est estimé à 96,47% (sans le coût de l'évaluation du projet).
115. Il convient toutefois de souligner que des retards dans les décaissements ont été rapportés par les ONG partenaires de mise en œuvre du projet. Pour expliquer ces retards, la mise en place difficile des procédures sur la nouvelle plateforme financière des Nations Unies a été évoquée. Ces retards n'ont pas impacté la mise en œuvre du projet à cause du fait que les ONG disposent d'une certaine assurance financière qui leur ont permis de préfinancer les activités jusqu'à un certain montant.
116. Sur le terrain, les deux agences et leurs partenaires ont déployé des efforts pour optimiser les coûts de mise en œuvre du projet. En effet, ils ont recouru aux ressources endogènes (leaders communautaires, VNU communautaires, acteurs étatiques, associations locales) pour certaines formations, sensibilisations et autres accompagnements des bénéficiaires du projet.

Constat 15. Une stratégie solide de suivi et évaluation du projet a renforcé son efficacité en permettant à la coordination de mieux suivre la réalisation des différentes activités et interventions ainsi que l'avancée réelle de la mise en œuvre du projet dans les zones difficilement accessibles dans la région du Centre-Nord.

117. Après analyse des documents mis à disposition, l'évaluation s'est rendue compte qu'une stratégie efficace de suivi interne et d'évaluation avait été mise en place lors de la conception du projet conjoint UNFPA-UNHCR et budgétisé. Le fonctionnement du dispositif de suivis réguliers et documentés de manière systématique a constitué un réel succès pour la coordination du projet. Le système de suivi-évaluation du projet s'est fondé sur les éléments suivants :
- La tenue et mise à jour du journal des risques dans le but de fournir des informations sur les différents risques identifiés pouvant impacter le projet ainsi que sur les résultats obtenus par le projet.
 - Le suivi du Cadre de résultats sous la responsabilité conjointe des deux agences et réalisé directement par les ONG.
 - La tenue de rencontres mensuelles bilan et programmation réunissant tous les acteurs de mise en œuvre du projet
 - Le suivi terrain avec les acteurs, le ministère et le PUS
 - Le suivi de proximité à travers les VNU communautaires qui sont issues des communes d'intervention du projet
 - Le suivi hebdomadaire des activités avec des rapports d'activités périodiques au management.
 - Le suivi des recommandations issues des réunions mensuelles.

3.5.DURABILITE

Constat 16. La stratégie de faire-faire avec les associations locales, la mise en place et/ou la dynamisation de mécanismes pérennes et la responsabilisation des membres des mécanismes et des leaders communautaires sont favorables pour maintenir les changements induits par le projet.

118. **Implication des communautés.** La démarche adoptée pour réaliser ce projet est originale parce que participative, mais elle est aussi audacieuse puisque chargée de risques. En effet, l'équipe s'est abstenue d'élaborer unilatéralement, comme de coutume dans de telles circonstances, une planification à imposer aux partenaires et bénéficiaires. La recherche de la cohésion sociale est suffisamment complexe et importante pour qu'il exige la participation intellectuelle, le savoir-faire et l'engagement de tous les partenaires et bénéficiaires au niveau des communes bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet qu'ils doivent considérer comme le leur. Chaque acteur (homme, femme, jeune, adulte, leader communautaire, acteur étatique) doit mériter l'attention de tous dans la mise en œuvre des activités du projet. C'est là le commencement de tout dialogue prometteur de paix et de cohésion sociale entre les individus, entre les cultures, entre les communautés. L'implication et la participation des communautés dans les activités du projet est un facteur important de durabilité. Dès le début du projet, ces acteurs ont été informés et ont accueilli favorablement le projet. Ils ont été impliqués dans le ciblage des villages et des bénéficiaires. Ils se sont engagés dans la mise en œuvre du projet et ont joué un rôle important dans le fonctionnement des mécanismes de prévention et de gestion des conflits ainsi que dans les mécanismes de protection des populations.
119. **Implication des leaders communautaires.** Dans toutes les localités, le projet a débuté par une mission d'information et de sensibilisation des autorités et chefs communautaires coutumiers et religieux. Ces missions ont été suivies de sessions de renforcement des capacités sur la cohésion sociale, la paix, le vivre ensemble, etc. afin de leur permettre de comprendre le bien fondé et les effets et impacts recherchés par le projet et leur donner les outils nécessaires pour travailler. En résultat, certains leaders communautaires se sont investis dans la recherche constante de la paix. Les ambassadeurs culturels pour la paix ont élaboré et mis en œuvre chacun un plan d'action pour la paix. Cette implication des leaders est importante dans une perspective de pérennité.
120. **Implication des services techniques.** Tout d'abord, bien que le niveau d'implication ait pu varier selon les différents services techniques, celui-ci a été jugé satisfaisant par la majorité des services que la mission a rencontrés. En effet, dans un contexte où les services déconcentrés de l'État manquent cruellement de moyens pour assurer leur mandat, l'allocation de matériel et d'équipements par le projet à la police, la direction en charge de l'action humanitaire et la santé a permis de remplir des fonctions clés au profit des victimes de VBG notamment leur prise en charge. Alors même que la méfiance à leur encontre était grande, le projet a contribué à renforcer la présence des structures étatiques auprès des communautés. Travaillant de concert avec les ONG partenaires et les associations locales, le projet a ainsi eu pour effet de recréer de la confiance dans les services de l'État. Le projet a signé une convention de collaboration avec la police pour aider à faire les investigations et faciliter les médiations et les gestions endogènes des conflits. Dans le même sens, le projet a formé 101 agents de santé sur la prise

en charge des cliniques des cas de viol et les soutiens de première ligne aux survivants-es, les préfets sont les présidents des ODEPROGEC.

121. **Renforcement des capacités des communautés en termes de connaissance.** La pérennité du projet trouve sa source spécifiquement dans le renforcement de leurs capacités des bénéficiaires. En effet, la stratégie d'intervention du projet prône le transfert des compétences en mettant les communautés au-devant dans l'identification, la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités. Par ailleurs, à travers l'information et la sensibilisation des autorités et leaders communautaires, et le renforcement des capacités des femmes, des hommes, des jeunes filles et garçons et des PDI, les formations sur les thèmes relatifs à la cohésion sociale, les AGR, les VBG, etc., le projet s'est inscrit dans une logique de durabilité.
122. **Stratégie de « Faire-Faire »** aussi bien entre les agences onusiennes et les ONG partenaires de mise en œuvre et entre les ONG et les associations locales. Ces structures sont pérennes dans les cinq communes d'intervention du projet. Certaines activités du projet ont été réalisées sans la présence des partenaires de mise en œuvre encore moins des deux agences à cause du problème sécuritaire entraînant leur réalisation intégrale par les partenaires locaux, cela démontre l'existence des compétences nécessaires chez les communautés pour une stratégie de pérennisation.
123. **Mécanismes mis en place.** En ce qui concerne la pérennité des mécanismes mis en place et/ou dynamisés et de la capacité des communautés à dialoguer entre elles, les entretiens conduits auprès des partenaires de mises en œuvre soulignent la solidité de la dynamique en cours. En effet, les mécanismes mis en place ont favorisé le dialogue entre les communautés, prévenir plusieurs crises et gérer plusieurs confits Ils constituent donc des organes dont l'existence s'est ancrée au sein des communautés. En effet, sur les acteurs rencontrés par la mission déclarent que le dialogue entre les communautés, le bon vivre ensemble, la cohésion sociale qui s'est instauré durant le projet se poursuivra dans le futur et estiment que les mécanismes de médiation et de gestion communautaire resteront actifs après la fin du projet.
124. **Complémentarité entre acteurs.** La complémentarité des mandats entre l'UNFPA et l'UNHCR, entre les quatre ONG partenaires de mise en œuvre, entre les ONG et les deux agences onusiennes et entre les ONG et associations locales a été mentionnée comme un facteur positif pour la mise en œuvre du projet.
125. **Complémentarité entre les résultats stratégiques du projet.** Le projet est structuré autour de deux résultats stratégiques proposés dans des orientations où des synergies ont été mises en évidence et ont permis, selon les acteurs de mise en œuvre, de répondre à la problématique de la cohésion et de paix. Chacun des résultats est pensé et mis en œuvre au moyen d'une collaboration entre les acteurs et d'actions conjointes et complémentaires qui ont concouru à atteindre les effets obtenus.
126. **Assise des deux agences d'exécution dans les zones d'intervention.** L'UNHCR et l'UNFPA sont bien connues des acteurs de la zone d'intervention. Chacune des agences s'illustrent bien dans son domaine d'intervention : UNHCR sur les questions portant sur les droits de l'enfant et UNFPA sur les questions relatives aux violences basées sur le genre, la

santé de la reproduction et les droits humains. Les acquis progressifs induits par les interventions renforcent cette assise

127. **Ancrage communautaire des acteurs de mise en œuvre.** La connaissance des communes et villages cibles du projet et des dynamiques sociales par les acteurs de mise en œuvre et leur acceptation par les populations et les leaders communautaires ont été des facteurs importants qui ont facilité la mise en œuvre des activités. Les quatre ONG partenaires et les neuf associations locales connaissent bien la zone d'intervention parce qu'elles y intervenaient. Etant de la communauté, les membres des associations locales ont une connaissance personnalisée des populations, des hommes, des femmes favorables à la question de la cohésion sociale.

17. La durabilité du projet fait face à quelques défis notamment la mise à l'échelle dans les 5 commune, la temporalité par rapport à la complexité du sujet sur la cohésion sociale et l'employabilité des jeunes.

128. **Défi de la mise à l'échelle des activités au niveau des communes.** Si le choix de cibler les cinq communes est apparu pertinent et en cohérence avec les politiques nationales comme mentionner dans la section sur la pertinence, il ressort cependant que la couverture des zones d'intervention (nombre de villages) est relativement faible pour escompter un impact significatif sur la cohésion sociale dans les cinq communes. Même si certains villages voisins des zones d'intervention auraient spontanément commencé à réfléchir à redynamiser leur propre mécanisme de dialogue, l'enjeu de mise à l'échelle des activités au niveau de tout le territoire des communes cibles a été soulevé à de nombreuses reprises lors des entretiens en tant que point central des axes du projet à améliorer. Vouloir en effet influencer de façon significative sur les dynamiques de paix et de cohésion sociale dans un contexte complexe, sur un temps limité, avec une couverture faible s'avère un défi difficile à réaliser.
129. **Défi de la temporalité du projet.** La temporalité courte du projet fragilise la durabilité de ses effets. En effet, les partenaires du projet de mise en œuvre ont souligné le décalage entre la complexité du processus engagé, le travail minutieux qui a été accompli pour mobiliser les communautés et les amener à vivre ensemble et la durée courte de la mise en œuvre. Comme l'ont souligné les partenaires de mise en œuvre, « beaucoup resterait encore à faire pour renforcer les acquis, les communautés ne sont pas encore suffisamment aguerries ». Aussi, la vitalité future des mécanismes mis en place et/ou dynamisés reste largement questionnée.
130. **Employabilité des jeunes.** Le projet n'a pas renforcé les capacités des jeunes sur plusieurs aspects. Par contre, l'accompagnement effectifs de ces jeunes dans leur projet entrepreneurial à fait défaut. En effet, la préoccupation exprimée par les jeunes est relative à l'emploi

3.6.DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE

131. **L'insécurité caractérisée par des attaques de groupes armés non étatiques.** Ces attaques qui visaient les représentants de l'Etat et les forces de sécurité, n'épargnaient pas les

populations civiles et les organisations de développement par des enlèvements ou des prises d'otage. Ces attaques ont créé des mouvements de populations vers les localités d'accalmie. Au niveau du projet la conséquence de ces attaques sont entre autres : les mouvements limités des équipes projets pour le suivi et la supervision des activités, la peur des leaders communautaires et les autres bénéficiaires de se déplacer vers les chefs-lieux de commune pour prendre part aux formations, les mouvements des populations dans plusieurs villages des communes de Bourzanga, Tougouri et Barsalogo, la collaboration avec les associations locales poursuivre la mise en œuvre du projet, etc.

132. **Transfert de fonds tardif aux ONG partenaires de mise en œuvre.** Les fonds pour la réalisation des activités du projet n'est pas toujours parvenu à temps aux ONG. En effet, après la soumission des documents de planification trimestrielle par exemple, l'ONG peut atteindre jusqu'à la fin du trimestre sans obtenir les fonds. Prise en charge dérisoire des acteurs qui démobilisent. L'UNFPA a été informé et a promis de revoir le manuel de procédure.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1. PRINCIPALES CONCLUSIONS

133. L'évaluation finale du projet « appui au renforcement de la cohésion sociale dans la région du Centre-Nord » a permis à travers l'utilisation d'une méthodologie mixte adaptée regroupant des données quantitatives que qualitatives de répondre aux critères d'évaluation que sont la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité mais aussi de réaliser une enquête de perception auprès des bénéficiaires pour apprécier la valeur de certains indicateurs en fin de projet. Les principales conclusions ci-après peuvent être tirés à l'issue des constats faits par la mission :
134. **Conclusion 1/pertinence :** Les actions du projet s'inscrivent dans les besoins clés des bénéficiaires en matière de de cohésion sociale au vu de la situation sécuritaire tendue dans la région du Centre-Nord. Le projet s'aligne sur le référentiel national de développement et son instrument opérationnel le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) ainsi que sur les résolutions de l'ONU 1325 et 2250.
135. **Conclusion 2/pertinence :** L'intégration du genre à travers l'implication des femmes et des hommes, des jeunes et de toutes les communautés et les interrelations entre femmes et hommes entre les générations et entre les communautés sont fort remarquables aussi bien dans le document du projet que dans sa mise en œuvre. Cela est confirmé par les résultats de l'enquête de perception qui montrent que 70% des bénéficiaires du projet sont des femmes.
136. **Conclusion 3/pertinence :** La synergie et la complémentarité entre les acteurs sur la base des avantages comparatifs aussi bien des deux agences (UNFPA et UNHCR) que des ONG partenaires de mise en œuvre et des associations locales ont été primordiale dans l'atteinte des résultats.
137. **Conclusion 4/efficacité :** Malgré le contexte sécuritaire difficile dans les communes d'intervention marqué par les attaques et les limitations des déplacements, l'équipe du projet a

réussi à réaliser toutes les activités prévues en collaborant avec les partenaires locaux de développement.

138. **Conclusion 5/efficacité :** La performance globale du projet est satisfaisante. Parmi les 66 indicateurs de performance (5 indicateurs de résultats et 61 de produits) qui ont fait l'objet de suivi, 50 (76%) ont atteint leurs cibles avec parfois des dépassements importants et 6 indicateurs n'ont pas été appréciés par manque de cible fixée dans le cadre de résultats.
139. **Conclusion 6/enquête de perception :** Les bénéficiaires du projet sont très satisfaits des actions réalisées pour traiter les causes profondes de la plupart des conflits dans la région notamment la gestion inéquitable des ressources naturelles, la stigmatisation et les rumeurs, les violences basées sur le genre et la violation des droits de l'homme. Les actions réalisées par le projet ont permis, déclarent les bénéficiaires, la résolution pacifique des conflits, l'amélioration des relations entre les communautés, le rapprochement des communautés et des individus et le raffermissement du vivre ensemble.
140. **Conclusion 7/efficience :** Les ressources du projet ont été dépensées suivant les procédures de l'UNFPA avec un taux d'exécution financière global de 96,47%. Une stratégie solide de suivi et d'évaluation du projet a renforcé son efficience.
141. **Conclusion 8/durabilité :** Les bases d'une durabilité du projet ont été posées. La stratégie de faire-faire avec les associations locales, la mise en place et/ou la dynamisation de mécanismes pérennes et la responsabilisation des membres des mécanismes et des leaders communautaires sont favorables pour maintenir les changements induits par le projet.
142. **Conclusion 9/durabilité :** La durabilité du projet fait face à quelques défis notamment la mise à l'échelle dans les 5 communes, la temporalité par rapport à la complexité du sujet sur la cohésion sociale et l'employabilité des jeunes.

4.2. RECOMMANDATIONS

143. Enfin, au terme de cette évaluation et à la lumière des résultats décrits et des constats faits, les recommandations suivantes sont formulées :
144. **Recommandation 1 :** tirer profit des dynamiques amorcées notamment au niveau des communes et villages d'intervention du projet. Le projet a permis d'engranger une dynamique de travail conjoint entre les deux agences (UNFPA et UNHCR) qu'il serait judicieux de renforcer à l'avenir. Ainsi, il faudrait plus spécifiquement :
- Soutenir la structuration et le fonctionnement de tous les mécanismes mis en place et/ou dynamisés par le projet ;
 - Poursuivre le partenariat avec les ONG partenaires de mise en œuvre ainsi que les associations locales qui ont su démontrer leur capacité à travailler ensemble de façon complémentaire ;
 - Poursuivre la collaboration avec les services techniques déconcentrés (DREP, santé, action humanitaire, police, Haut-commissariat, Gouvernorat) et les collectivités territoriales ;

➤ Renforcer la collaboration avec les leaders communautaires (chefs coutumiers, leaders religieux).

145. **Recommandation 2 : mise à l'échelle du projet.** Les acquis du projet conjoint UNFPA-UNCHR sont encore fragiles et tout arrêt des activités est jugé précoce vu l'ampleur des besoins dans la région du Centre-Nord. Une phase de consolidation des acquis du projet conjoint est impérative. En effet, agir sur les dynamiques de conflit et les mécanismes de cohésion social est un processus qui demande du temps, de la finesse d'action et un ancrage dans la zone d'intervention important. La question de la mise à l'échelle est ainsi apparue comme un des axes centraux d'amélioration du projet, et cela à trois niveaux :

- Une plus grande couverture en ciblant un nombre plus grand de villages dans une même commune et un nombre plus grand de communes dans la région ;
- Un plus grand nombre de bénéficiaires cibles ;
- Un temps de mise en œuvre plus important la durée de mise en œuvre semble trop courte pour atteindre de façon objective l'impact du projet.

146. **Recommandation 3 : communication sur les acquis du projet.** Un effort de communication devrait être fait par l'UNHCR et l'UNFPA auprès des partenaires financiers sur les acquis du projet et la nécessité de poursuivre les activités afin de renforcer la durabilité ces acquis et la pérenniser les résultats.

147. **Recommandation 4 : réplique à grande échelle des succès du projet.** Devant le succès des champs de la paix et des femmes ambassadrices de la paix, il est important d'identifier et mettre en place des mécanismes qui permettent la diffusion de ces succès à moindre coût et en se reposant sur les capacités techniques et financières nationales. La mise en place de tels mécanismes dans un plus grand nombre de villages dans la région du Centre-Nord et même dans tout le Burkina Faso permettrait de mettre en place des réseaux qui pourraient avoir un impact sur la problématique de la cohésion sociale.

BIBLIOGRAPHIE

Document de projet PBF TITRE DU PROJET : Appui au renforcement de la Cohésion sociale dans la région du Centre-Nord NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O : 00125570 PBF/BFA/B-3 30-Jun-2023_extension.pdf

Document de projet PBF TITRE DU PROJET : Appui au renforcement de la Cohésion sociale dans la région du CentreNord NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O Burkina Faso _ProDoc initial.pdf

PBF Rapport final 2023 Projet RCS_UNFPA_UNHCR

PBF Rapport annuel 2022 projet RCS_UNFPA_UNHCR

Draft_PTA conjoint UNFPA UNHCR 2023 projet Cohésion sociale

OCHA, janvier 2023 : Aperçu de la situation humanitaire au 31 décembre 2022

ANNEXES

ANNEXE 1 : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

Fiche enquête de perception

(NB : fiche appliquée aux bénéficiaires directs)

Date : _____ Nom et prénom : _____

Sexe _____ Age (<35, >35) _____

Village / commune : _____

Questions	Réponse
Le projet a-t-il permis d'améliorer vos relations avec d'autres groupes ? (Oui/non)	
Si oui, quels sont ces groupes ?	
Comment vos relations ont été améliorées ?	
Les mécanismes mis en place par le projet ont-ils permis de résoudre de manière pacifique les conflits au sein de votre communauté ? (Oui/non)	
Quels sont les conflits qui ont été résolus de manière pacifique ?	
Quels sont les mécanismes qui ont été utilisés ?	
Le projet a-t-il permis d'améliorer vos capacités en gestion des ressources naturelles ? (Oui/non)	
Quelles sont les nouvelles capacités dont vous avez bénéficié ?	

Questions	Réponse
Comment la façon de gérer les ressources naturelles a changé par rapport à celle d'avant le projet ?	
Est-ce que le projet vous a permis de vous rapprocher et de mieux vivre ensemble ? (Oui/non)	
Si oui, comment cela se manifeste ?	
Est-ce que votre communauté a mis en œuvre les initiatives communautaires de lutte contre la stigmatisation et les rumeurs ? (Oui/non)	
Si oui, quelles sont les initiatives qui ont été mises en œuvre ?	
Est-ce que le renforcement des liens socioculturels et économiques a-t-il concouru à la consolidation de la paix entre vos communautés ? (Oui/non)	
Si oui, comment ?	
Avez-vous mis en œuvre conjointement des projets communs ? (Oui/non)	
Si oui, quels sont ces projets ?	
Avez-vous déjà entendu les messages clés du projet sur la paix, la cohésion sociale, le dialogue intergénérationnel ? (Oui/non)	
Quels messages ?	
Où avez-vous entendu ces messages ?	
Avez-vous déjà été victime de violations de vos droits et/ou violences basées sur le genre ? (Oui/non)	
Si oui, comment ?	
Par qui ?	
Est-ce que les actions du projet vous ont rendu moins vulnérables face aux risques de violences basées sur le genre ou de violation des droits de l'homme ? (Oui/non)	
Si oui, comment ?	
Avez-vous participé à la mise en œuvre des campagnes de promotion de la paix, de la cohésion sociale, des droits humains et de la lutte contre les VBG ? (Oui/non)	
Si oui, quelles campagnes ?	
Quels rôles avez-vous joué ?	

Questions	Réponse
Les campagnes réalisées ont-elles permis de renforcer la paix et la cohésion sociale ? (Oui/non)	
Si oui, comment ?	
Avez-vous participé à une séance de sensibilisation sur le projet ? (Oui/non)	
Si oui, sur quoi portait la sensibilisation ?	
Des acteurs de l'Etat ou des leaders communautaires ont-ils identifié et mis en œuvre des actions prioritaires (favorables à la protection des membres de votre communauté) ? (Oui/non)	
Si oui, quelles actions ?	
Est-ce que vous sentez que votre protection s'est améliorée suite aux actions des acteurs étatiques et leaders communautaires ? (Oui/non)	
Si oui, pourquoi ?	

Guide d'entretien avec le Bailleur (PBF)

1. Critère de pertinence

- 1.1. Au regard de l'évolution du contexte du pays, que pensez-vous des hypothèses du projet ?
- 1.2. Quelle appréciation faites-vous de la synergie et de la complémentarité entre le projet objet de la présente évaluation et les projets autres de PBF en cours ou récemment achevés ?

2. Critère d'efficacité

- 2.1. Quelle appréciation faites-vous de l'efficacité globale du projet ?
- 2.2. Le projet visait à consolider la cohésion sociale dans la région du Centre Nord en renforçant les mécanismes communautaires et institutionnels de prévention et gestion des conflits, et de protection des communautés, quelle est votre appréciation de la situation de fin d'intervention ?
- 2.3. Quelle appréciation faites-vous du niveau de confiance entre les communautés et les FDS ?
- 2.4. Quelle appréciation faites-vous de la gestion des risques sécuritaires par l'équipe projet.

3. Critère d'efficience

- 3.1. Quelle appréciation faites-vous des modalités de mobilisation des ressources du projet ?
- 3.2. Quelle appréciation faites-vous des modalités d'utilisation des ressources et des acquisitions du projet ?
- 3.3. En quoi le dispositif de suivi et de coordination du projet a-t-il bien fonctionné ?

4. Critère de durabilité

- 4.1. Quelle appréciation faites-vous de l'appropriation du projet par les différents acteurs ?

5. Critère Do no arm

- 5.1. Dans mesure quelle le système de communication et d'information du projet a-t-il fonctionné ?
- 5.2. En quoi le système de communication et d'information pourrait-il empêcher la remontée des incidences négatives induits par le projet ?

6. Leçons apprises

- 6.1. Quelles leçons tirez-vous de la mise en œuvre du projet ?

Guide d'entretien avec l'équipe projet

1. Critère de pertinence

- 1.1. Durant la mise en œuvre du projet, quels ont été les nouveaux besoins des populations qui ont apparu au-delà de ceux identifiés à travers les ateliers d'expression des besoins ?
- 1.2. Comment avez-vous géré ces nouveaux besoins ?
- 1.3. Quelle appréciation faites-vous des hypothèses de travail du projet ?
- 1.4. Les indicateurs formulés permettent-ils de bien mesurer les extrants du projet ?
- 1.5. Quelle a été la stratégie pour dérouler les activités sensibles au genre ?
- 1.6. Quels sont les autres projets de l'UNFPA/UNHCR qui sont mise en œuvre dans la région du Centre-Nord ?
- 1.7. Comment la synergie et la complémentarité avec ces projets ont-elles été mises en œuvre ou ont-elles fonctionné ?
- 1.8. Comment la synergie et la complémentarité entre UNFPA et UNHCR ont-elles été mises en œuvre ou ont-elles fonctionné ?
- 1.9. Comment la synergie et la complémentarité avec les projets des autres acteurs (nationaux, internationaux) ont-elles été mises en place et fonctionné ?

2. Critère d'efficience

- 2.1. Les ressources prévues ont-elles été mises à la disposition du projet ?
- 2.2. Les ressources prévues ont-elles été mises à la disposition du projet dans les délais prévus ?
- 2.3. Quelles sont les facteurs qui militent au caractère économe des modalités d'acquisitions de biens et services du projet ?
- 2.4. Quelles sont les ressources du projet (humaines, matérielles, informatiques et temporelles) qui ont été insuffisamment exploitées ?
- 2.5. En quoi le dispositif de suivi et de coordination du projet a-t-il bien fonctionné ?
- 2.6. En quoi le dispositif de suivi et de coordination du projet a-t-il permis de faire remonter toutes les difficultés et incidents sur le terrain ?

3. Critère d'efficacité

- 3.1. Quels ont été les facteurs (internes ou externes) qui ont affecté favorablement la mise en œuvre des activités projet ?
- 3.2. Quelle a été la stratégie d'implication des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre des activités du projet ?
- 3.3. Dans quelle mesure le projet a permis de renforcer l'autonomisation des femmes et des filles ?
- 3.4. Dans quelle mesure le projet a permis la promotion des droits humains, de la lutte contre les VBG ?

- 3.5. Dans quelle mesure le projet a permis aux communautés de participer activement et de façon concertée à la gestion des ressources naturelles ?
- 3.6. Quelles sont les mesures correctrices qui ont été adoptées pour faire face aux défis rencontrés le cas échéant ?
- 3.7. Quelles sont les attitudes et comportements des acteurs (femmes, jeunes, hommes, leaders communautaires, autorités locales, autorités administratives) qui garantissent la promotion de la cohésion sociale dans la région ?
- 3.8. En quoi le projet a-t-il eu un effet positif sur les crises qui mettent à mal le vivre ensemble dans la région du Centre-Nord en s'appuyant sur les mécanismes endogènes ?
- 3.9. Quelle est aujourd'hui votre appréciation de la situation du vivre ensemble dans la région ?

4. Critère de durabilité

- 4.1. Quelle appréciation faites-vous de l'appropriation des activités et des résultats du projet par les différents acteurs ?
- 4.2. Les acteurs sont-ils engagés à renforcer et pérenniser les acquis du projet ?
- 4.3. Quelles sont les conditions de durabilité des effets du projet sur les femmes ?
- 4.4. Quelles sont les conditions de durabilité des effets du projet sur les jeunes ?

5. Critère Do no arm

- 5.1. En quoi les approches du projet étaient conformes à l'ensemble des us et coutumes et aux pratiques imposées dans la zone d'intervention ?
- 5.2. La mise en œuvre du projet a-t-elle généré des frustrations et des risques additionnels auprès des groupes cibles ?
- 5.3. En quoi le système de communication et d'information du projet a-t-il permis de faire remonter toutes les incidences terrain ?
- 5.4. Durant la mise en œuvre du projet, est ce qu'au moins une expérience négative est-elle remontée vers l'équipe projet ?
- 5.5. Quels sont les mécanismes mis en place par le projet pour prévenir et gérer les incidences négatives du projet ?

6. Leçons apprises

- 6.1. Quelles sont les leçons que vous tirez de la mise en œuvre du projet en matière :
 - Stratégie d'implication des autorités locales et des leaders communautaires
 - Stratégie d'implication des femmes et des jeunes sur les questions de cohésion sociale et de paix
 - Coordination et pilotage de projet
 - De conduite d'activités génératrices de revenu pour les femmes
 - De conduite des activités de gestion concertée des ressources naturelles
 - De conduite des activités de promotion des droits humains et de lutte contre les VBG.

Guide d'entretien avec les autorités administratives et autorités locales

7. Critère de pertinence

- 7.1. Dans quelle mesure les objectifs du projet correspondent aux besoins et aux priorités des communautés de la région en matière de cohésion sociale et de consolidation de la paix ?

- 7.2. Dans quelle mesure le projet répond aux problèmes de genre identifiés dans la communauté ?
- 7.3. Comment la synergie et la complémentarité avec les projets des autres acteurs (nationaux, internationaux) ont été mis en place et fonctionné ?

8. Critère d'efficacité

- 8.1. Quels sont les facteurs qui ont facilité la mise en œuvre des activités du projet ?
- 8.2. Quels sont les facteurs qui ont entravé la mise en œuvre des activités du projet ?
- 8.3. Quelle appréciation faites-vous de votre implication dans la mise en œuvre du projet ?
- 8.4. Quelles sont les attitudes et comportements des acteurs qui garantissent la promotion de la cohésion sociale dans la région ?
- 8.5. En quoi le projet a-t-il eu un effet positif sur les dynamiques de conflit et d'insécurité dans la région ?
- 8.6. Le projet visait à consolider la cohésion sociale dans la région du Centre Nord en renforçant les mécanismes communautaires et institutionnels de prévention et gestion des conflits, et de protection des communautés, quelle est votre appréciation de la situation ?

9. Critère de durabilité

- 9.1. Quelle appréciation faites-vous de l'appropriation des activités et des résultats du projet par les acteurs ?
- 9.2. Les acteurs sont-ils engagés à renforcer et pérenniser les acquis du projet ?
- 9.3. Quelles dispositions avez-vous prises en tant qu'autorités ou vous envisagez de prendre, en vue de renforcer et pérenniser les acquis du projet ?
- 9.4. Dans quelles conditions les effets du projet sur les femmes sont durables ?
- 9.5. Quelles sont les conditions de durabilité des effets du projet sur les jeunes ?

10. Critère Do no arm

- 10.1. En quoi les approches du projet étaient conformes à l'ensemble des us et coutumes et aux pratiques imposées dans la zone d'intervention ?
- 10.2. En quoi la mise en œuvre du projet a-t-il généré des frustrations et des risques additionnels des groupes cibles ?
- 10.3. En quoi le système de communication et d'information du projet a-t-il permis de faire remonter toutes les incidences terrain ?
- 10.4. En quoi l'équipe projet a pu prévenir ou gérer les incidences négatives induites par la mise en œuvre du projet ?

11. Leçons apprises

- 11.1. Quelles sont les leçons que vous tirez de la mise en œuvre du projet en matière :
 - Stratégie d'implication des autorités régionales et locales
 - Stratégie d'implication des femmes et des jeunes sur les questions de cohésion sociale et de paix
 - Coordination et pilotage de projet
 - De conduite d'activités.

Guide d'entretien avec les leaders communautaires

1. Critère de pertinence

- 1.1. Dans quelle mesure les activités du projet correspondent-elles à vos priorités et celles des communautés de la région en matière de cohésion sociale ?
- 1.2. Dans quelle mesure les activités du projet répondent-elles aux problèmes des femmes, des jeunes de la communauté ?

2. Critère d'efficacité

- 2.1. Quels sont les facteurs qui ont facilité la mise en œuvre des activités du projet ?
- 2.2. Quels sont les facteurs qui ont entravé la mise en œuvre des activités du projet ?
- 2.3. Quelle est votre appréciation de la participation des femmes et des jeunes aux activités du projet ?
- 2.4. Quelle appréciation faites-vous des activités du projet ?
- 2.5. Quelles sont les attitudes et comportements des acteurs qui garantissent la promotion de la cohésion sociale ?
- 2.6. En quoi le projet a-t-il eu un effet positif sur les dynamiques de conflit et d'insécurité dans la région ?
- 2.7. Le projet visait à consolider la cohésion sociale dans la région du Centre Nord en renforçant les mécanismes communautaires et institutionnels de prévention et gestion des conflits, et de protection des communautés, quelle est votre appréciation de la situation ?

3. Critère de durabilité

- 3.1. Quelle appréciation faites-vous de l'appropriation des activités et des résultats du projet par les acteurs ?
- 3.2. En tant que leader communautaire, êtes-vous engagés à renforcer et pérenniser les acquis du projet ? Et vos populations ?
- 3.3. Dans quelles conditions les effets du projet sur les femmes sont durables ?
- 3.4. Dans quelles conditions les effets du projet sur les jeunes sont durables ?

4. Critère Do no arm

- 4.1. En quoi les approches du projet étaient conformes à vos us et coutumes ?
- 4.2. En quoi la mise en œuvre du projet a-t-il généré des frustrations et des risques additionnels sur les acteurs communautaires et populations ?
- 4.3. Ces frustrations et risques ont-ils été portés à l'équipe projet ? Sinon pourquoi ?
- 4.4. En quoi l'équipe projet a pu prévenir ou gérer les incidences négatives induites par la mise en œuvre du projet ?

5. Leçons tirées

- 5.1. Qu'est-ce que vous avez aimé le plus dans ce projet ? *Expliquez*
- 5.2. Qu'est-ce que vous avez aimé le moins dans ce projet ? *Expliquez*

Focus groupe avec les Bénéficiaires directs ?

- 1.1. Dans quelle mesure les activités du projet correspondent-elles à vos priorités en matière de cohésion sociale et de consolidation de la paix ?
- 1.2. Comment le projet a pu mobiliser les femmes et les jeunes dans la mise en œuvre des activités ?
- 1.3. Quelles sont les attitudes et comportements des acteurs qui garantissent la promotion de la cohésion sociale ?

- 1.4. En quoi le projet a-t-il eu un effet positif sur les dynamiques de conflit et d'insécurité dans la région ?
- 1.5. En quoi le projet a-t-il eu un effet positif sur la promotion des droits humains et la lutte contre les VBG ?
- 1.6. En quoi le projet a-t-il eu un effet positif sur la gestion participative et concertée des ressources naturelles ?
- 1.7. En quoi les approches du projet étaient conformes à vos us et coutumes ?
- 1.8. En quoi la mise en œuvre du projet a-t-il généré des frustrations et des risques additionnels sur les acteurs communautaires et populations ?
- 1.9. Ces frustrations et risques ont été portés à l'équipe projet ? Sinon pourquoi ?
- 1.10. En quoi l'équipe projet a pu prévenir ou gérer les incidences négatives induites par la mise en œuvre du projet ?
- 1.11. Qu'est-ce que vous avez aimé le plus dans ce projet ? Expliquez
- 1.12. Qu'est-ce que vous avez aimé le moins dans ce projet ? Expliquez

ANNEXE 2 : MATRICE D'ÉVALUATION

Tableau 8: Matrice d'évaluation du critère de Pertinence

Critères / Questions évaluatives	Indicateurs	Méthode de collecte	Méthode d'analyse	Source de données
<p>Pertinence : Dans quelle mesure le projet (dans sa formulation et sa mise en œuvre) est-il pertinent au regard du contexte et des priorités de développement et de consolidation de la paix dans le pays ?</p>				
<p>QE1 : Dans quelle mesure les objectifs du projet ont pris en compte les besoins des bénéficiaires directs (les femmes, jeunes, leaders coutumiers, religieux, les autorités locales) du projet ?</p>	<p>Niveau d'alignement des besoins et priorités vis-à-vis du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews semi-structurés - Entretiens de groupes 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents et rapports du projet - Equipe de projet - Autorités administratives / locales - Partenaires de mise en œuvre - Bénéficiaires
<p>QE2 : Dans quelle mesure la conception du projet a pris en compte les priorités nationales dans le domaine de la consolidation de la paix ?</p>	<p>Niveau d'alignement du projet vis-à-vis des priorités nationales dans le domaine de la consolidation de la paix</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretiens individuels 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents et rapports du projet - Equipe de projet - Autorités administratives / locales - Partenaires de mise en œuvre

Critères / Questions évaluatives	Indicateurs	Méthode de collecte	Méthode d'analyse	Source de données
Pertinence : Dans quelle mesure le projet (dans sa formulation et sa mise en œuvre) est-il pertinent au regard du contexte et des priorités de développement et de consolidation de la paix dans le pays ?				
QE3 : dans quelle mesure la conception du projet a pris en compte les priorités nationales en matière de développement selon le Plan d'Action de la Transition/Référentiel National de Développement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'alignement du projet vis-à-vis des priorités nationales matière de développement selon le Plan d'Action de la Transition • Niveau d'alignement du projet vis-à-vis des priorités nationales matière de développement selon le Référentiel National de Développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretiens individuels 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents et rapports du projet - Equipe de projet - Autorités administratives / locales - Partenaires de mise en œuvre
QE4 : dans quelle mesure la conception du projet a pris en compte les efforts du Burkina Faso pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, notamment en matière de Justice et paix ?	Niveau d'alignement du projet vis-à-vis des efforts du Burkina Faso pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, notamment en matière de Justice et paix	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretiens individuels 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents et rapports du projet - Equipe de projet - Autorités administratives / locales - Partenaires de mise en œuvre

Critères / Questions évaluatives	Indicateurs	Méthode de collecte	Méthode d'analyse	Source de données
Pertinence : Dans quelle mesure le projet (dans sa formulation et sa mise en œuvre) est-il pertinent au regard du contexte et des priorités de développement et de consolidation de la paix dans le pays ?				
QE5 : Est-ce que le projet est en adéquation avec le contexte actuel du pays ?	Niveau d'adéquation entre le projet et le contexte actuel du pays	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretiens individuels 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents et rapports du projet - Equipe de projet - Autorités administratives / locales - Partenaires de mise en œuvre
QE6 : La théorie du changement du projet est-elle complète et cohérente ?	Degré de cohérence de la théorie de changement du projet et le cadre de performance.	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretiens individuels 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents et rapports du projet - Equipe de projet

Source : Adapté et complété à partir des TDRs

Tableau 9: Matrice d'évaluation du critère d'efficience

Critères / Questions évaluatives	Indicateurs de mesure	Méthode de collecte	Outil de collecte	Source de données
Efficience : Dans quelle mesure le projet est mis en œuvre de façon efficiente ? Les ressources ont-elles été utilisées de façon rationnelle pour atteindre les résultats ?				
QE7 : Quelle a été le degré de mobilisation des ressources (financières et humaines) par rapport aux prévisions du projet ? Quelles sont les contraintes à la mobilisation des ressources ?	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de mobilisation des ressources • Existence des contraintes sur le niveau de mobilisation et d'utilisation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews semi-structurés 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des financements - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents - Rapports du projet - Equipe de projet - Personnel du gouvernement - Partenaire financier
QE8 : Les activités ont-elles été organisées de la meilleure façon (qualité du système et des méthodes utilisés, planification, exécution, suivi) ?	Niveau d'organisation pour opérationnaliser le projet Existence des mécanismes ayant contribué à la réduction des coûts de transaction	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews semi-structurés 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des financements - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents - Rapports du projet - Equipe de projet - Personnel du gouvernement - Partenaire financier
QE9 : Dans quelle mesure les ressources et les stratégies de gestion ont-elles été utilisées pour produire les résultats attendus ?	Niveau d'utilisation des ressources et stratégies du projet à l'atteinte des résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews semi-structurés 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des financements 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents - Rapports du projet - Equipe de projet - Personnel du gouvernement

Critères / Questions évaluatives	Indicateurs de mesure	Méthode de collecte	Outil de collecte	Source de données
Efficience : Dans quelle mesure le projet est mis en œuvre de façon efficiente ? Les ressources ont-elles été utilisées de façon rationnelle pour atteindre les résultats ?				
			<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaire financier
QE10 : Les extraits ont-ils été fournis au moindre coût ?	Existence de mécanismes ayant contribué à la réduction des coûts de transaction	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews semi-structurés 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des financements - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents - Rapports du projet - Equipe de projet - Personnel du gouvernement - Partenaire financier
QE11 : est-ce qu'on aurait pu réaliser davantage en utilisant mieux les ressources ? QE12 : Est-ce qu'on aurait pu atteindre les mêmes résultats à moindre coût ?	Existence de mécanisme ayant contribué à une meilleure utilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews semi-structurés 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des financements - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents - Rapports du projet - Equipe de projet - Personnel du gouvernement - Partenaire financier

Source : Adapté et complété à partir des TDRs

Tableau 10: Matrice d'évaluation du critère d'efficacité

Critères / Questions évaluatives	Indicateurs de mesure	Méthode de collecte	Outil de collecte	Source de données
Efficacité : Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint ses résultats ? Les cibles ? Quels sont les éléments ayant contribué ou empêché l'atteinte de ces résultats ? Dans quelle mesure le projet a contribué à la consolidation de la paix au Burkina ?				
QE 13: dans quelle mesure les interventions du projet ont-elles produit les résultats escomptés	Niveau de progrès vers l'atteinte des résultats stratégiques attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews semi-structurés - Entretiens de groupes - Visites exploratoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews semi-structurés - Entretiens de groupes - Visites exploratoire
QE14 : Quel est le niveau d'atteinte des indicateurs conformément aux cibles fixées au départ par le projet	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'atteinte des indicateurs de produit - Niveau d'atteinte des indicateurs d'effet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête - Revue documentaire - Interviews semi-structurés 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews semi-structurés - Entretiens de groupes - Visites exploratoires
QE15: Est-ce que les questions spécifiques au genre ont été prises en compte lors des activités de mise en œuvre ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'implication des différentes couches sociales dans les activités du projet Degré de contribution du projet à l'amélioration des questions de genre 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire • Interviews semi-structurés • Entretiens de groupes • Visites exploratoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews semi-structurés - Entretiens de groupes - Visites exploratoires

Critères / Questions évaluatives	Indicateurs de mesure	Méthode de collecte	Outil de collecte	Source de données
Efficacité : Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint ses résultats ? Les cibles ? Quels sont les éléments ayant contribué ou empêché l'atteinte de ces résultats ? Dans quelle mesure le projet a contribué à la consolidation de la paix au Burkina ?				
	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de prise en charge des besoins des jeunes • Degré de prise en charge des femmes. 			
QE16 : Dans quelle mesure le projet a permis de renforcer l'autonomisation des femmes et des filles ?	Proportion d'organisation de femmes et filles ayant bénéficié de projet économique.	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews semi-structurés - Entretiens de groupes - Visites exploratoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews semi-structurés - Entretiens de groupes - Visites exploratoires
QE17 : Quels sont les principaux facteurs (positifs ou négatifs), internes ou externes au dispositif de mise en œuvre du projet qui ont pu limiter ou faciliter les progrès vers la réalisation des objectifs attendus?	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des facteurs positifs indispensable à l'atteinte des résultats du projet - Existence des facteurs négatifs ayant entravés l'atteinte des résultats du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews semi-structurés - Entretiens de groupes - Visites exploratoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des avantages comparatifs et stratégiques - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews semi-structurés - Entretiens de groupes - Visites exploratoires
QE18 : Quelles sont les mesures correctrices qui ont été adoptées	Existence de mesures de mitigation		<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews semi-

Critères / Questions évaluatives	Indicateurs de mesure	Méthode de collecte	Outil de collecte	Source de données
Efficacité : Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint ses résultats ? Les cibles ? Quels sont les éléments ayant contribué ou empêché l'atteinte de ces résultats ? Dans quelle mesure le projet a contribué à la consolidation de la paix au Burkina ?				
pour faire face aux défis rencontrés le cas échéant ?			- Analyse des contributions - Triangulation	structurés - Entretiens de groupes - Visites exploratoires

Source : Adapté et complété à partir des TDRs

Tableau 11: Matrice d'évaluation du critère de durabilité

Critères / Questions évaluatives	Indicateurs de mesure	Méthode de collecte	Outil de collecte	Source de données
Durabilité : Dans quelle mesure les préoccupations portées par le projet ont été appropriées par les acteurs locaux et pourraient être reproduits à plus grande échelle ? Les résultats obtenus par le projet peuvent-ils s'inscrire dans la durée ?				
QE19 : Dans quelle mesure l'appropriation par les parties prenantes assure-t-elle d'un maintien des bénéfices de l'intervention sur le long terme ?	- Degré de durabilité des résultats enregistrés par le projet - Degré de durabilité des stratégies utilisés par le projet	- Revue documentaire - Interviews semi-structurés - Entretiens de groupes	- Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Triangulation	- Documents du projet - Rapports du projet - Equipe de projet - Bénéficiaires indirect - Bénéficiaires directs
QE20 : Dans quelle mesure le projet a-t-il promu un processus	Degré de promotion mécanismes liés à la	- Revue documentaire	- Analyse de contenu - Analyse de la	- Documents du projet - Rapports du projet

Critères / Questions évaluatives	Indicateurs de mesure	Méthode de collecte	Outil de collecte	Source de données
Durabilité : Dans quelle mesure les préoccupations portées par le projet ont été appropriées par les acteurs locaux et pourraient être reproduits à plus grande échelle ? Les résultats obtenus par le projet peuvent-ils s'inscrire dans la durée ?				
d'appropriation des préoccupations liées au renforcement de la cohésion sociale par les parties prenantes (structures déconcentrées des ministères, organisations à base communautaires, leaders coutumiers et religieux etc.)?	cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Interviews semi-structurés - Entretiens de groupes 	<ul style="list-style-type: none"> - cohérence - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de projet - Bénéficiaires indirects - Bénéficiaires directs
QE21 : L'appropriation des préoccupations liées au renforcement de la cohésion sociale par les parties prenantes augure-t-elle d'un maintien des bénéfices de l'intervention sur le long terme ?	Existence des leviers et mécanismes fonctionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews semi-structurés - Entretiens de groupes 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents du projet - Rapports du projet - Equipe de projet - Bénéficiaires indirects - Bénéficiaires directs
QE22 : Dans quelle mesure les changements produits par le projet sont-ils susceptibles de perdurer après sa fin ?	Niveau de pérennité des capacités acquises sur le long-terme au niveau national et local	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews semi-structurés - Entretiens de groupes 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents du projet - Rapports du projet - Equipe de projet - Bénéficiaires indirects - Bénéficiaires directs

Critères / Questions évaluatives	Indicateurs de mesure	Méthode de collecte	Outil de collecte	Source de données
Durabilité : Dans quelle mesure les préoccupations portées par le projet ont été appropriées par les acteurs locaux et pourraient être reproduits à plus grande échelle ? Les résultats obtenus par le projet peuvent-ils s'inscrire dans la durée ?				
QE23 : Sous quelles conditions les stratégies s'étant avérées payantes ou prometteuses pourraient être répliquées dans d'autres contextes ou mises à l'échelle ?	Existence de mécanismes de duplication des compétences reçues	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews semi-structurés - Entretiens de groupes 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents du projet - Rapports du projet - Equipe de projet - Bénéficiaires indirects - Bénéficiaires directs

Source : Adapté et complété à partir des TDRs

Tableau 12: Matrice d'évaluation des thèmes transversaux

Critères / Questions évaluatives	Indicateurs de mesure	Méthode de collecte	Outil de collecte	Source de données
Sensibilité aux conflits dans la mise en œuvre du projet				
QE24 : D'après les informations disponibles, le projet a-t-il produit des incidences négatives à quelque niveau que ce soit ?	Incidences négatives créer par le projet	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretiens individuels - Focus group 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents et rapports du projet - Equipe de projet - Autorités administratives / locales - Leaders communautaires - Hommes, femmes et jeunes

Critères / Questions évaluatives	Indicateurs de mesure	Méthode de collecte	Outil de collecte	Source de données
Sensibilité aux conflits dans la mise en œuvre du projet				
SQ25 : En quoi la mise en œuvre du projet a-t-il généré des frustrations et des risques additionnels des groupes cibles ?	Existence de groupes cibles frustrés par la mise en œuvre du projet	-	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des contributions - Triangulation 	-
QE26 : Les systèmes de communication et d'information en place permettraient-ils de faire remonter d'éventuelles expériences négatives ?	<ul style="list-style-type: none"> - Existence du système de communication et d'information - Fonctionnalité du système de communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretiens individuels - Focus group 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents et rapports du projet - Equipe de projet - Autorités administratives / locales - Leaders communautaires - Hommes, femmes et jeunes
QE27 : Des mécanismes sont-ils en place pour assurer la prévention, et le cas échéant la gestion responsable, des incidences négatives qui pourraient ressortir des actions du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de mécanismes de prévention et de gestion des incidents - Fonctionnalité des mécanismes de prévention des incidents 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretiens individuels - Focus group 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Analyse de la cohérence - Analyse des contributions - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents et rapports du projet - Equipe de projet - Autorités administratives / locales - Leaders communautaires - Hommes, femmes et jeunes

Source : auteur

ANNEXE 3 : LISTE DES STRUCTURES RENCONTREES POUR LA COLLECTE DE DONNEES

Parties prenantes	Profil des personnes à rencontrer	Parties prenantes	Profil des personnes à rencontrer
Agences d'exécution	Equipe projet UNFPA	Leaders communautaires	Leaders coutumiers et religieux Kongoussi
	M&E Officer de l'UNFPA		Leaders coutumiers et religieux de Kaya
	Equipe projet UNCHR		Leaders coutumiers et religieux Barsalogho
Bailleur	Points focaux et Secrétariat du PBF		Leaders coutumiers et religieux Tougouri
	Mairie de Kaya		Leaders coutumiers et religieux Bourzanga
Autorités locales	Mairie de Barsalogho	Partenaires de mise en œuvre	Plan International Burkina
	Mairie de Kongoussi		GASCODE
	Mairie de Bourzanga		INTERSOS
	Mairie de Tougouri		IRC
Autorités administratives	Direction régionale de l'économie et de la planification		
	Gouvernorat du Centre Nord		
	Préfecture de Kaya		
	Haut-commissariat du Sanmatenga		

ANNEXE 4 : LISTE DES VILLAGES TOUCHES PAR LES ENQUETEURS

N°	Nom des villages/quartiers	N°	Nom des villages/quartiers	N°	Nom des villages/quartiers
1	Alfiré	22	Kaya, Sect 4	43	SECT 4, Kougri, KAYA
2	Alfiré/tougouri	23	Kondibito Barsalogho	44	Sect 4, Sibougou
3	Bangrin Kaya/secteur 6	24	Kongoussi	45	Sect 6 Kaya
4	Barsalogho/Bongo peul	25	Konkin /Kaya	46	Secteur 4 Kaya
5	Basma /Barsalogho	26	Kora/Kongoussi	47	Sidogo / Barsalogho

N°	Nom des villages/quartiers	N°	Nom des villages/quartiers	N°	Nom des villages/quartiers
6	Boclase/PDI Kongoussi	27	Kougri,sect 4,Kaya	48	Silgagui/PDI/Kongoussi
7	Bonga/Bourzanga	28	Koulogo	49	Sirgague/PDI Kongoussi
8	Bongo mossi /Barsalogho	29	Kourpelle /Kongoussi	50	Sougouem/tougouri
9	Boulenga/Kongoussi	30	Malewale/PDI Kongoussi	51	Taffogo/Tougouri
10	Boulhiba	31	Namisguima/PDI/Kongoussi	52	Taonsgo/Tougouri
11	Bourzanga PDI/Kongoussi	32	Naré	53	Tougouri
12	Bourzanga secteur 1	33	Naré yarcé	54	Wategui
13	Bourzanga secteur 2	34	Nassere/Kongoussi PDI	55	Yalka/Kongoussi
14	Bourzanga secteur 3	35	Nioudigou	56	Yenega /Kongoussi
15	Bourzanga secteur 3	36	Nioundougo/tougouri	57	Yenega Mossi/Kongoussi
16	Bourzanga secteur 5	37	Noogho mossi Barsalogho	58	Yennega/Kongoussi
17	Dassago ,sect 5, Kaya	38	Rissiam/Kongoussi	59	Ylialla secteur 6, Kaya
18	Gabou Barsalogho	39	Sagouem/ouattigue	60	Zana Bourzanga
19	Ilyalla Kaya	40	Sanba /Barsalogho	61	Zandogo/ Kaya
20	Kamse mosse	41	Sankode/kongoussi	62	Zimtanga/PDI Kongoussi
21	Kaya	42	Sect 4, Tampelega	63	Zon Bourzanga
				64	Zoura /Kongoussi

ANNEXE 7 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Au niveau central

Nom et prénom	Fonction/ Profil	Structure	Sexe	Contact
Gédeon Bihiguim	Coordonnateur du portefeuille	PBF	Masculin	54080969
Abdoulaye Fadiga	Monitoring and evaluation	PBF	Masculin	
AJEENDE Adama	Coordonnateur du projet	Plan International Burkina Faso	Masculin	70 71 56 37 76 67 04 68

Nom et prénom	Fonction/ Profil	Structure	Sexe	Contact
Thierry Thianhoun		UNHCR	Masculin	65504746
Pélagie Coulibaly		UNHCR	Féminin	06203211
Monsieur Ousmane Sawadogo,	Chargé de projet Cohésion Sociale,	Groupe d'appui en santé, communication et développement (GASCOD)	Masculin	70566516
Sayouba Ouédraogo			Masculin	70245643
Souleymane Bayoulou			Masculin	
Nassa Michel Sawadogo			Masculin	74321507

Au niveau régional

Nom et prénom	Fonction	Structure	Contact
Gango Adama	Protocole	Gouvernorat	55 33 00 56
TUINA/OUE D Maimounata		ABSEJ	74441677
KI Reine Adeline		ABSEJ	73950629
ZANGO Ousmane	SG	Mairie Tougouri	70850999
Sawadogo Abdoulaye		IRC	75786829
Noufou	SG	Haut- commissaria t Kaya	76479847
Nikiéma Abdoulaye	SG	Commune de Barsalougho	70774669
BAMAGO Samuel	Président	ACD-CN	70-24-76-89

Au niveau local

Nom et prénom	Sexe	Village / commune	Contact
Ouedraogo Léopold	Masculin	Sankode/Kongoussi	267384131
Ouedraogo Rimalgo Paul	Masculin	Nohongo	267408687
SAWADOGO Boukaré	Masculin	Sect 4	267937173
Ima paténéma Marcel	Masculin	Tougouri	269393448
BADINI Ousmane, représentant du chef	Masculin	Bourzanga	269939353
Sawadogo Étienne	Masculin	Mairie /Kongoussi	
Koundaweinde sibri , coordonnateur du projet Laffi la boumbu/ASN	Masculin	Secteur 1 kongoussi	71096996
Ouedraogo Lassane/chargé de suivis évaluation Association tel Taaba	Masculin	Kongoussi	707354716
Sawadogo Larba/point focal ACD-CN	Masculin	Kongoussi	70929090
IKE Hakimou,Sylvain SAWADOGO, Rachid OUEDRAOGO	Masculin	Kaya	70164589
BILLA S.Mariam	Feminin	Kaya	70882414
			70668851

Focus group

Nom et prénom	Contact téléphonique
Kagone Missi ,Sawadogo Sanata, Bamogo Kadigueta,Sawadogo Bibata	52821827
Kagambega zoneba,	74117267
Somtore Oussenii	701042062
Sawadogo zoenabo	67995058
Badini Mariam , Ouedraogo Ramata, Sawadogo Haoua, Sawadogo Fatimata	62491445
Linda Asseta tel 54399588,Sana Haoua tel 5562658,Sore Aminata tel tel 74913673 Sawadogo Angel tel 62 780814, Konda Oumou tel 73802062	62780814
Sawadogo habibou	73457897
Sawadogo Adjara	53658303
Sedogo Awa	60736614
Sawadogo Djawaya	63556471

Nom et prénom	Contact téléphonique
Kaletre wendpouiré zonabo	63575367
Sawadogo safoura	60297985
Sawadogo poguiliga	2810621
Sawadogo saoudata	1098037
Ouedraogo guewaidata	51965486
Ouedraogo salamata	771192748
Ouedraogo Rabiyatou,Ouedraogo Afiatou,Zabbé Zalissa,SAWADOGO k.Ornela,Dabo Safiatou,SAWADOGO Rasmata, BAMOGO w.Rebecca,Ouedraogo Assiata,Ouedraogo Amminata,Diandé Aïssatou	65106152
KONFÉ Inoussa, Konfé lissané,Badini Salifou,Ouedraogo Nameba,NANA Barré,Koundouba Lissané,Nyampa Lazard ,Kassoga Nabonswende de Honoré konfé Inoussa, SAWADOGO Abdou.	77785909
BADINI Zoénabo Léontine,SAWADOGO Nopoko Honorine,Dermé Lizéta, Kirakoya Kaliguéta, SAWADOGO Ami, SANA Risnata ,BADINI Talata, konfé Bibata, BADINI Mariam, Konfé Mariam.	65232660
Sebgo Rasmata	72817551
Pafadnam zolaya	70690854
Sebgo Mariam	53641324
Sebgo Mamounata	73353001
Soré Rasmata	73473621
Sawadogo Aïcha	2101584
Zabré Nemata	1631394
Pafadnam gueourata	70690854
Doré Roukiata	61476462
Sawadogo safoura	99999
Sawadogo Rihanata	66255392
Ouedraogo Nabonswendé	9999
Ouedraogo Abdoulaye	9999
Sebgo Hamado	60791314
Sawadogo Adama	53068775
Ima bibata	9999
Sawadogo wendkouni	1032378
Sawadogo Adama	60777423

Liste des personnes enquêtées

N°	Nom et prénom	Contact téléphonique	Village / commune
1	GANAME Tasséré	75162499	Kaya
2	BADINI Saidou	76063336	Bourzanga
3	Diande Rasmata	55949992	Barsalogo/Bongo peul
4	Kafando Anne Marie	70980869	Tougouri
5	Kafando Mashoudou	60298029	TOUGOURI
6	Lalogo Namagbzanga	64374614	Alfiré
7	Sawadogo Nazinigouba	28347603	Sagouem
8	Ouedraogo Oumarou	73200564	Naré
9	Kafando Souleymane	61177314	Boulhiba
10	OUEDRAOGO Mamounata	74968662	Kougri
11	Diandé djibrila	76487490	Bangrin sect6
12	OUEDRAOGO Adama	57847760	Ylialla secteur 6, Kaya
13	OUEDRAOGO RASMANE	70047227	Tangasgo
14	OUEDRAOGO SOUMAILA	73545827	Konkin /Kaya
15	DIANDE RAÏNATOU	57861929	Bangrin Kaya
16	MANDE Zonabo	51338999	Dassago ,sect 5, Kaya
17	OUEDRAOGO Moniratou	52646303	Zandogo/ Kaya
18	Ouedraogo Youssouf	61737410	Kougri,sect 4,Kaya
19	Kinda Fatimata Marceline	60677702	Secteur 4 Kaya
20	Diandé Abibou	55921254	Bangrin Kaya/secteur 6
21	Ouedraogo Nopoko	71863910	Alfiré
22	Sebgo paidwende Samuel	70859115	Taonsgo
23	Sana pamoussa	63484486	TOUGOURI
24	Damiba sammin	62606831	TOUGOURI
25	Nako Rasmata	72907492	Tougouri
26	Ouedraogo kirsi Sandrine	53905453	Tougouri
27	Sebgo Toumasgo	52191056	Wategui
28	Baguian bibata	51468610	Naré yarcé
29	Kafando Rimgnessian	70248334	Nioudigou
30	Sana Aly	60231833	Naré yarcé
31	Sana Hawa	62978450	Naré yarcé
32	Sebgo sibiri	74566349	Sagouem/tougouri
33	Sawadogo moussa	2945008	Sagouem/tougouri
34	Sawadogo T Angel	62780814	Kongoussi
35	Sana Abdoul Wahabo	70979901	Kongoussi
36	Ouedraogo Monique	61792623	Kongoussi
37	Sawadogo Cécile	51884396	Kongoussi
38	Konda Oumou	73802062	Kongoussi
39	Sana Moumini	55580864	Kongoussi
40	Ouedraogo Augustin	77421566	Rissiam/ kongoussi
41	Ouedraogo Alfred	71777049	Rissiam/Kongoussi

N°	Nom et prénom	Contact téléphonique	Village / commune
42	Sawadogo Binta	7160008	Kongoussi
43	Ouedraogo Kadigueta	51566355	Kongoussi
44	Kane R Emille	74118274	Zoura/Kongoussi
45	Mandé Fatimata	67229012	Sirgague/PDI /Kongoussi
46	Koanda Kadigueta	53385186	Nassere/Kongoussi PDI
47	Zombo Mamounata	75447631	Silgagui/PDI/Kongoussi
48	Koanda Haoua	77202443	Silgagui/PDI/Kongoussi
49	Ouedraogo Halimata	52703375	Sanba /Barsalogho
50	Sawadogo Fait Marceline	1947784	Bongo mossi /Barsalogho
51	Zaongo Haibata	52821827	Kondibito
52	A	53	Basma /Barsalogho
53	Pafadnam Mariam	65390428	Sidogo
54	Sawadogo Asseta	2836415	Basma
55	Rabo zalissa	2240674	Kamse mosse
56	Ouedraogo Tanganporo	67172684	Soudougou
57	Sore Gueneba	51045412	Kourpelle /Kongoussi
58	Sayore Zoenabo	57437912	Namisguima/PDI/Kongoussi
59	Ouedraogo Justine	66976203	Kongoussi
60	Sawadogo Clément	56449917	Kongoussi
61	Sawadogo Clément	72155253	Yenega Mossi/Kongoussi
62	Sawadogo Clément	70400350	Kora/Kongoussi
63	Gansonre Rosalie	65037563	Kora/Kongoussi
64	Ouedraogo Isabelle	62927577	Yenega /Kongoussi
65	Sana Fatimata	54599830	Kora/Kongoussi
66	SAWADOGO Rihannata	70684276	Sect 4, Kaya
67	ZORE RASMATA	57296151	Sect 4, Tampelega
68	SAWADOGO Pengwendé Catherine	52452105	Sect 4, Kaya
69	OUEDRAOGO Fatoumata	75881725	SECT 4,KOUGRI, KAYA
70	OUEDRAOGO Aguiratou	56436607	Sect 4, Siboungou
71	SAWADOGO Rakieta	56436607	Kaya, Sect 4
72	OUEDRAOGO Alizeta	56205887	Secteur 4, kougri, KAYA.
73	SAWADOGO Mariam	56436607	Kaya, Secteur 4
74	Sawadogo Boureima	65690235	Kongoussi
75	Sawadogo Zoenabo	67995058	Kongoussi
76	Sana Safiata	53370603	Boulenga /Kongoussi
77	Mandé Asseta	63323953	Sirgague/PDI Kongoussi
78	Niampa Haoua	60131578	Kora/Kongoussi
79	Illboudo Alimata	52593689	Kongoussi
80	Sawadogo Zoenabo	75831142	Kourpelle /Kongoussi

N °	Nom et prénom	Contact téléphonique	Village / commune
81	Ouedraogo P François	7450090	Zoura /Kongoussi
82	Sana Fatimata	53371979	Boulenga /Kongoussi
83	Konfe Aguirata	77411980	Malewale/PDI Kongoussi
84	Sana Rasmata	62491445	Boulenga /Kongoussi
85	Sawadogo Asseta	74146369	Kongoussi
86	Sawadogo Rakeita	66876644	Yennega/Kongoussi
87	Ouedraogo Rachide	6,61E+08	Sankode/kongoussi
88	SAWADOGO AOUA	65351342	Koulogo,Kaya
89	DIALLA HAOUA	66803418	Koulogo Kaya
90	Sawadogo boukaré	53541159	Sagouem/tougouri
91	Ouedraogo Noaga	75174706	Sougouem/tougouri
92	Baguian harouna	75441132	Sagouem/tougouri
93	Sawadogo soumaila	76857391	Taffogo/tougouri
94	Doré Alimata	53598163	Tougouri
95	Soudure Minata	7793033	Taonsgo/Tougouri
96	Soré Rasmata	73035083	Tougouri
97	Sawadogo Zalissa	67586333	Tougouri
98	Sawadogo Pascaline	51998369	Tougouri
99	Sawadogo Awa	54351588	Tougouri
100	Ouedraogo pogyende	62549126	Sagouem/ouattigue
101	Kafando Mahamadi	63812224	Tougouri
102	Koanda wendeyidi Marguerite Marie	73690520	Tougouri
103	Sebgo sitonfo dit David	71263219	Tougouri
104	Sawadogo Tipoko	2618271	Sagouem/Tougouri
105	Zoré Awa	52533374	Sagouem/tougouri
106	Sawadogo hamado	60400440	TOUGOURI
107	Sawadogo Nomtondo	57	TOUGOURI
108	Sawadogo kiswendsisa	76386366	Tougouri
109	Sawadogo Rasmané	72597391	Alfiré/tougouri
110	Sawadogo pamoussa	70142705	Alfiré/tougouri
111	Sawadogo Rimnongdo	77687173	Tougouri
112	Sawadogo harouna	73148261	Taffogo/Tougouri
113	Godo kiswensida Isabelle	73590702	Tougouri
114	Sebgo Raogo	62543650	Tougouri
115	Baguian Risnata	52637884	Tougouri
116	Ouedraogo wendepasseda	71635319	Nioundougo/tougouri
117	Sawadogo Marceline	7668337	Sagouem/tougouri
118	Kafando Mahamado	53165587	Tougouri
119	Ouedraogo kayelle	61161474	Alfiré/tougouri
120	Kaletre Balkimba	71137070	Tougouri

N°	Nom et prénom	Contact téléphonique	Village / commune
121	Sawadogo Lamousbila	63772721	Tougouri
122	BAMOGO Aminata	54284131	Koulogo
123	SIMPORE MARIAM	54098031	Koulogo
124	OUEDRAOGO Salamata	72231458	Sect 4, Kaya
125	DIALLA NAFISSA	56191841	Koulogo Kaya
126	OUEDRAOGO Bernadette Nafore	62975371	Koulogo /Kaya
127	OUEDRAOGO Habibou	7903111	Koulogo/Kaya
128	Guire Amado	77600726	Boclase/PDI Kongoussi
129	Douamba Rahim	76956591	Kongoussi
130	Guirakoya Oumarou	76112866	Bourzanga PDI/Kongoussi
131	Sawadogo ,asseta	5395238	Kourpelle /Kongoussi
132	Ouedraogo Haoua	57890560	Yalka/Kongoussi
133	Sawadogo Habibou	67564727	Zimtanga/PDI Kongoussi
134	Rabat Aminata	74064834	Kongoussi
135	Sana Hainata	62635580	Kora/Kongoussi
136	Sana Abdoul	65024455	Boulenga/Kongoussi
137	Traoré Nabonwinde	63694512	Kourpelle/Kongoussi
138	Sawadogo Abzeta	70147942	Kongoussi
139	Sawadogo Soumaila	75879107	Kongoussi
140	Sawadogo Mamounata	60561066	Sidogo / Barsalogho
141	Ouedraogo Zoneba	61848423	Kamse mossi
142	Ouedraogo Zonabo	5821	Kamse peul
143	Ouedraogo	53	Sidogo /Barsalogho
144	Sawadogo Alimata	53	Tamasgo
145	Sawadogo Haoua	53	Kamse/mossi
146	Kagambega Zoneba	71441601	Sidogo/Barsalogho
147	Ouedraogo Aguiratou	56285016	Tamasgo
148	Ouedraogo Guiod	69474387	Basma/ Barsalogho
149	Konseibo Véronique	77706900	Tamasgo
150	Rd	53	Tamasgo
151	Youma Nathalie	56069248	Soudougou /Barsalogho
152	Zore Zourata	57887660	Gabou / Barsalogho
153	SAWADOGO FRANÇAIS	56140003	Kaya ,Sect 7
154	SAWADOGO AMINATA	70075118	Secteur 7 Kaya
155	OUEDRAOGO BOukare	66351708	Tangasgo
156	SAWADOGO Gueswendé	71074215	Binsiga,Kaya
157	SAWADOGO Rasmata Brigitte	57817995	Ilyalla Kaya
158	Ouedraogo Rakiswendé	71000016	Ilyalla Kaya
159	OUEDRAOGO Rasmane	7100106	Zorkoum
160	SAWADOGO Oussené Laurent	53095211	Zorkoum

N°	Nom et prénom	Contact téléphonique	Village / commune
161	SAWADOGO Adama	73240971	Zorkoum/ Kaya
162	SAWADOGO Rihannata	67631070	Fanka/Kaya
163	SAWADOGO Rawendé	2240939	Ilyalla Kaya
164	SAWADOGO Dominique	73329249	Konkin/Kaya
165	SAWADOGO Oumarou	78530630	Kaya
166	SAWADOGO Assami	75116558	Koulogo Kaya
167	SAWADOGO Lassané	75716891	Koulogo
168	SAWADOGO YOUNOUS	75366106	Koulogo, Kaya
169	Zabre minata	56973600	Soudougou /Barsalougho
170	Bamogo Rasmata	65470403	Kondibito / Barsalougho
171	Sawadogo Hawa	60556328	Sanba /Barsalougho
172	Sebgo salmata	73655050	Gabou Barsalougho
173	Maiga Habibou	66914150	Gabou/ Barsalougho
174	BAMOGO Habibou Émilienne	68296328	Koulogo Kaya
175	Ouedraogo Nathalie	70459120	Sect 4,Kaya
176	OUEDRAOGO RASMATA	2030818	Koulogo /Kaya
177	Sarba Mariam	76063367	Bonga/Bourzanga
178	BADINI Asseta	76063367	Bourzanga
179	OUEDRAOGO Amssetou	76063367	Bonga/Bourzanga
180	OUEDRAOGO agueratou	76063367	Bonga Bourzanga
181	Derra Aminata	76063367	Bourzanga
182	BADINI Angélique	76063367	Bourzanga
183	OUEDRAOGO fatimata	76063367	Zone Bourzanga
184	BADINI bibata	75582536	Bourzanga secteur 4
185	BOUDA Mariam	67398528	Zone/Bourzanga
186	BADINI mariata	74128443	Bourzanga secteur 1
187	BADINI balguissa	77847086	Zana/Bourzanga
188	OUEDRAOGO hadigueta	75733938	Bourzanga secteur 2
189	Gansonre zourata	57893062	Bourzanga secteur 6
190	BADINI fatimata	66602950	Bourzanga secteur 1
191	Belem Ramata	65476956	Bourzanga secteur 1
192	OUEDRAOGO fatimata	65265229	Bourzanga secteur 3
193	BADINI Habibou	55579958	Bourzanga secteur 5
194	BADINI Zalissa	5691231	Zone/Bourzanga
195	BADINI roukieta	57787628	Bourzanga
196	BADINI Mamouna	56404537	Bourzanga secteur 3
197	OUEDRAOGO marie	66579974	Bourzanga secteur 1
198	Konfe awa	77926194	Zana Bourzanga
199	BADINI Mariam	75691751	Bourzanga secteur 3
200	BADINI Zoenabo	65425824	Bourzanga secteur 2
201	Boena Ramata	66311156	Zana Bourzanga

N°	Nom et prénom	Contact téléphonique	Village / commune
202	Konfe balguissa	77855909	Basse Bourzanga
203	SAWADOGO Bibata	66070796	Sect 6 Kaya, Kaya
204	Diandé Aïcha	66070796	Secteur 6
205	DIANDÉ Fatimata	5540401	Sect 6 Kaya
206	DIANDÉ Asseta	71502012	Bangrin sect 6, Kaya
207	SAWADOGO Asseta	65425998	Sect 6 Kaya
208	SAWADOGO Aguirata	55166788	Sect4 / Kaya
209	Maïga Habibou	66914150	Noogho mossi / Barsalogo
210	Barro Adama	54194417	Soudougou/Barsalogo
211	Koura Ngada	55702306	Gabou / Barsalogo
212	Onndo Aguiratou	66088075	Sanba
213	Koundala Louguiatou	7653228	Sanba
214	Onndo Nainatou	66088075	Sanba
215	Soulei Balkissa	1762561	Soudougou Barsalogo
216	AD	53	Sanba
217	Sawadogo Kadi	73234192	Sanba
218	Sawadogo Angèle	67875559	Basma/ Barsalogo
219	Gansonre Aminata	66020286	Kongoussi
220	Sana Zalissa	61454563	Kora/Kongoussi
221	Zorome Binta	65531425	Kongoussi
222	Konda Oumou	54562344	Kongoussi
223	Tamboura Mariam	76753067	Bourzanga secteur 1
224	Sarba Mariam	55363405	Bourzanga
225	Tamboura Djeneba	64356241	Bourzanga secteur 1
226	OUEDRAOGO zouma	67541500	Bourzanga secteur 5
227	OUEDRAOGO fatimata	76063367	Zon Bourzanga
228	BADINI Mamouna	56404537	Bourzanga secteur 3
229	Dao amssetou	74956954	Bourzanga secteur 2
230	BADINI safiata	74140254	Zon Bourzanga
231	Kagone Missi	54185699	Gabou/Barsalogo
232	Barry Fatima	65186589	Noogho Peul
233	Sandro Fati	72220295	Basma /Basma
234	Gadiaga coheranga	62638132	Noogho Peul
235	Sawadogo Sibdou	74924181	Sidogo
236	Ouedraogo tangaporo	67172684	Sidogo
237	Sawadogo oumoul koulsoum	56411506	Basma /Barsalogo
238	Diande Afoussa	56717694	Kamse peul
239	Yameogo Viviane	74003663	Kondibito /Barsalogo
240	Kiema Latifa	53745316	Gabou Barsalogo
241	Ouedraogo nafissa	76566896	Kondibito Barsalogo
242	Ouedraogo sabane	2839609	Gabou / Barsalogo

N°	Nom et prénom	Contact téléphonique	Village / commune
243	Zore Malick	71427363	Barsalogho
244	Sawadogo Daouda	62032924	Sidogo / Barsalogho
245	Sawadogo Djalil	70897531	Gabou Barsalogho
246	Sawadogo alidou	76821924	Basma Barsalogho
247	Ouedraogo Joseph	79336741	Noogho mossi Barsalogho
248	Sawadogo Madi	71045243	Kondibito Barsalogho
249	Sawadogo Karim	77793808	Kamse Barsalogho
250	Sawadogo Karim	53605970	Sanba Barsalogho
251	Diallo dembo	52703380	Kamse Peul
252	Korogo boukare	76935729	Noogho mossi Barsalogho
253	Sawadogo Salif	71437241	Gabou
254	Ouedraogo Mathieu	78459056	Gabou
255	Sawadogo issiaka	55174172	Gabou
256	Sawadogo Salif	78029677	Gabou Barsalogho
257	Sawadogo Ousseni	70860921	Gabou
258	Nana ainata	75419926	Bourzanga
259	BADINI julienne	65948563	Bourzanga secteur 1
260	BADINI azera	66151847	Bourzanga secteur 3
261	Gansonre Mariam	54022830	Zana Bourzanga
262	Nana ainata	7213534	Bourzanga secteur 1
263	Sore awa	65597578	Zomkalga Bourzanga
264	Konfe roukieta	6195246	Zana Bourzanga
265	BADINI fatimata	74138335	Bourzanga secteur 1
266	BADINI alimata	67920553	Bourzanga secteur 3
267	Zagre Aissa	6896025	Bourzanga zana
268	Nana Marie	54104553	Bourzanga Zon
269	BADINI aude stella	65402350	Bourzanga secteur 8
270	BADINI Ramata	56398300	Zana Bourzanga
271	Tamboura Djeneba	66982625	Bourzanga
272	Sawadogo kassoum	54851868	Namsiguian Bourzanga
273	BADINI rassido	75782363	Bourzanga secteur 7
274	Maiga bane	63400212	Tougouri
275	Soré Roukiata	73026789	Sagouem/tougouri
276	Doré Mariata	52743704	Taffogo/tougouri
277	Lalogo Adama	73601285	Tougouri
278	Sawadogo Mariam	52990923	Taffogo/tougouri
279	Pafadnam Halimata	62779167	Taffogo
280	Sawadogo kayaba	76394050	Zomnongo/Tougouri
281	Ouedraogo Oudanou	2810621	Tougouri
282	Sebgo kirsi salamata	51299993	Tougouri
283	Sawadogo zangrata	71517743	Tougouri

N°	Nom et prénom	Contact téléphonique	Village / commune
284	Salade Yousouf	71572164	TOUGOURI
285	Kafando Razaka	51603124	Tougouri
286	Bande salu	63643516	Tougouri
287	Sawadogo Aminata	62310389	Tougouri
288	Yaméogo Tene	62306435	Taffogo/tougouri
289	Zabré Souleymane	55023753	Tougouri
290	Ouedraogo kompaga	52770997	Alfiré/tougouri
291	Ouedraogo Elizabeth	9999	Alfiré/tougouri
292	Sebgo boukaré	72935091	Tougouri
293	Yaméogo passekdo	53978916	Tougouri
294	Sebgo Ali	73342207	Tougouri
295	Sebgo safiata	61956244	Tougouri
296	Baguian Mamounata	3926329	Taffogo/Tougouri
297	Naoko Safi	99999	Tougouri
298	Ouedraogo Rachele	51329555	Tougouri
299	Ouedraogo Mariam	2752826	Tougouri
300	Doré toumasgo	61734035	Tougouri
301	Zango Mamouna	54434220	Tougouri
302	Sebgo foui	72472853	Tougouri
303	Sebgo Pabbegwendé	60723135	Tougouri
304	Kormodo Rasmata	72472853	Tougouri
305	Dabilgou Mariam	9999	Tougouri
306	Sawadogo Catherine	70882208	Tougouri
307	Sawadogo Antoine	70724696	Tougouri
308	Ouedraogo issaka	6923057	Tougouri
309	Sawadogo harouna	67536214	Tougouri
310	Sawadogo wendeboude Moussa	75638614	Tougouri
311	Sawadogo idrissa	75888221	Tougouri
312	Sawadogo Tene	74245342	Tougouri
313	Sawadogo Mariam	7826347	Tougouri
314	Koudougou getabamba	71517743	Tougouri
315	Sawadogo sammuel	71452150	Tougouri
316	Ouedraogo wendninda	9999	Tougouri
317	Malbila Mamounata	9999	Tougouri
318	Sebgo Rasmata	63692124	Tougouri
319	Zabré fatimata	60318619	Tougouri
320	Sawadogo Nongba	9999	Alfiré/tougouri
321	Kafando guemilatou	66453923	Tougouri
322	Pafadnam kadiguieta	75423814	Tougouri
323	Pafadnam Zalissa	62157615	Tougouri
324	Bamogo passekede	70874722	Dawirba

N °	Nom et prénom	Contact téléphonique	Village / commune
325	Kouraogo azara	74923025	Tougouri
326	Sawadogo Georges	79014473	Tougouri
327	Ouedraogo Habibou	60365968	Tougouri
328	Soudure minata	7793033	Tougouri
329	Sawadogo Awa	51351588	Tougouri
330	Zango Sandrine	74447182	Tougouri
331	Bamogo Catherine	9999	Tougouri
332	Bargo Mariam	62263054	Tougouri
333	Bonkougou sammuel	9999	Tougouri
334	Sawadogo sidouwaya	1262151	Tougouri
335	Kanazoe haguirata	7344320	Tougouri
336	Sawadogo Hamidou	53321889	Tougouri
337	Ouedraogo Roméo	70875242	Tougouri
338	Zoré Mariam	56914505	Tougouri
339	Sawadogo Nomtondo	62279077	Tougouri
340	Sawadogo Sidiki	71088393	Tougouri
341	Zabré Roukiata	75926475	Tougouri
342	Koulbeogo Awa	62410354	Tougouri
343	Kafando Hamidou	53754738	Fatigue/Tougouri
344	Sawadogo zarata	72142824	Tougouri
345	Oueda wendkouni Delphine	63893127	Tougouri